Bilan annuel 2025



Zribi Hanane / Mazy Mathieu

CPAS de la Ville de Bruxelles

Table des matières

Introduction 6

A. Organigramme du service 9

B. Préambule 10

Pôle d'accompagnement des étudiants Hors-Bruxelles 11

A. Introduction 12

B. Répartition des étudiants hors Bruxelles 12

1) La mise en autonomie : 13

2) Caractéristiques des étudiants hors-Bruxelles 13

Pôle d' accompagnement aux études 15

A. Les études et la précarité 16

B. La Cellule Etudiants 17

1. Missions 18

2. Lignes de conduites et méthodologie 18

2.1 Cadre légal de la mission de la Cellule Etudiants 18

2.2 Organisation 20

2.3 Critères de décision 20

2.4 La dispense de la disposition au travail pour raison d'équité (l'accord études) 20

2.5 Réorientation dans le cadre des études supérieures 21

2.6 Les accords « à titre exceptionnel » 22

2.7 Les jobs étudiants 23

2.8 Les séjours Erasmus 24

3. Partenaires internes 24

3.1 Les antennes sociales 25

3.2 Le service de guidance logement 27

3.3 La Direction Formation et Emploi 27

4. Partenaires externes 27

4.1 L'AISE (Agence Immobilière Sociale des Etudiants) 27

4.2 My Sherpa 28

4.3 La Cité des métiers 29

5. Données quantitatives et qualitatives 29

5.1 Répartition par catégorie d'âge 30

5.2 Répartition des étudiants par genre 31

5.3 Répartition par genre, par cycle d'études 32

5.4 Répartition selon la communauté d'enseignement 34

5.5 Répartition selon la catégorie d'aide du RI 34
6. Bilan des ESEC 36
6.1 Les dispositifs particuliers 36
6.2 Répartition des étudiants accompagnés et caractéristiques des publics 37
6.3 Le retard scolaire 39
7. Bilan des ESUP 41
7.1 Profils des étudiants du supérieur 41
7.2 Résultats des ESUP au terme de l'année académique 2024-2025 42
8. Jobs Etudiant 43
8.1 Condition de disposition au travail 43
9. Les aides sociales 44
9.1 Les ateliers et entretiens d'orientation 44
9.1.1 L'axe collectif : les ateliers d'orientation 46
9.1.2 L'axe individuel 46
9.1.2.1 Évaluation des étudiants accompagnés dans le cadre de l'axe individuel (2023-2024) et analyse du suivi de leurs projets en 2024-2025. 46
9.1.2.2 Évaluation des étudiants accompagnés dans le cadre de l'axe individuel (2024-2025) 50
9.2 L'aide au blocus 52
• Les salles d'études : 52
• Le blocus résidentiel : 52
10. Les auditions 53
• Les auditions pour les dossiers avec accord « à titre exceptionnel » 54
• Les auditions pour la levée de sanction job étudiants 54
11. Journée d'études 54
• Objectifs de la journée 55
• Dynamique et déroulement 55
12. Conclusion 57
Pôle Santé Mentale 58
A. Contexte : 59
B. Missions : 59
C. Statistiques et Evaluations 60
1. La psychologue de première ligne (PPL) 60
1.1 Les nouvelles demandes en 2025 60
1.2 L'origine des demandes 63
2. La médiation psychoculturelle 64
2.1 Axe individuel 64

2.1.1 Philosophie de travail 64
i. Le ticket Article 27 comme outil de travail 66
ii. Questionnaire sur les attentes et les besoins culturels 67
2.2 Axe collectif 67
2.2.1 Philosophie de travail et statistiques 67
2.2.2 Description des activités 68
- Comité Culturel Jeunes 68
- Projet « Carte Blanche » 68
- Sortie au Théâtre des Tanneurs « Créons du lien en dehors des murs du CPAS ! » 69
- Festival « en Ville ! » au Cinéma Palace 69
- Projet « Comment se raconter en 2025 ? » au Théâtre des Tanneurs 69
- Sortie Comedy Club au Centre Culturel Bruegel 69
- Ateliers d'orientation (dernière année du secondaire) avec la conseillère en orientation de l'antenne 18-25 70
D. Conclusions et perspectives 70
Projet Spécifique : MADO NORD 72
A. Introduction 73
B. L'équipe 74
C. Modalités d'intervention 74
1. Réunions 78
2. Conseil éducatif du service 78
3. Cadre d'intervention 79
4. Modalités du travail individuel 79
5. Modalités du suivi post-accompagnement 80
6. Modalités des actions collectives 80
7. Modalités du travail en réseau 82
8. Modalités comme centre de référence pour l'adolescence 83
D. Méthodologies 83
1. Approche systémique 83
2. Approche multidimensionnelle 83
3. Thérapie brève 83
4. Méthodologie de l'interdisciplinaire 84
5. La médiation psychoculturelle 84
E. Axe individuel 85
1. Les demandes individuelles 85
2. Les permanences psycho-sociales 86

3. Les consultations psychologiques 87
4. Les consultations juridiques 88
5. Les caractéristiques du public 88
6. La zone géographique 89
F. Axe collectif 89
1. Méthodologie de l'axe collectif 89
1.1 Les groupes de parole de psychoéducation et de soutien (visée thérapeutique) 90
1.2 Les ateliers de sensibilisation/ conférences/séances d'informations 90
1.3 Les conférences/ les formations à destination des professionnels 91
1.4 La diffusion de toutes les formes d'expressions culturelles des (et sur les) adolescents 91
2. Projets/Ateliers menés durant l'année 2025 92
G. Partenaires externes 93
H. Canaux d'accès vers la Mado Nord 94
I. Conclusion 94
J. Perspectives 2026 95



Introduction

L’Antenne 18-25, dédiée aux jeunes de 18 à 25 ans et aux étudiants adultes a été créée pour répondre aux défis multiples auxquels cette tranche d’âge est confrontée.

Les 18-25 ans représentent, depuis la crise du COVID, un tiers des bénéficiaires du CPAS de la Ville de Bruxelles.

Le CPAS à travers ce service spécifique qu’est l’Antenne 18-25 et mis en place dans le courant de l’année 2024, souhaitait développer une approche holistique combinant action sociale et santé mentale pour les jeunes de 18 à 25 ans, une période cruciale marquée par d'importants changements personnels, sociaux et professionnels. De plus, ce public est également caractérisé par une vulnérabilité accrue, où des troubles psychologiques tels que l’anxiété, la dépression où les addictions peuvent émerger, impactant ainsi la réussite académique, l’engagement professionnel et les relations sociales.

En mars 2023, un subside fédéral a été attribué au CPAS pour promouvoir le bien-être psychologique des jeunes et favoriser l’accès à la prise en charge de la santé mentale. Ce budget a servi à la création d’un projet de Service Social et de Santé Mentale Intégré (SSSMI), qui a par la suite été intégré dans l’Antenne 18-25. Le cœur stratégique du SSSMI est de faire en sorte que la santé mentale soit un outil supplémentaire permettant à l’action sociale de mener son objectif à bien. Malheureusement, ce subside n’a pas été reconduit pour l’année 2025 et les activités de service ont donc pris fin.

Depuis mai 2024, plusieurs services du CPAS destinés aux jeunes ont été regroupés sous l’Antenne 18-25. Une majorité des activités de l’Antenne 18-25 se situent à la Maison Hanséatique, un bâtiment classé de style Louis XIV de 763 m² souligne l’ambition de notre CPAS de fournir un environnement chaleureux et accueillant pour les jeunes, loin des stigmates associés aux services sociaux et de santé mentale.

Le projet présente plusieurs avantages. Outre la libération d’espaces au 296 Rue Haute pour améliorer les conditions de travail, il vise également à faciliter l’accès des jeunes aux services via un guichet unique et une prise en charge plus cohérente grâce à la suppression du travail en silo.

Cette nouvelle organisation a permis d’assurer, une année de plus, la continuité de l’accompagnement social et psychologique, une meilleure orientation vers les besoins spécifiques de chaque jeune et une collaboration renforcée entre les différents intervenants. Depuis août 2024, un espace de réflexion collective a été mis en place pour encourager la co-construction des parcours d’accompagnement. L'Antenne 18-25 se veut aussi un lieu de socialisation et de développement personnel, offrant des activités psychoculturelles et des ateliers collectifs.

L'Antenne 18-25 regroupe plusieurs services du CPAS destinés à accompagner les jeunes de 18 à 25 ans. Ces services sont organisés comme suit :

❖ A la Maison Hanséatique

- Le service d'accompagnement des étudiants hors Bruxelles : Ce service assure la vérification des conditions d'octroi ou du maintien du RI et de l'ERI ainsi que l'octroi éventuel d'autres aides sociales pour les étudiants résidant en dehors de Bruxelles. Il est composé de 5 travailleurs sociaux.

- La Cellule Étudiants : Ce service soutient les jeunes aux études en leur offrant une aide financière et sociale pour mener à bien leur parcours académique. La Cellule est composée de :
    - 21 ETP référents études, des travailleurs sociaux qui suivent de manière personnalisée les étudiants, en prenant en compte leurs conditions de vie, leur santé et leurs compétences. Ils réalisent des évaluations régulières pour ajuster le projet d'études et réorienter si nécessaire.
    - Une conseillère en orientation, qui aide les étudiants à définir leur projet professionnel à travers des outils de coaching et d'orientation, notamment pour les étudiants en fin de cycle secondaire ou en réorientation.

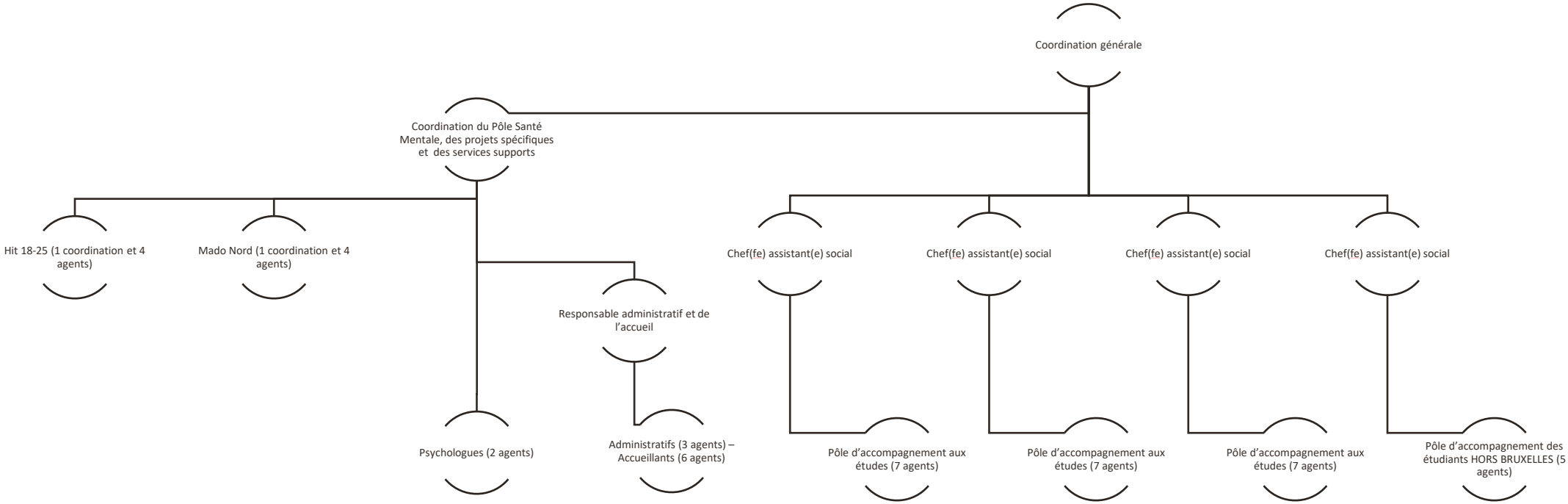
- Le service de bien-être et santé mentale : Composé, en 2023 et 2024, de 2 psychologues, ce service a mis l'accent sur la santé mentale en complément de l'action sociale. L'une des psychologues a effectué des suivis psychothérapeutiques individuels, tandis que l'autre, médiatrice psychoculturelle, prenait en compte les aspects culturels et familiaux des jeunes dans le cadre de l'accompagnement. Les psychologues ont collaboré avec les autres professionnels du CPAS et des réseaux externes.

L'ensemble de ces services est appuyé par une équipe de responsables composée de 4 assistants sociaux en chef et 1 responsable administratif.

❖ Services délocalisés :

- La MADO (Maison de l'Adolescent Nord) : Service de prévention destiné aux jeunes de 11 à 22 ans, offrant écoute, orientation et accompagnement sur des thématiques variées comme la scolarité, l'emploi et la santé mentale.
- HIT 18-25 : Lieu d'hébergement temporaire pour les jeunes sans-abri et rencontrant des problèmes de santé mentale ou d'addiction. (*Le bilan du HIT 18-25 a déjà été présenté au comité en février 2026 et ne figure donc pas dans le présent bilan*).

A. Organigramme du service



B. Préambule

L'année académique 2024–2025 s'inscrit dans un contexte de précarisation continu des conditions de vie des étudiants.

Plusieurs facteurs sociaux et structurels expliquent cette situation. D'une part, l'augmentation continue du coût de la vie à Bruxelles, en particulier des loyers, de l'énergie et de l'alimentation qui pèsent lourd sur les budgets des familles. D'autre part, les aides sociales et les dispositifs de soutien existants (bourses d'études, allocations, aides au logement) soit insuffisants, soit non-accessibles à tous les ménages.

Dans ce contexte, l'action de l'Antenne 18-25 du CPAS de Bruxelles s'inscrit comme un levier essentiel de soutien, d'accompagnement et de garantie des droits sociaux. En tant qu'acteur de première ligne, le CPAS est à la fois un observatoire privilégié des transformations de la précarité étudiante et un acteur central de lutte contre celle-ci. À travers l'octroi de l'aide sociale, l'accompagnement social individualisé et l'orientation vers les dispositifs existants, le pôle accompagnement des étudiants de l'Antenne 18-25 agit pour rendre effectifs des droits sociaux pour une partie du public étudiant.

Une attention particulière est toujours portée à la problématique du non-recours aux droits, qui demeure un enjeu majeur. La complexité administrative, la méconnaissance des dispositifs, la crainte de la stigmatisation ou des conséquences sur le parcours académique et le statut de séjour constituent autant de freins à l'accès à l'aide. Le travail mené par l'Antenne 18-25 vise dès lors à lever ces obstacles, à sécuriser les parcours et à inscrire l'intervention sociale dans une logique de prévention, de continuité et d'émancipation.

Au-delà des réponses individuelles, l'action du CPAS s'inscrit également dans une mission plus large de justice sociale et de changement institutionnel. Les situations rencontrées mettent en évidence les limites actuelles des politiques publiques en matière de soutien aux étudiants et interrogent l'adéquation des cadres existants face à la diversification des profils et des besoins.

Le présent bilan annuel propose d'une part, une lecture quantitative et qualitative des demandes, des profils et des formes d'aide mobilisées au cours de l'année académique 2024–2025. D'autre part, il met en avant les initiatives réalisées par l'Antenne 18-25, les évolutions observées, ainsi que les défis structurels émergents. L'objectif est d'enrichir la réflexion collective sur les solutions à mettre en place pour lutter contre la précarité étudiante à Bruxelles.

Pôle d’accompagnement des étudiants Hors-Bruxelles

A. Introduction

Cette équipe est composée d'assistants sociaux de 1ère ligne qui assurent la prolongation du droit à l'intégration sociale pour les étudiants qui quittent notre territoire, mais pour lesquels nous restons compétents. Ils réalisent également pour ces étudiants le même travail que les référents études. Cette équipe est composée de 5 travailleurs sociaux.

L'article. 2, §6, de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés prévoit une règle spécifique de détermination de la compétence territoriale d'un CPAS pour les étudiants.

Lorsque le demandeur remplit, de manière cumulative, les conditions suivantes au moment de la demande d'aide :

1) Avoir la qualité d'étudiant de plein exercice.
Il doit prouver qu'il poursuit des études de plein exercice dans un établissement d'enseignement agréé, organisé ou subventionné par les Communautés.

2) La résidence principale.
L'étudiant doit, au moment de sa demande d'aide, être inscrit, à titre de résidence principale, dans le registre de population ou des étrangers.

3) Être majeur et avoir moins de 25 ans.
➔Le CPAS compétent est le CPAS de la commune où l'étudiant est inscrit, à titre de résidence principale, dans le registre de la population ou des étrangers au moment de sa demande.

Ce CPAS reste compétent pour toute la durée ininterrompue des études de l'étudiant. Il est important de souligner que le maintien de cette compétence n'est pas conditionné à l'octroi effectif d'une aide lors de la première demande : le simple fait que le jeune se soit adressé initialement à ce CPAS suffit à ancrer la compétence pour toute la durée de ses études.

B. Répartition des étudiants hors Bruxelles

Durant la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, l'Antenne 18-25 a assuré l'accompagnement de 327 étudiants domiciliés en dehors de son territoire, soit 23 de plus que l'année précédente.

Ces dossiers ont été initialement pris en charge par les antennes sociales, lorsque les étudiants résidaient encore sur notre territoire. Suite au changement de domicile des étudiants concernés- qui s'accompagne souvent d'une mise en autonomie- ces dossiers ont été transférés à l'Antenne 18-25.

1) La mise en autonomie :

La mise en autonomie est une mesure d'accompagnement social destinée aux jeunes qui ne peuvent plus compter sur un soutien familial suffisant soit en raison de conflits relationnels ou parce qu'ils vivent dans des conditions de vie précaires dans la cellule familiale. La mise en autonomie vise à soutenir les étudiants sur le plan matériel et social en leur permettant de finaliser leur projet d'études et d'acquérir progressivement les compétences nécessaires pour concilier vie autonome et responsabilités académiques.

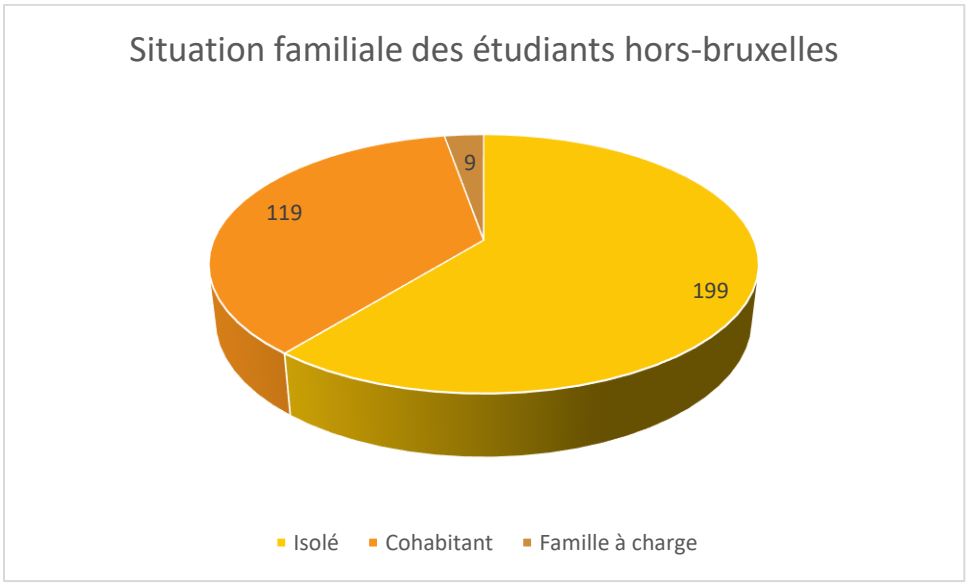
Concrètement, la demande de mise en autonomie est d'abord examinée par l'assistant(e) social(e)de 1ère ligne. Celui-ci évaluera les motifs de cette demande et présentera un rapport au Comité Spécial de l'Action Sociale. Si la mise en autonomie est acceptée, le jeune bénéficie alors d'un accompagnement global et transversal mobilisant, selon les besoins, plusieurs services complémentaires : le référent études, le service de guidance au logement, le service jeunesse, etc. Cet accompagnement peut également être renforcé par un éventuel soutien à la gestion budgétaire et/ou un suivi en santé mentale, afin d'assurer une prise en charge cohérente et coordonnée sur l'ensemble des dimensions de la vie du jeune.

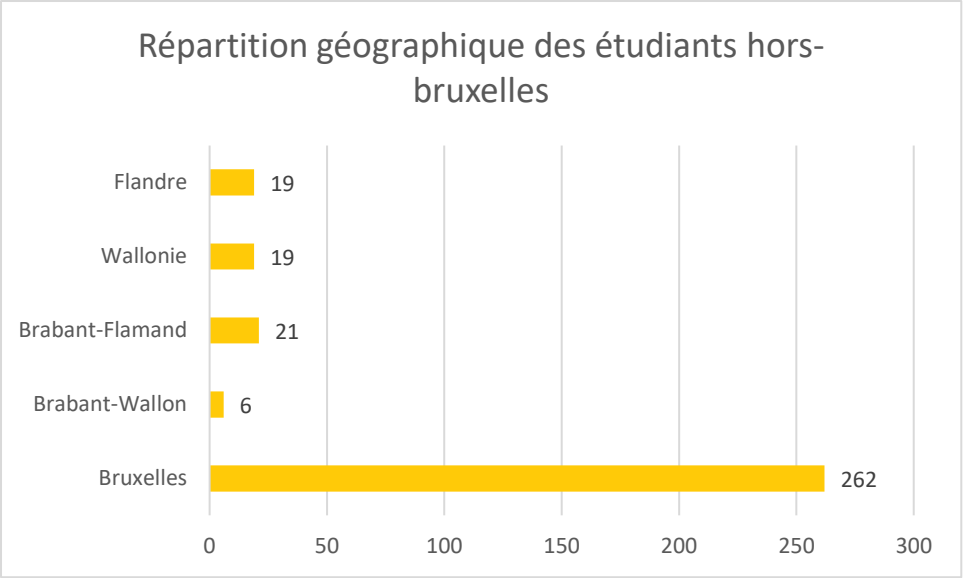
Il est important de souligner que les mises en autonomie qui sont accordées par notre Centre s'inscrivent dans une logique de prévention de la précarité et de l'échec scolaire.

2) Caractéristiques des étudiants hors-Bruxelles

Notons que plus de 60% des étudiants hors-Bruxelles bénéficient du taux isolé.

87% d'entre eux sont des étudiants de l'enseignement supérieur et ils sont 80% à vivre en Région bruxelloise.





Les étudiants qui perçoivent un revenu d'intégration (ou une aide équivalente) au taux cohabitant sont, pour la plupart, des jeunes résidant toujours chez leurs parents, mais dont la famille s'est installée dans une autre commune.

A ce propos, la réforme annoncée par la ministre Van Bossuyt, visant à revoir les modalités de calcul du revenu d'intégration nous inquiète très fort. En effet, nous craignons que cette réforme force/incite davantage d'étudiants à quitter le foyer familial afin de maintenir un droit au revenu d'intégration. Une mise en autonomie contrainte pourrait fragiliser davantage ces étudiants en les exposant à une précarité plus importante incompatible avec la réussite de leur parcours scolaire et leur bien-être global.



Pôle d’ accompagnement aux études

A. Les études et la précarité

En 2023, il est estimé qu'environ 35 % des étudiants (soit entre 70 000 et 80 000 étudiants) en Fédération Wallonie-Bruxelles sont en situation de précarité objective, c'est-à-dire confrontés régulièrement à des difficultés financières qui les obligent à renoncer à des besoins essentiels comme des repas, des soins de santé,…et/ou bénéficient d'aides sociales.

La précarité des étudiants est souvent multidimensionnelle. Notre pratique professionnelle nous amène à identifier certains facteurs qui expliquent cette situation :

- Coûts élevés des études : Les dépenses annuelles pour un étudiant en kot à Bruxelles sont estimées à environ 10 000 € incluant le logement, l'alimentation et autres dépenses de première nécessité.

- Logement : La pénurie de logements abordables à Bruxelles tant pour les étudiants en kot que pour ceux qui vivent en famille aggrave les situations de précarité. Pour soutenir nos étudiants face à ces situations de loyers élevés, notre CPAS a établi il y a quelques années une convention de partenariats avec l'AISE. Celle-ci dispose actuellement d'un parc locatif de 400 logements et prévoit d'atteindre 1200 logements d'ici 2030.

- Allocations d'études insuffisantes : Les allocations d'études ne couvrent souvent pas l'ensemble des besoins des étudiants. Ceux issus de familles précarisées ou n'ayant pas de soutien familial doivent trouver des solutions complémentaires.

Notons que la précarité a des répercussions directes sur le bien-être des étudiants. Elle compromet non-seulement leurs chances de réussite académique, mais elle affecte aussi leur santé mentale et/ou leur vie sociale.

B. La Cellule Etudiants

Notre CPAS s'inscrit depuis longtemps dans la volonté de soutenir au maximum l'émancipation des jeunes par les études. C'est depuis 2007 que notre CPAS consacre un service dédié complètement à l'accompagnement des étudiants : la Cellule Etudiants. Désormais, cette cellule fait partie intégrante de la nouvelle Antenne 18-25.

La Cellule étudiants a pour mission de mettre en œuvre le droit à l'intégration sociale pour chaque jeune qui choisit de poursuivre un parcours d'études favorisant son émancipation personnelle, en lui demandant un engagement à l'égard de la société.

Cette équipe soutient les jeunes en études en leur offrant une aide financière et sociale pour mener à bien leur parcours académique. Elle est composée de :

- Les Référents Études (21 ETP) sont des travailleurs sociaux qui assurent un suivi personnalisé en prenant en compte l'ensemble du parcours de l'étudiant, tant sur le plan scolaire que social, ainsi que ses conditions de vie, sa santé (physique et mentale), ses lacunes et ses compétences. Ils jouent un rôle clé en matière d'information et de conseils, notamment pour aider les étudiants à construire leur projet d'études. Conformément à la réglementation sur le PIIS étudiant, les Référents Études effectuent au moins trois évaluations du projet d'études par an. Ces évaluations sont des moments essentiels pour vérifier la cohérence du projet et s'assurer du respect des objectifs fixés ensemble. Durant ces périodes, les Référents Études sont souvent amenés à remotiver l'étudiant autour de son projet ou à l'aider à envisager une réorientation, soit vers d'autres études, soit vers un autre parcours ISP.

- La conseillère en orientation intervient en complément du travail des Référents Études, principalement sur les questions liées à l'orientation scolaire et à la recherche d'un job étudiant. Elle utilise différents outils de diagnostic pour aider l'étudiant à prendre conscience de ses représentations et à les ajuster, afin de valider un projet d'études qui corresponde à ses intérêts, son parcours, ses capacités et à la réalité du marché du travail. Ses interventions concernent principalement les étudiants en dernière année d'humanité, mais elle accompagne également des étudiants déjà inscrits dans une filière d'études supérieures, qui souhaitent ou doivent se réorienter, souvent pour des raisons liées à la finançabilité. Dans les prochaines sections, nous aborderons les difficultés rencontrées par nos étudiants lors du choix de leurs études.

- L'équipe administrative : cette équipe est responsable de l'accueil des étudiants, des tâches administratives et de la gestion des différents tableaux de bord. Elle est composée d'un responsable du service administratif, de 3 agents permanents et de 4 agents en emploi d'insertion.

- L'équipe de coordination se compose de 4 assistantes sociales en chef et de 1 coordinatrice

Les assistantes sociales en chef supervisent les dossiers sociaux et, en collaboration avec la coordinatrice, gèrent l'organisation interne du service.

La coordinatrice s'occupe de l'organisation du service, prend en charge la coordination des projets au sein de l'Antenne 18-25. Elle opérationnalise les objectifs stratégiques du DAS. Elle est également responsable de l'élaboration des supports théoriques, notes de service et de l'accompagnement du développement des compétences du personnel.

1. Missions

L'Antenne 18-25 a pour objectifs :

- Accompagner les étudiants dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur projet d'études ;
- Prévenir l'échec et le décrochage scolaire ;
- Agir contre les mécanismes de déterminisme et de reproduction sociale ;
- Mettre en place des dispositifs de soutien scolaire et d'accompagnement favorisant la réussite académique et l'émancipation sociale (salles d'études, blocus résidentiel, ateliers méthodologiques, ateliers d'orientation, etc.).

Afin de remplir ces missions, les travailleurs sociaux assurent différentes actions, notamment:

- Le soutien financier lié aux études : octroi d'aides ponctuelles destinées à couvrir certains frais scolaires (matériel académique, équipement informatique, soutien scolaire, etc.) ;
- L'accompagnement à la poursuite ou à la reprise des études : les travailleurs sociaux soutiennent les étudiants dans l'élaboration, l'évaluation et le suivi de leur projet individualisé d'intégration sociale (PIIS), permettant la continuité ou la reprise d'un parcours d'études assorti d'un accompagnement financier et social.

- L'information, la sensibilisation aux droits et la lutte contre le non-recours : les travailleurs sociaux ont également pour mission d'informer les étudiants sur l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre, tant au sein du CPAS qu'auprès d'autres dispositifs externes (allocations d'études, services sociaux des établissements d'enseignement, aides et bourses dans le cadre de programmes d'échange, etc.). Cette action vise à prévenir le renoncement aux droits résultant d'un manque d'information ou de connaissance des dispositifs existants.

2. Lignes de conduites et méthodologie

2.1 Cadre légal de la mission de la Cellule Etudiants

- Art.3, 5°de la loi DIS du 26.05.2002 (conditions d'octroi) : « être disposé à travailler à moins que des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent ». La poursuite des études constitue un motif d'équité.

- Art. 11.§ 1 de la loi DIS du 26.05.2002. . « L'octroi et le maintien du revenu d'intégration peuvent (doivent en ce qui concerne les étudiants) être assortis d'un PIIS, soit à la demande de l'intéressé lui-même, soit à l'initiative du centre.

Le projet s'appuie sur les aspirations, les aptitudes, les qualifications et les besoins de la personne concernée et les possibilités du centre. Selon les besoins de la personne, le projet individualisé portera de préférence sur l'insertion professionnelle, ou, à défaut, sur l'insertion sociale ».

Les étudiants doivent démontrer :

- l'utilité des études pour leur avenir professionnel :

  - L'obtention du CESS est soutenue pratiquement dans tous les cas, tant on sait à quel point c'est essentiel pour l'avenir professionnel.

  - La filière d'enseignement supérieur est laissée au libre choix du jeune sauf en cas d'échec et singulièrement après deux échecs. L'orientation est un élément essentiel et le CPAS s'efforce de proposer un accompagnement externe ou interne dans cet objectif. Toutefois, les évolutions rapides du marché de l'emploi couplée à la différence fréquente entre le diplôme obtenu et le métier choisi peuvent justifier la liberté de choix de l'étudiant. Les études supérieures sont donc toujours considérées comme utiles sur le plan de l'avenir professionnel sauf lorsque l'étudiant y stagne (2ème échec). Le CPAS étudie l'adéquation entre le projet d'études et le marché de l'emploi dans le cadre du PIIS. Toutefois, après un 2ème échec, l'adéquation sera alors une condition de maintien de la raison d'équité.

- une certaine aptitude aux études :

  Le cadre du droit d'accès aux études supérieures (même via passerelles) est fixé par les décrets des Communautés française et flamande. Le CPAS se conforme à ce cadre.

  Le CPAS examine tout d'abord le parcours académique et éventuellement professionnel de l'intéressé. L'objectif est de voir s'il existe une expérience professionnelle probante qui peut être valorisée sur le marché de l'emploi (notamment pour des personnes qui souhaitent reprendre des études).

  Pour ce qui relève du parcours académique, le Référent Etudes analyse les acquis et prérequis afin d'amener l'étudiant à mettre en place les conditions de réussite de son parcours d'études: cours de remédiation, 7ème année préparatoire, soutien scolaire, stages…et à les formaliser dans le PIIS.

  Le CPAS ne porte pas de jugement sur le choix d'études mais bien sur les conditions de sa faisabilité.

  Le Référent Etudes peut donc soutenir ou exonérer la recherche d'un job étudiant.

  La jurisprudence a élargi le cadre de la volonté aux efforts généraux de l'étudiant pour sortir de la précarité et pas uniquement à la prestation effective du job-étudiant. Nous développerons davantage cette notion dans le point consacré à l'analyse des jobs étudiants.

2.2 Organisation

- Principes de base : distinction des décisions « en critère » = délégation donnée aux responsables du service et « hors critères » = décision prise par le Comité Spécial de l'Action Sociale,
- Chaque situation sociale, chaque demande est analysée au cas par cas. Les lignes de conduite fixent des balises pour la préparation des décisions. Le service s'assure de la cohérence des décisions, qu'elles soient prises « en critère » ou « hors critère ».
- Les aides sociales complémentaires de la Cellule Etudiants sont majoritairement financées par le subside PIIS (environ 2/3).

2.3 Critères de décision

Il s'agit des critères de décision qui balisent l'accompagnement des travailleurs sociaux de l'Antenne 18-25 en lui donnant une certaine autonomie, et requérant une décision du Comité Spécial de l'action sociale lorsqu'on dépasse les balises. Les balises sont décidées par le Conseil de l'Action Sociale.

Les demandes sont analysées selon les même lignes de conduite qu'elles soient traitées en critère ou hors-critères.

2.4 La dispense de la disposition au travail pour raison d'équité (l'accord études)

Le principe le plus important est le retard scolaire :

En critères

- Les décisions pour le 1er projet d'études supérieures sont toujours prises en critères quel que soit le retard scolaire accumulé en primaire et secondaire.
- Les décisions sont prises en critères lorsque l'étudiant comptabilise jusqu'à 2 ans de retard scolaire dans un même cycle ou maximum 3 ans de retard scolaire au total.
- Les évaluations du PIIS : les évaluations intermédiaires sont réalisées en critères, sauf si le Comité demande à revoir d'office le dossier.

Hors critères

- Les décisions sont prises hors critères lorsque l'étudiant comptabilise au moins 3 ans de retard scolaire dans un même cycle ou à partir de 4 ans de retard scolaire au total.
- L'évaluation PIIS de fin d'année académique sera soumise hors-critère avec un récapitulatif incluant l'évaluation des pistes d'action qui ont été proposées en cours d'année.

- Toutes les décisions de refus (quel que soit l'objet de la demande) sont soumises hors-critères.

2.5 Réorientation dans le cadre des études supérieures

Conditions générales pour être soutenu :

- Le projet d'études doit être jugé finançable par les décrets sur le financement de l'enseignement supérieur

OU

- Toutes ces conditions doivent être remplies :

    - L'établissement accepte l'inscription de l'étudiant non finançable.
    - Le projet d'études est positif pour l'avenir professionnel et correspond aux aptitudes et à la motivation de l'étudiant.
    - L'étudiant contribue financièrement à ses études via un job étudiant.

Différences entre soutien « en critères » et « hors critères » :

En critères :

- Réorientations jugées finançables si le retard scolaire est inférieur à 3 ans.
- Réorientations précoces (au début du 2e semestre) validées par le jury ou après recours.

Hors critères :

- Refus de réorientation.
- Réorientations finançables chez un étudiant avec 3 ans ou plus de retard scolaire.

2.6 Les accords « à titre exceptionnel »

La notion d'accord « à titre exceptionnel » signifie que l'étudiant est autorisé, suite à un ou plusieurs redoublements, à recommencer l'année d'études dans laquelle il est inscrit, mais pour la dernière fois. Cet accord implique un engagement clair :

- l'étudiant doit obligatoirement valider l'intégralité de son programme annuel d'études (PAE) au terme de cette nouvelle inscription ;
- aucune autre réinscription ou dérogation supplémentaire ne pourra être accordée pour la même année d'études, sauf à la suite d'une audition par le CSAS.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui ne peut être octroyée qu'une seule fois pour une même année et qui fixe une limite dans le parcours administratif de l'étudiant pour ce niveau.

Il arrive également que ce type d'accord soit donné à un étudiant qui a obtenu son bachelier et souhaite poursuivre par un Master. Dans ce contexte, la décision repose sur une évaluation globale du dossier : le parcours académique antérieur, l'âge de l'étudiant, ainsi que la pertinence réelle du Master envisagé au regard des perspectives d'emploi. Lorsque ces éléments justifient la poursuite du cursus, mais que l'étudiant a un retard scolaire significatif, un accord peut être délivré pour une inscription unique dans l'année de Master, assorti d'un accord « à titre exceptionnel ». Ce qui signifie que l'étudiant devra réussir l'ensemble de son PAE au cours de l'année académique pour laquelle l'accord est donné.

Les décisions d'accord études « à titre exceptionnel » seront toujours soumises hors-critères

- L'accord « à titre exceptionnel » s'appliquera d'office aux étudiants ayant capitalisés moins de 15 crédits lors de l'année écoulée (donc pour les étudiants du supérieur)
- Cette décision n'est plus limitée à une seule année académique dans le parcours, mais peut être reconduite d'une année à l'autre.

- L'étudiant qui passe au bloc supérieur suite à un accord « à titre exceptionnel » est autorisé à poursuivre son parcours, même s'il n'a pas validé l'ensemble du PAE. Son dossier ne devra dès lors pas être soumis au CSAS dans le cadre d'une audition.

  La demande motivée de poursuivre des études à titre exceptionnel est présentée au CSAS accompagnée d'une analyse détaillée des éléments explicatifs de l'échec. Ces éléments peuvent être soit directement en lien avec les études (mauvaise orientation, manque de méthodologie, difficultés dans l'établissement,…) ou en lien avec la situation sociofamiliale ;

  Sur base de cette analyse, le référent études et l'étudiant fixeront de concert des pistes d'actions concrètes pour la réussite du projet. Celles-ci seront évaluées au terme de chaque session d'examens. Si ces pistes d'action ne sont pas réellement exploitées par l'étudiant et qu'une situation d'échec global persiste après la session de janvier, le référent études proposera, la transition préparée vers la DFE ;

- Les étudiants avec un accord « à titre exceptionnel » en échec en janvier entameront d'office un suivi de réévaluation du projet ISP avec leur référent études durant le dernier quadrimestre de l'année académique. Ceci permettra de préparer un projet ISP plus viable et une éventuelle transition vers la DFE en cours d'année si l'étudiant le désire.

2.7 Les jobs étudiants

Art.3, 5°de la loi DIS du 26.05.2002) : le bénéficiaire de l'aide sociale dispensé de disponibilité sur le marché de l'emploi en raison des études, doit pouvoir prester un job lors des périodes compatibles avec son projet d'études

Cette obligation est contenue dans le PIIS, pour les étudiants qui ne sont pas dispensés de job étudiant :

- Il s'agit d'une obligation de moyen et non de résultat, le CPAS précise toutefois le volume attendu au regard des capacités de l'étudiant.
- Toutes les prestations sont prise en considération et pas uniquement celles pendant les vacances scolaires (Ex : l'étudiant qui travaille tous les week-ends, mais pas en période d'été ne peut être sanctionné).

Le PIIS d'un étudiant qui n'est pas exonéré de rechercher un job étudiant précise qu'il est attendu qu'il :

- participe aux ateliers de recherche de job-étudiants organisés par le CPAS
- sollicite entre 15 et 20 employeurs au minimum
- sollicite les employeurs via des sites et des canaux diversifiés
- sollicite les employeurs à des moments dispersés dans le temps (beaucoup d'étudiants nous remettent des « preuves » de sollicitations qui adviennent à partir du moment où ils ont reçu un courrier de mise en demeure par le CPAS)
- relance s'il n'a pas obtenu de réponse de l'employeur et réagisse aux demandes des employeurs
- réponde aux offres de job-étudiants publiées par le CPAS lui-même
- rentre ses preuves de recherche avant le 31 mai.

Lorsque l'étudiant ne rencontre pas les attendus, le Référent Etudes envoie une mise en demeure (en critères). En l'absence de réaction conforme de l'étudiant dans le mois, le Référent Etudes propose une suspension d'un mois du RI via un retrait sans passage au CSAS. La suspension es effectuée sur le RI du mois de septembre.

- La sanction pour preuves de recherches insuffisantes de job-étudiant est appliquée sur le RI du mois de septembre. Ainsi, les étudiants disposent également de la période estivale pour démontrer leur volonté de respecter les conditions du PIIS.

- 3 courriers d'information aux étudiants sur leurs obligations de faire les démarches pour chercher un job sont envoyés avec un e deadline (fin juin) pour la remise des preuves.
- Fin juin, une information est donnée aux étudiants qui n'ont pas rentré de preuves qu'une suspension de l'aide d'1 mois sera réalisée sur le RI du mois de septembre (sauf si raisons suffisantes pour demander une dispense).
- Les dispenses de job-étudiant peuvent être accordées en critères pour des raisons académiques ou de santé attestées par un CM.
  Les demandes de dispense de job-étudiant sont:
    - Accordées en critères lorsqu'elles sont motivées par une seconde session importante, stage (justifiée par la convention de stage), Erasmus ou lorsqu'un certificat médical atteste de l'incapacité de l'étudiant à travailler.
    - Accordées hors-critères lorsqu'elles sont motivées par des raisons en lien avec des difficultés sociales ou familiales.

2.8 Les séjours Erasmus

Dans le cadre des départs en Erasmus, le maintien du revenu d'intégration durant le séjour fait l'objet d'une analyse au cas par cas. La décision est prise en critères :

- Sur base du caractère justifié du séjour (en cohérence avec le PIIS études),
- Du respect des conditions légales telles que le maintien de la résidence habituelle en Belgique et l'inscription dans un établissement belge.
- Avoir vérifié que l'étudiant a préalablement effectué toutes les démarches nécessaires afin de rechercher des sources de financement complémentaires: allocation d'étude

  (FWB ou communauté flamande); bourses Erasmus et/ou celles éventuellement octroyées par l'université d'accueil,
- Le Référent Etudes fera une analyse globale des frais liés au séjour Erasmus: voyage, frais administratifs, coût de la vie sur place. Doivent également être pris en compte les charges que l'étudiant doit continuer à assumer en Belgique pendant son séjour à l'étranger. Des aides complémentaires peuvent dès lors être proposées.

➔ A noter que les bourses d'études (octroyées par les communautés, les bourses Eramsus,…) sont exonérées dans le calcul du droit à l'intégration sociale.

3. Partenaires internes

Le parcours de l'étudiant au sein du CPAS débute systématiquement par l'antennes sociale qui constitue le premier point de contact. À ce stade, les travailleurs sociaux de première ligne procèdent à l'analyse de la demande du droit à l'intégration sociale.

Ils évaluent la situation sociale et administrative de l'étudiant et, lorsque les conditions sont réunies, activent le revenu d'intégration. En concertation avec l'étudiant, ils établissent également le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) qui fixe le cadre général de l'accompagnement.

Une fois le PIIS établit, l'étudiant est orienté vers le pôle d'accompagnement aux études de l'Antenne 18-25 qui est chargé d'assurer l'accompagnement spécifique lié au parcours d'études. Grâce à leur expertise en matière d'enseignement, les référents études complètent et précisent le PIIS initial au fur et à mesure des évaluations de celui-ci. Ils tiennent compte pour cela des exigences académiques, de la progression dans les études et des éventuelles difficultés rencontrées. Les référents études assurent un suivi régulier tout au long du parcours académique en lien étroit avec l'assistante sociale de l'antenne.

Lorsque, au cours de cet accompagnement, des problématiques spécifiques sont identifiées ou qu'un nouveau projet ISP est envisagé, l'étudiant peut être orienté vers d'autres services internes du CPAS. Il peut s'agir, par exemple, du service Logement, du dispositif HIT 18-25 pour les problématiques de sans-abrisme. Lorsque l'étudiant change de projet ISP ou lorsque le décrochage scolaire est trop important, l'Antenne 18-25 travaille avec le jeune et la Direction Formation et Emploi afin de définir un nouveau projet d'insertion socio-professionnelle.

Le parcours de l'étudiant repose ainsi sur une collaboration continue et coordonnée entre les antennes sociales, l'Antenne 18-25 pour l'accompagnement des étudiants et les autres services concernés, afin de garantir un accompagnement global, cohérent et adapté à l'évolution de sa situation.

3.1 Les antennes sociales

En fonction du parcours et des difficultés rencontrées par l'étudiant à un moment donné, la Cellule Étudiants collabore avec différents services internes. Qu'il s'agisse du dispositif HIT 18-25, du service logement, de la cellule de médiation de dettes ou encore de la Direction Formation et Emploi en cas d'interruption des études de plein exercice, cette collaboration vise à offrir un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

Cependant, le parcours de l'étudiant au CPAS débute toujours par l'antenne, qui constitue le premier point d'accès à notre Centre. Ainsi, notre collaboration avec les différentes antennes du CPAS est non seulement systématique, mais aussi la plus fréquente. Les travailleurs sociaux des antennes, agissant en 1ère ligne, examinent donc notamment si le jeune remplit les conditions d'octroi du droit à l'intégration sociale sur base desquelles le revenu d'intégration est activé. Les travailleurs sociaux de 1ère ligne établissent, en concertation avec l'étudiant, le Projet Individualisé d'Intégration Sociale.

Grâce à son expertise plus approfondie par rapport aux questions liées à l'enseignement, l'équipe de la Cellule Étudiants joue un rôle clé dans l'accompagnement des bénéficiaires. Les référents études enrichissent le PIIS initial et assurent un suivi tout au long du parcours académique. Il est donc essentiel que tous les intervenants impliqués dans l'accompagnement de l'étudiant coordonnent leurs actions afin de garantir un soutien efficace et cohérent.

Le suivi des étudiants se fait de manière conjointe entre les antennes sociales et la CE.

Antenne	Dossiers d'étudiants pour l'année académique 2023-2024	Dossiers d'étudiants pour l'année académique 2024-2025
Anneessens	166	204
Artois	87	130
Béguinage	166	166
Bollen	202	206
Haren	64	88
Marolles	189	275
Miroir	174	276
Moorsleede	227	298
NOH	274	376
Quartier Nord-Est	96	122
Saint-Roch	159	191
Stéphanie 1 et 2	251	397
Etudiants hors-Bruxelles (approche globale)	361	327

Les revenus des ménages de la Ville de Bruxelles varient beaucoup selon les quartiers. Dès lors, nous retrouvons des quartiers où la concentration d'étudiants en situation de précarité est plus importante, ce qui explique que certaines antennes sociales concentrent plus d'étudiants.

On voit que les augmentations d'étudiants sont plus marquées dans les antennes du Pentagone, ainsi qu'à Laeken et Neder-Over-Heembeek.

3.2 Le service de guidance logement

Pour renforcer l'axe transversal de l'accompagnement de l'Antenne 18-25, nous avons mis en place depuis le 1er avril 2025, une permanence qui est assurée par un référent logement à raison de 2 fois/mois.

Les objectifs de cette permanence sont multiples :

- Optimaliser l'accompagnement des étudiants rencontrant des problématiques de logement en centralisant le suivi au sein de l'antenne 18-25 et ce afin de permettre des rencontres avec l'étudiant, ainsi que tous les professionnels impliqués dans l'accompagnement social et psychologique de celui-ci. Le 1er entretien entre la référente logement et l'étudiant a lieu au sein de l'Antenne 18-25. Il y inclut l'AS de 1ère ligne s'il s'agit d'un étudiant hors Bruxelles et le réfèrent étude dans les autres cas. La référente logement est chargée de déterminer comment se poursuit l'accompagnement.

- Disposer d'un(e) AS avec la compétence logement en mesure d'identifier la réponse la plus adéquate à la situation individuelle du jeune : orientation vers le Hit 18-25, maison d'accueil , entame des démarches pour admission à un logement de l'AISE,....

- Augmenter le recours vers l'AISE (l'Agence Immobilière Sociale des Etudiants) qui dispose d'un parc immobilier important en terme de kots étudiants.

3.3 La Direction Formation et Emploi

L'Antenne 18-25 et la Direction Formation Emploi (DFE) collaborent étroitement pour soutenir les jeunes en difficulté scolaire, notamment ceux en situation de décrochage. Notre coopération se base sur plusieurs actions et processus complémentaires. Cette collaboration commence par l'identification des étudiants en difficulté. L'Antenne 18-25 repère ceux en situation de décrochage scolaire en se basant sur des critères comme les échecs répétés, les absences scolaires fréquentes et/ou le manque de collaboration avec le référent études. L'étudiant est dans un premier temps dirigé vers la conseillère en orientation qui entame, si le jeune collabore, un suivi pour déterminer un nouveau projet ISP. Une fois cette phase de diagnostic réalisée et avec sa collaboration, l'étudiant est orienté vers la DFE qui évalue ses besoins de formation et l'oriente vers des solutions adaptées telles que des formations qualifiantes ou un emploi d'insertion en fonction de son profil.

4. Partenaires externes

4.1 L'AISE (Agence Immobilière Sociale des Etudiants)

De nombreux étudiants suivis par notre CPAS éprouvent de grandes difficultés à (bien) se loger. Il s'agit le plus souvent d'habitations non-adaptées à la composition familiale ou présentant des problèmes d'insalubrité. Une série d'étudiants connaissent également des conflits familiaux les obligeant à quitter le foyer des parents.

Cependant, avec les prix des kots à Bruxelles, il leur est difficile de trouver un logement compatible avec leur budget. Il arrive donc souvent que ces étudiants se retrouvent hébergés de manière temporaire chez des amis ou atterrissent quelques fois dans des maisons d'accueil. Afin de faire face à ces situations de mal-logement, nous avons décidé de réactiver fin 2023 le partenariat avec l'AISE. Il s'agit d'un partenariat transversal où le service logement du CPAS est en charge de la gestion administrative du partenariat.

L'AISE est une ASBL créée à l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en collaboration avec les acteurs de l'enseignement supérieur. Elle fonctionne sur le modèle des Agences Immobilières Sociales (AIS), mais s'adresse exclusivement aux étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur de plein exercice.

Dans un contexte où les loyers à Bruxelles ne cessent d'augmenter et où le prix des kots devient souvent excessif, l'AISE est un partenaire essentiel pour l'accompagnement des étudiants aidés par notre CPAS.

La convention de partenariat établie entre notre CPAS et l'AISE permet à toute demande issue du CPAS de Bruxelles de bénéficier d'un point de priorité. Toute demande motivée par un rapport social dressant un état de de vulnérabilité permet à l'étudiant de bénéficier d'un point de priorité supplémentaire.

Les candidats ont droit à deux propositions maximum. Dès leur 1er refus, ils perdent leur point de priorité mais leur candidature est maintenue dans le listing d'attente.

L'AISE dispose de 400 logements dans toute la région bruxelloise avec des loyers accessibles à notre public :

- 200 euros pour 1 chambre avec espaces communs à partager,
- 350 euros pour un studio.

Pour chaque logement, les charges varient entre 100 et 150 euros. Le parc immobilier est principalement constitué de studios neufs et de qualité. Elle travaille principalement avec des promoteurs immobiliers afin de diminuer le nombre d'interventions techniques et les problèmes énergétiques.

4.2 My Sherpa

En 2025, nous avons relancé un marché public pour un partenaire actif dans le soutien scolaire. C'est My sherpa, avec lequel nous collaborons depuis 2021, qui a été désigné.

Le soutien scolaire est l'aide sociale complémentaire la plus mobilisée au sein de l'Antenne 18-25.Ce dispositif d'aide sociale s'inscrit dans une démarche de lutte contre l'échec scolaire et répond à un besoin de développement global des étudiants. My Sherpa propose une accompagnement personnalisé visant à aider les étudiants à développer leurs compétences académiques. Il s'agit aussi de les initier aux exigences des études supérieures, de renforcer leur confiance et de stimuler leur motivation scolaire.

Les séances de travail sont assurées par des professeurs qualifiés, disposant au minimum d'un bachelier dans la matière enseignée, et les programmes sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque étudiant, en fonction des objectifs et des attentes définis avec le conseiller pédagogique de « My Sherpa ».

Afin que les référents études puissent évaluer le degré de progression de l'étudiant qui bénéficie de ce dispositif, My sherpa met à notre disposition un compte-rendu détaillant le contenu de chaque séance, ainsi qu'une évaluation globale à la fin de l'accompagnement, permettant d'évaluer les progrès réalisés et l'atteinte des objectifs.

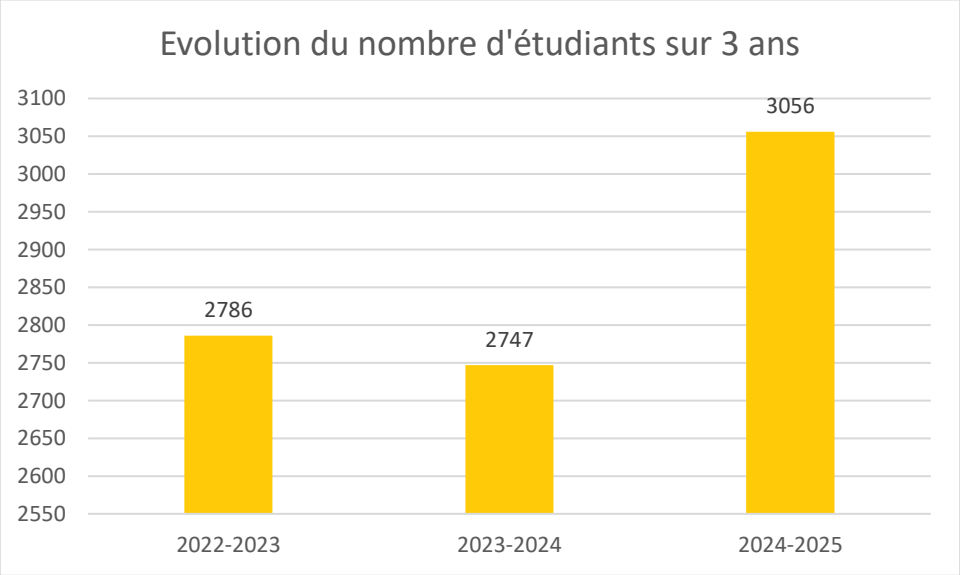
4.3 La Cité des métiers

La Cité des métiers est un service d'information et d'orientation dédié aux études, à la formation et à l'emploi.

Dans le cadre de notre accompagnement des étudiants, nous avons initié, au printemps 2025, une collaboration avec la Cité des métiers pour aider les jeunes à définir leur projet d'études supérieures, en complément du travail réalisé par notre conseillère en orientation. Cette collaboration permet d'organiser des sessions d'accompagnement collectives, où les étudiants découvrent ce service et peuvent bénéficier des outils pédagogiques ainsi que des dispositifs proposés par la Cité des métiers.

Cette collaboration se poursuit en 2025-2026, avec un focus sur les métiers du numérique, coordonnée par nos collègues des CLSSS.

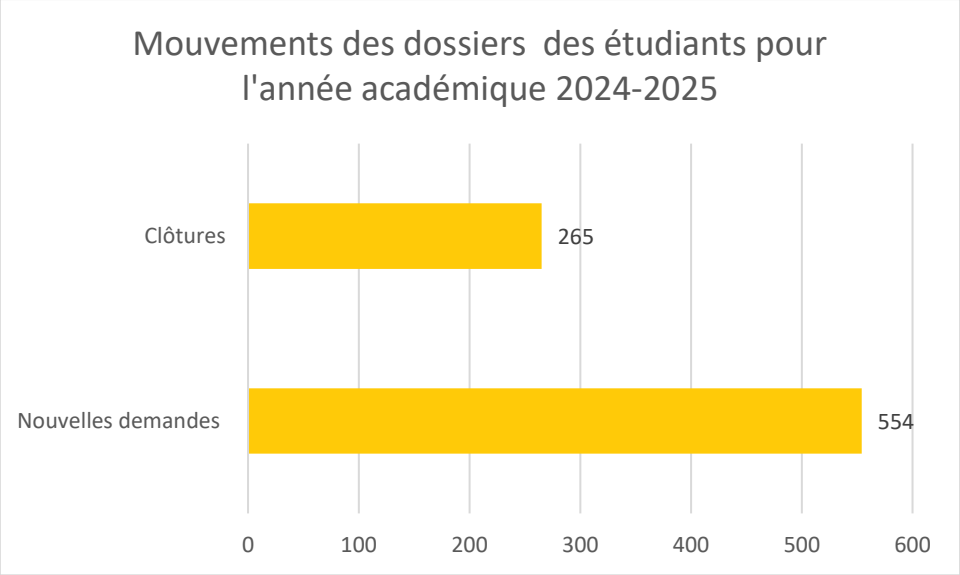
5. Données quantitatives et qualitatives



Entre les années académiques 2021-2022 et 2023-2024, nous avions enregistré une stabilité dans le nombre d'étudiants accompagnés.

Toutefois, dès la fin du premier trimestre de l'année académique 2024-2025, nous notions une augmentation significative du nombre d'étudiants accompagnés, ce que nous avons d'ailleurs mentionné dans notre bilan précédent. En effet, 2 940 étudiants étaient suivis à l'Antenne 18-25 fin décembre 2024.

À l'issue de l'année académique 2024-2025, le nombre total d'étudiants suivis a atteint 3 056.



Au cours de cette même année, 554 nouveaux dossiers ont été ouverts et 265 dossiers ont été clôturés. D'un point de vue mathématique, le solde des mouvements conduirait à un effectif théorique de 3 036 étudiants. L'écart constaté entre cet effectif théorique et l'effectif réel s'explique par des éléments liés à la gestion administrative des dossiers. En effet, certaines situations telles que la réactivation de dossiers d'étudiants précédemment clôturés au cours de la même année, sans être comptabilisés comme de nouvelles ouvertures de dossiers peuvent expliquer cette différence de 20 DI.

Cette évolution à la hausse s'inscrit dans un contexte de précarisation croissante de la population étudiante en Région bruxelloise. L'augmentation du coût de la vie, et plus particulièrement des loyers, de l'énergie et de l'alimentation entraine une baisse de revenu réel des familles. Ces situations d'insuffisance ou d'instabilité des ressources financières constituent des facteurs qui fragilisent les parcours académiques.

De plus, avec les mesures prises dernièrement par le gouvernement, telles que les exclusions du chômage et les nouvelles modalités de calcul du taux cohabitant pour le Revenu d'Intégration, les situations financières des ménages risquent de s'affaiblir davantage.

5.1 Répartition par catégorie d'âge

- Les moins de 18 ans : 6 étudiants mineurs bénéficiant du ERI ont été accompagnés par notre antenne.

- 5 d'entre eux sont des MENA :
    - 2 frères et sœurs originaires du Congo, âgés de 16 et 17 ans.
    - 2 jeunes de 16 ans originaires d'Ukraine.
    - 1 jeune de 17 ans originaire de Syrie.

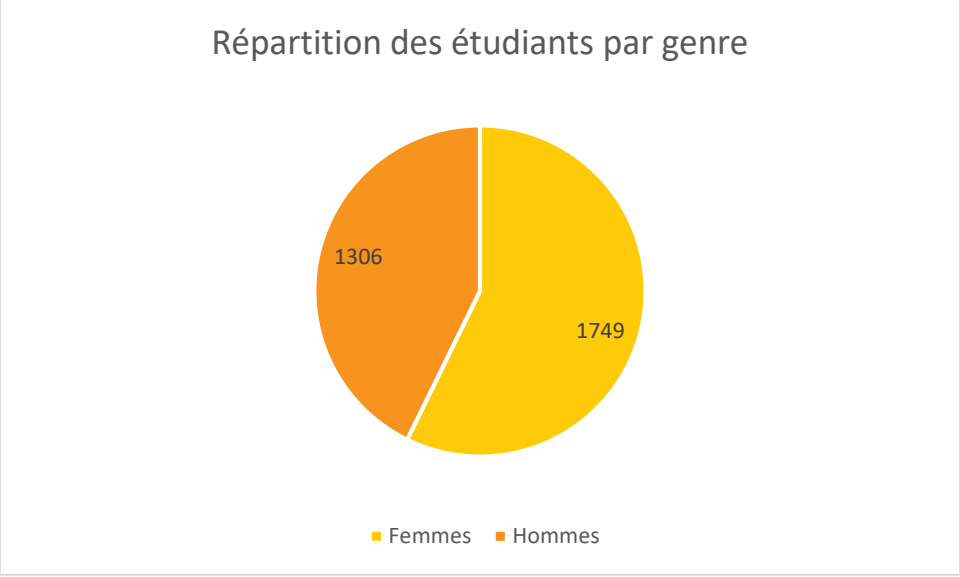
- Le 6ème est une jeune maman de 17 ans. La loi sur le DIS prévoit qu'une mineure, mère de famille peut prétendre à un droit à l'intégration sociale.

Ces jeunes présentent des besoins spécifiques qui nécessitent un accompagnement social renforcé. L'intervention du CPAS vient compléter celle du tuteur désigné par le SPF Justice. Les assistants sociaux accompagnent les jeunes dans leurs démarches administratives, leur accès aux droits sociaux, leur projet d'études, etc.

- Les 18-25 ans : 2864 étudiants sont âgés entre 18 et 25 ans, soit 93,7% de notre effectif.

- Les 26-30 ans : ils sont 154 étudiants dans cette catégorie d'âge. 30 d'entre eux sont en 1ère Master, 37 sont en 2ème Master, 6 sont en 3ème Master de médecine, 4 sont en année de spécialisation.
- Les plus de 30 ans : 32 étudiants se trouvent dans cette catégorie.

5.2 Répartition des étudiants par genre



On note depuis plusieurs années que les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes au sein de notre effectif global d'étudiants. Cette situation s'explique en partie par la répartition générale de la population étudiante à Bruxelles qui est majoritairement féminine.

D’autre part, plusieurs enquêtes démontrent que les étudiantes sont davantage touchées par la précarité que les étudiants. Les femmes cumulent à la fois les difficultés liées à la précarité étudiante en général avec en plus des problématiques spécifiques liées au genre. En effet, elles doivent faire face des dépenses supplémentaires, telles que les protections périodiques ou les moyens de contraception.

Pour l’année académique 2024-2025, un indicateur supplémentaire permet d’expliquer la prédominance des femmes au sein de notre public. Il s’agit du nombre d’étudiants avec un taux « famille à charge ». Ce nombre est de 39 chez les femmes, contre seulement 3 chez les hommes.

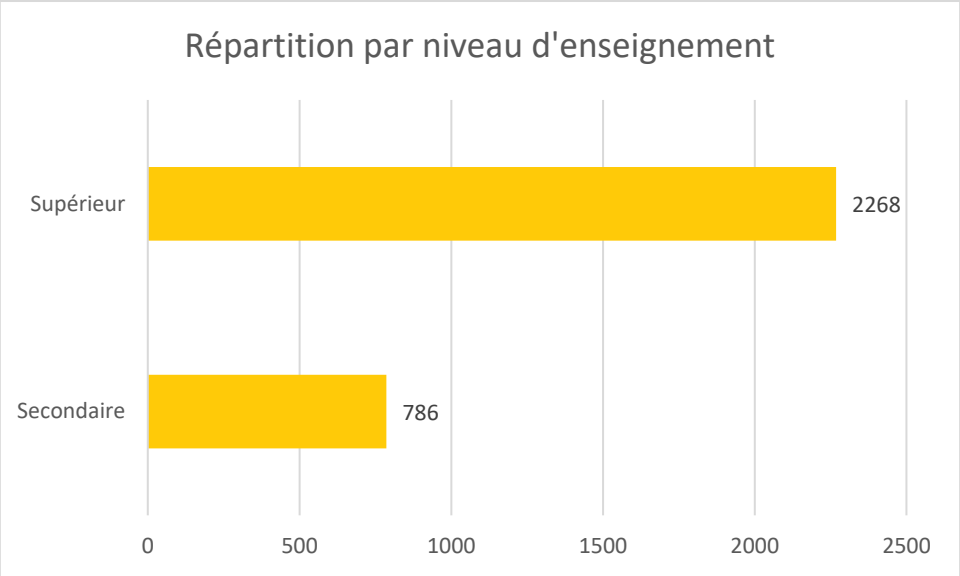
5.3 Répartition par genre, par cycle d’études

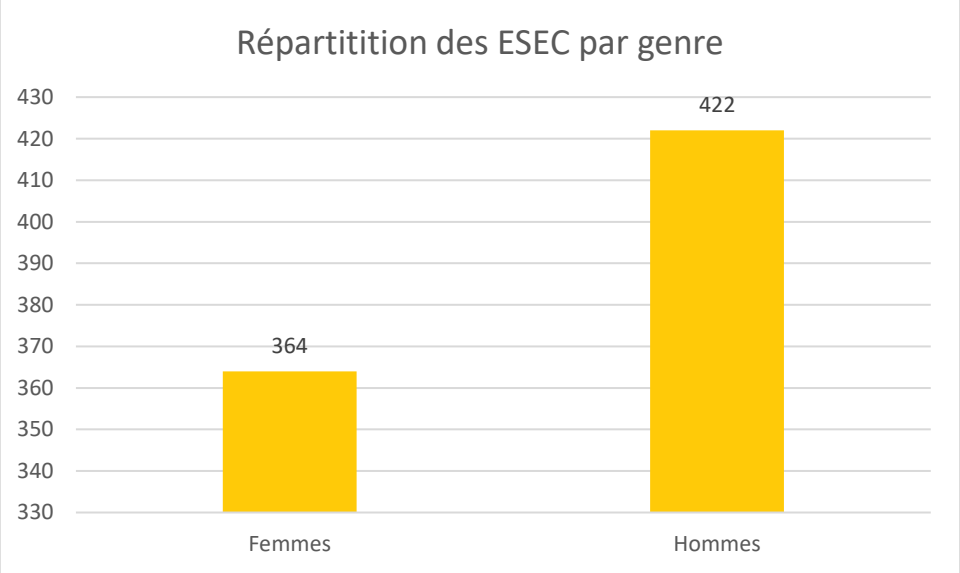
Depuis la période COVID, la majorité de notre public est composée d’étudiants de l’enseignement supérieur. Toutefois, nous constatons une évolution significative de la répartition de notre public pour l’année académique 2024-2025. En effet, jusque-là, nous enregistrions 1/3 d’étudiants de l’enseignement secondaire et 2/3 d’étudiants du supérieur.

En 2024-2025, cette répartition est passée à seulement ¼ (25,7%) de jeunes issus du secondaire et ¾ (74, 8%) provenant de l’enseignement supérieur.

Cette évolution peut s’expliquer par plusieurs facteurs. D’une part, les étudiants de l’enseignement supérieur sont plus fréquemment confrontés à des situations de précarité financière durable liées notamment à la perte du soutien familial , aux coûts des kots, des études et de la vie quotidienne. D’autre part, les dispositifs d’aide et d’accompagnement existants sont souvent mieux connus dans l’enseignement supérieur, ce qui peut encourager ces étudiants à faire appel à notre service.

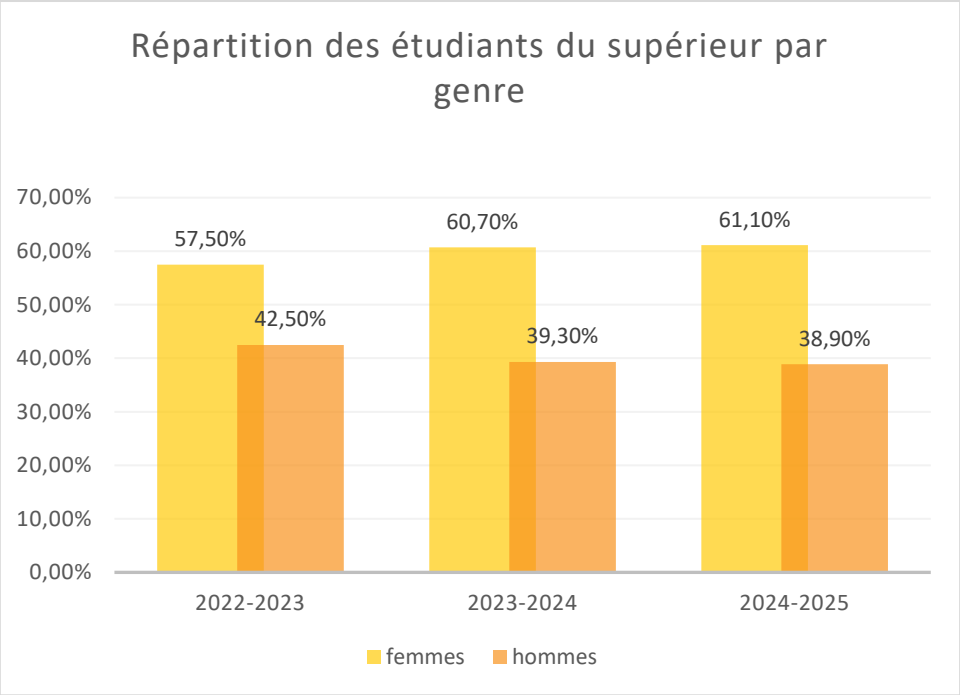
Un autre élément est que le taux de réussite de nos étudiants du secondaire est globalement bon depuis plusieurs années, se maintenant autour de 80%. Une partie de cet effectif a désormais intégré le niveau supérieur, ce qui peut aussi expliquer cette nouvelle répartition.





Parmi les étudiants du secondaire accompagnés par l'Antenne 18-25 en 2024-2025, 46,4% sont des femmes et 53,6% sont des hommes.

Pour nos étudiants de l'enseignement supérieur, on voit que la tendance à la hausse des femmes au sein de notre public se poursuit. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique plus large observée au niveau de l'enseignement supérieur bruxellois.



5.4 Répartition selon la communauté d'enseignement

La très grande majorité de nos étudiants est scolarisée dans l'enseignement francophone.

D'ailleurs, en terme d'établissements d'études supérieures, Bruxelles compte 44 établissements francophones et seulement 5 néerlandophones.

Néanmoins, le nombre d'étudiants scolarisés dans l'enseignement néerlandophone a légèrement augmenté depuis l'année précédente. Les étudiants de l'enseignement néerlandophone représentaient 11,5% en 2023-2024. Pour 2024-2025, ils sont 12,4% de notre public global. Il s'agit essentiellement d'étudiants du supérieur.

Nous constatons notamment que la plupart des étudiants ukrainiens arrivés avec le statut de protection subsidiaire ont fait le choix de s'inscrire dans un établissement néerlandophone. On voit que d'autres étudiants, primo-arrivants font également ce choix. Cela s'explique en partie par le fait que l'enseignement néerlandophone propose de nombreux programmes avec une série de cours en anglais, ce qui est plus accessible pour ces étudiants. De plus, la Communauté flamande a des procédures plus souples que la FWB pour la reconnaissance des qualifications à l'étranger que ces jeunes ont suivies avant leur arrivée en Belgique, ce qui leur permet d'accéder à un niveau plus avancé du programme académique que s'ils avaient choisi l'enseignement francophone.

5.5 Répartition selon la catégorie d'aide du RI

En ce qui concerne les catégories d'aides octroyées aux étudiants accompagnés par notre service, la majorité relève du statut de cohabitant, avec 2 377 bénéficiaires (77,7%).

Les étudiants isolés représentent également une part significative. Ils sont au nombre de 626 (un peu plus de 20%).

Par ailleurs, 52 étudiants sont reconnus comme ayant une famille à charge. Parmi ces derniers, la grande majorité sont des femmes (49), dont 38 poursuivent des études dans l'enseignement supérieur et 11 dans l'enseignement secondaire, tandis que 3 hommes sont concernés par cette situation.

Signalons aussi que pour cette catégorie « famille à charge », nous avons quelques situations particulières :

- 1 jeune fille de 19 ans qui suite au décès de son père est devenue la tutrice de son frère et sa sœur de 15 ans
- 1 jeune fille de 20 ans qui suite au décès de sa mère est devenue tutrice de son frère de 14 et sa sœur de 15 ans. Le père vit en Serbie.

Ces familles sont accompagnées par le service jeunesse de notre CPAS qui collabore très étroitement avec les services d'Aide à la Jeunesse vu la particularité des situations.

Concernant, les étudiants cohabitant, la nouvelle circulaire de la Ministre Van Bossuyt du 16/01/2026 a pour conséquence une diminution du RI pour les étudiants cohabitants, car elle prévoit une prise en compte plus stricte des ressources des cohabitants.

Ces nouvelles modalités de calcul entraînent une diminution quasi certaine des revenus des ménages concernés. En effet, le montant des allocations familiales sera désormais déduit du revenu d'intégration. À titre d'exemple, dans une famille comptant trois étudiants bénéficiaires du RI, la perte de revenus peut atteindre 720 euros par mois.

Par ailleurs, le mode de prise en compte des ressources parentales a été modifié. Alors qu'auparavant seules les ressources dépassant le taux "famille à charge" étaient prises en compte, le calcul s'effectue désormais sur base du taux cohabitant, nettement plus bas. Cette modification a pour conséquence que certains jeunes n'auront plus droit au revenu d'intégration ou ne bénéficieront que d'un RI partiel, entraînant une perte automatique de revenus pour le ménage.

Enfin, pour les étudiants qui ne remplissent plus les conditions d'octroi du RI, une aide sociale alternative peut être envisagée sur base de l'analyse budgétaire du ménage. Toutefois, ces aides bénéficient de subventions fédérales nettement inférieures à celles accordées pour le RI, ce qui génère à la fois une fragilisation des ménages et une pression budgétaire accrue pour les CPAS.

Fratries 2024-2025

Composition des fratries	Nombre de familles
2 frères/sœurs	414 familles
3 frères/sœurs	56 familles
4 frères/sœurs	4 familles
5 frères/sœurs	1 famille
Total de fratries suivies à la CE :	**433**

Fratries 2023-2024

Composition des fratries	Nombre de familles
2 frères/sœurs	340 familles
3 frères/sœurs	40 familles
4 frères/sœurs	3 familles
5 frères/sœurs	1 famille
Total de fratries suivies à la CE :	**433**

Le nombre total de fratries suivies à l'Antenne 18-25 reste identique entre 2023-2024 et 2024-2025, avec 433 familles. On observe cependant une augmentation des familles avec 2 ou 3 enfants suivis tandis que les fratries plus nombreuses (4 ou 5 enfants) restent rares et stables.

6. Bilan des ESEC

L'enseignement secondaire ordinaire comprend 4 formes : l'enseignement général, l'enseignement technique, l'enseignement professionnel et l'enseignement artistique.

Chacune de ces formes compte 3 degrés, sauf l'enseignement professionnel qui, dans certaines options, compte un 4ème degré.

En 2025, une réforme de l'enseignement qualifiant, inscrite dans le cadre du Pacte d'excellence est entrée en vigueur en FWB. Cette réforme ne permet plus aux étudiants ayant obtenu leur CESS dans la filière technique ou professionnelle de s'inscrire en 7e année technique de qualification. Or, cette 7e année constitue une spécialisation complémentaire qui offre une qualification qui est mieux valorisée que le CESS sur le marché de l'emploi. Par conséquent, cette mesure risque d'affaiblir les perspectives d'insertion socioprofessionnelle pour ces jeunes qui ne feront pas d'études supérieures ou qui n'iront pas jusqu'au bout de celles-ci.

De plus, cette réforme prévoit également que les étudiants majeurs du secondaire en situation de décrochage scolaire qui ont interrompu leur scolarité pendant plus d'une année ne pourront plus réintégrer le système scolaire traditionnel en 3e ou 4e secondaire. Ces jeunes devront dès lors s'orienter vers des formations. Ils ne pourront pas non plus intégrer le dispositif de complément CESS en promotion sociale ou projet 9 (voir présentation ci-dessous).

Ici, l'objectif de la FWB est d'éviter la présence d'adultes dans des classes d'adolescents de 15 ou 16 ans ; mais aussi pour ces étudiants majeurs d'être dans un environnement d'apprentissage plus adapté à leur âge avec une orientation plus directe vers l'insertion professionnelle.

6.1 Les dispositifs particuliers

Les classes DASPA concernent l'accueil de primo-arrivants en Belgique pour une remise à niveau avant l'intégration dans une filière classique.
Il s'agit d'une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie d'un enseignement intensif du français et de cours relatifs aux sciences humaines, aux mathématiques, aux sciences, à la philosophie et la citoyenneté.

Le complément CESS s'adresse aux personnes âgées d'au moins 18 ans qui n'ont pas été au bout de leurs études secondaires, aux personnes ayant étudié à l'étranger et ne parvenant pas à faire reconnaître l'équivalence du CESS en Belgique, ainsi qu'aux personnes ayant obtenu un certificat de qualification (CQ) en fin de 6e ou 7e année de technique de qualification, de professionnel ou en CEFA. L'avantage principal de ce dispositif est qu'il s'adresse à un public adulte et que l'enseignement proposé est différent du système traditionnel, avec une approche davantage adaptée aux réalités et aux besoins des apprenants adultes.

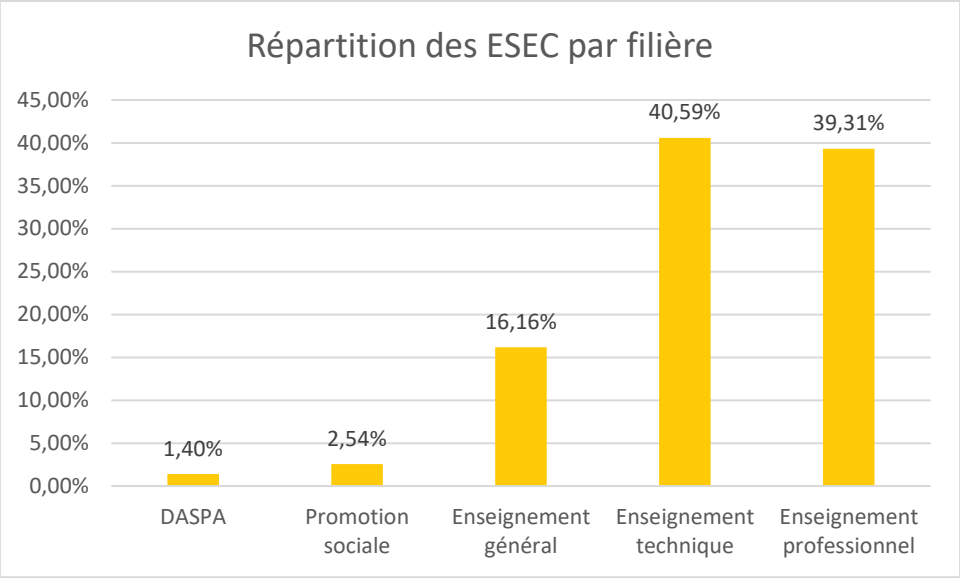
Les conditions d'accès au complément CESS sont les suivantes : avoir au minimum 18 ans et avoir réussi la 4e secondaire (CE2D) ou, à défaut, réussir un test d'admission portant sur le français et les mathématiques.

Deux types d'établissements permettent d'obtenir ce complément. D'une part, l'enseignement de promotion sociale, qui propose deux années de cours généraux, organisés en journée ou en soirée. D'autre part, le dispositif « Projet 9 », destiné aux personnes âgées d'au moins 20 ans ayant réussi une 5e secondaire, et qui permet d'obtenir le complément en une année de cours généraux.

Lors de l'année académique 2024-2025, nous avons accompagné 786 étudiants de l'enseignement secondaire.

6.2 Répartition des étudiants accompagnés et caractéristiques des publics

On comptabilise 786 étudiants du secondaire accompagnés par l'Antenne 18-25 au cours de l'année académique 2024-2025. Vu qu'il s'agit d'étudiants majeurs, leur présence dans l'enseignement secondaire met en évidence des parcours scolaires marqués par des retards significatifs.



C'est dans l'enseignement qualifiant (technique et professionnel) que nos étudiants du secondaire restent le plus représentés.

Nous avions dans des bilans précédents fait le lien entre cette situation et les origines socioéconomiques de notre public, car en effet, plusieurs études mettent en évidence qu'à Bruxelles, notamment, il y a une corrélation importante entre le retard scolaire et l'inscription dans le qualifiant. Il s'agissait souvent de filière de relégation pour des étudiants en difficulté dans l'enseignement général.

Toutefois, on peut aussi considérer que l'attrait de ces dernières années vers ces filières soit motivé par la promotion qui a été faite sur les nouvelles politiques en matière d'enseignement et notamment du PEQ[1] qui est prévu dans le Pacte d'Excellence.

Le PEQ restructure surtout dans l'enseignement technique.
Il prévoit que la qualification axée sur les compétences techniques démarre dès la 4ème secondaire (au lieu de la 5ème). L'obtention du CESS est quant à elle toujours accessible dès la fin de 6ème.

Néanmoins en 2025, une nouvelle mesure de l'enseignement qualifiant a été inscrite au Pacte d'excellence entrée en vigueur en septembre 2025. Cette mesure ne permet plus aux étudiants ayant obtenu leur CESS dans la filière technique de s'inscrire en 7e année de qualification. L'objectif annoncé autour de cette réforme serait de réduire le risque de décrochage scolaire en permettant aux jeunes de se lancer plus rapidement dans la vie active.

[1] Parcours d'Enseignement Qualifiant

Profils des étudiants du secondaire

Sur nos 786 étudiants du secondaire :

- 24 étudiants étaient inscrits en 3e secondaire
- 103 en 4e secondaire
- 303 en 5e secondaire
- 238 en 6e secondaire
- 62 en 7e secondaire.

Quant aux dispositifs scolaires particuliers, notons que 11 étudiants étaient inscrits en classe DASPA et 26 en promotion sociale. Nous détaillerons ces dispositifs plus loin.

Les étudiants issus des classes DASPA présentent quant à eux des besoins spécifiques, notamment en lien avec la maîtrise de la langue et l'adaptation au système scolaire en Belgique.

Les étudiants inscrits en promotion sociale sont des adultes en reprise d'études, souvent après un décrochage ou après un parcours de migration.

Nos étudiants majeurs toujours inscrits en 3e et 4e secondaires constituent un public particulièrement vulnérable ayant connu des trajectoires souvent chaotiques en raison de redoublements, des périodes de décrochage scolaire ou en raison de changements de filières imposés par l'établissement (AOB), ce qui a pour conséquence une faible estime d'eux-mêmes et de leurs compétences. Le défi du Référent Études est de « transformer » ce maintien en secondaire en un levier de réussite, en aidant l'étudiant à se projeter vers l'obtention du CESS pour stabiliser durablement son parcours et son insertion socioprofessionnelle.

La diversité des parcours des étudiants du secondaire suivis à l'Antenne 18-25 confirme la nécessité d'un accompagnement individualisé, tenant compte à la fois du niveau d'enseignement, du retard scolaire, de l'âge des étudiants et de la complexité des parcours antérieurs, afin de soutenir la construction d'un projet d'études réaliste, qui peut être valorisé sur le marché de l'emploi et qui a du sens pour le jeune.

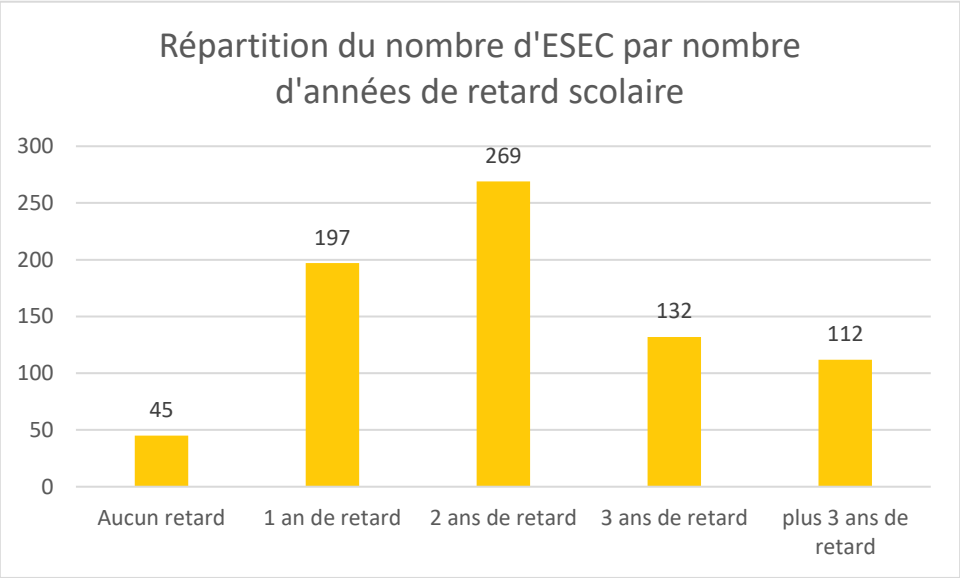
6.3 Le retard scolaire

Le retard scolaire est un indicateur utilisé notamment dans les statistiques de la FWB. Il permet de situer un étudiant par rapport à l'âge théorique de la scolarisation.

Dans le cadre de l'accompagnement des étudiants suivis par notre CPAS, il nous sert d'indicateur pour la préparation et la validation des projets d'études.

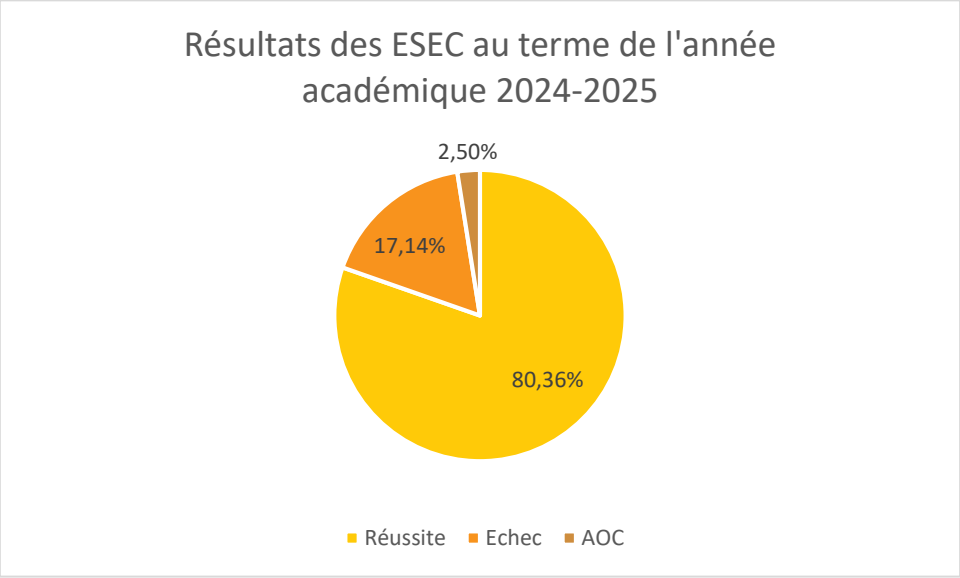
En effet, valider un parcours pour un étudiant présentant un retard scolaire trop important, sans qu'une évolution positive ne soit observée comporte le risque de le maintenir dans une situation d'échec avec pour conséquence une sortie du système scolaire sans diplôme.

Toutefois, un mécanisme d'identification des situations de décrochage scolaire est mis en place et, le cas échéant, une transition préparée vers la DFE est proposée.



Les étudiants du secondaire avec au moins 2 ans de retard scolaire représentent plus de 65% de notre effectif global alors qu'ils étaient 53,01% l'année 2023-2024. Pourtant le taux de réussite des étudiants du secondaire pour la même année était relativement bon et se situait aux alentours de 75%.

L'augmentation de ce pourcentage semble être liées à l'arrivée de nouveaux dossiers.



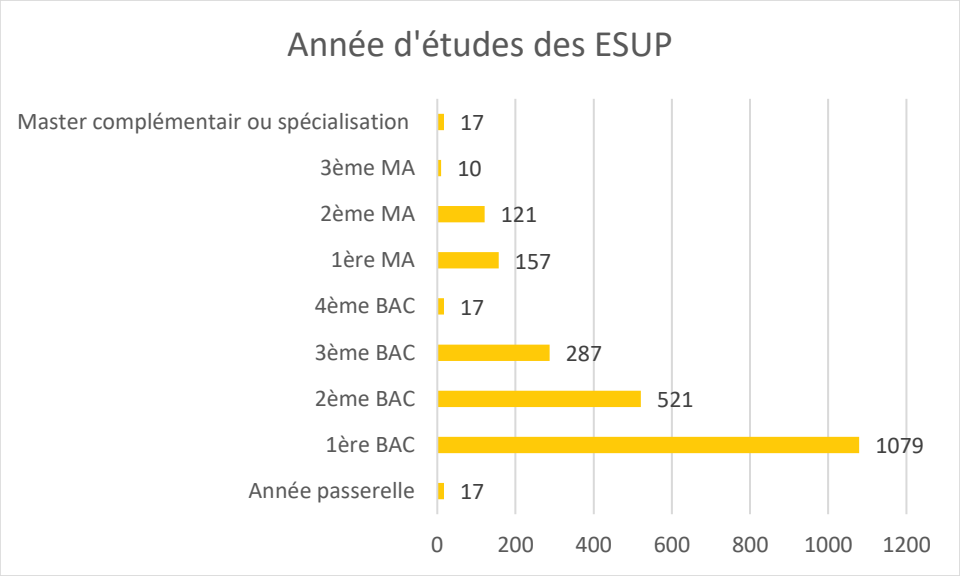
Résultats des ESEC au terme de l'année académique 2024-2025

2022-2023	2023-2024	2024-2025
80%	74,6%	80,3%

Sur les 187 rhétoriciens, toute filière confondues, 153 ont obtenu leur CESS au terme de l'année académique, soit 81,8% du public.

7. Bilan des ESUP

7.1 Profils des étudiants du supérieur



Comparativement à l'année précédente, on constate que le taux des étudiants de 1ère BAC est passé de 52,31% (en 2023-2024) à 48,47%, le taux de 2ème BAC a quant à lui augmenté, passant de 17,56% à 23,40%.

Les étudiants inscrits en Master, toute année confondue, sont aussi plus nombreux. On enregistre pour 2024-2025 un taux de 14, 60% contre 12,94% l'année précédente.

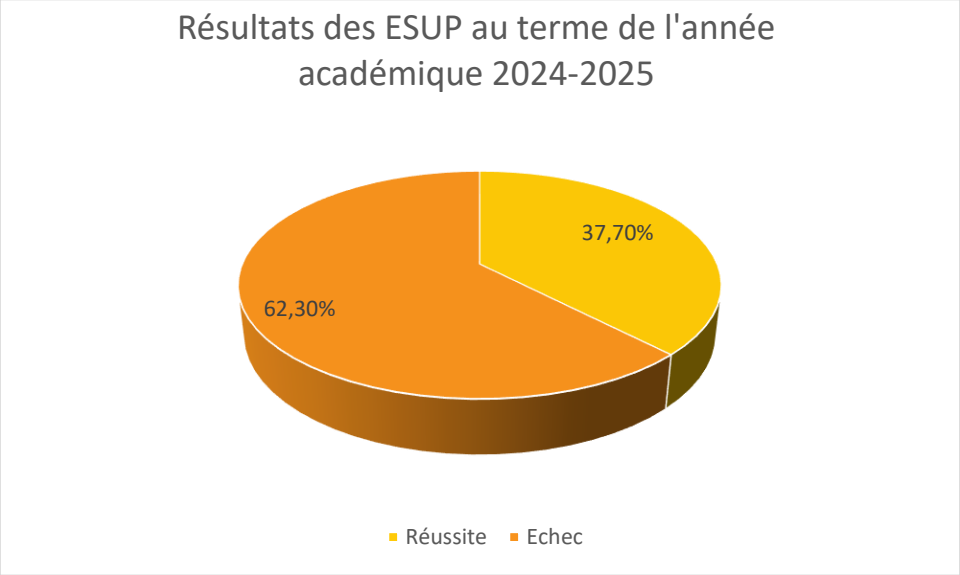
Ces évolutions indiquent une progression positives dans les parcours académiques. Cette dynamique positive peut s'expliquer en partie par l'accompagnement social personnalisé proposé par l'équipe de l'Antenne 18-25. En effet, cet accompagnement permet aux étudiants de faire des choix d'études plus réfléchis et mieux préparés, de bénéficier d'aides complémentaires (comme le soutien scolaire ou les dispositifs d'aide au blocus) et d'être soutenus en cas de difficultés personnelles.

De plus, dans certains cas, les objectifs définis dans le cadre du PIIS peuvent constituer un cadre structurant qui encourage les étudiants à rester investis dans leur parcours académique.

7.2 Résultats des ESUP au terme de l'année académique 2024-2025

Sur les 2268 étudiants du supérieur suivis en 2024-2025, 342 n'ont pas été évalués, car leur dossier était clôturé avant la fin de l'année académique.

Sur les 1926 étudiants évalués, 726 ont validé leur année et 1200 ont échoué.



Comparaison du taux de réussite des ESUP sur 3 ans.

2022-2023	2023-2024	2024-2025
38%	39,55%	37,7%

Le taux de réussite reste stable comparé aux années précédentes, malgré la généralisation en 2024-2025 de la réforme du décret paysage.

Néanmoins, depuis la suppression du principe de réussite partielle et la réduction du nombre d'années autorisées pour valider un bloc, nous constatons qu'un plus grand nombre d'étudiants ont perdu leur finançabilité à l'issue de l'année académique 2024-2025.

En dehors de ceux ayant introduit un recours, nous avons également observé que les jurys de plusieurs établissements (notamment l'ULB) ont accepté davantage d'inscriptions d'étudiants non finançables en assumant dès lors eux-mêmes les coûts académiques liés à ces inscriptions.

Pour l'ensemble de la population étudiante en FWB, au terme de l'année académique 2024-2025, 13900étudiants universitaires étaient non finançables. Parmi ceux ayant introduit un recours, 76 % ont obtenu gain de cause.

8. Jobs Etudiant

8.1 Condition de disposition au travail

La loi[2] impose la condition de disposition au travail comme une des conditions pour bénéficier du RI. Cela signifie que l'ayant-droit doit être prêt à travailler et à chercher activement un emploi, sauf si une raison de santé ou d'équité empêche cette disponibilité.

Pour les étudiants bénéficiant du RI, le CPAS peut tenir compte que l'activité en tant qu'étudiant limite leur disponibilité. Le CPAS apprécie donc au cas par cas si la recherche d'un job étudiant est compatible avec les études.

L'obligation de disponibilité pour travailler reste une obligation de moyens, ce qui veut dire que l'étudiant doit faire des efforts pour chercher, mais pas nécessairement trouver un travail pour maintenir son RI.

La prestation d'un job-étudiant a des impacts financiers à différents niveaux pour les étudiants:

- D'un point de vue fiscal

Le nombre d'heures où un étudiant peut travailler avec des cotisations sociales réduites pour l'employeur est passé de 475 heures/an à 600 heures en 2023-2024 et finalement 650 heures/an depuis le 1er janvier 2025.

Les données de l'ONSS annoncent que cette réforme a augmenté de 6,2% le nombre d'emploi étudiants par rapport à l'année 2024.

Aussi, il est important de noter que pour rester fiscalement à charge de ses parents, l'étudiant ne peut pas dépasser 12000 euros de revenus/an.

- Au niveau des allocations familiales

Afin de conserver son droit aux allocations familiales, l'étudiant peut travailler un maximum de 240 heures/trimestre. Cette limite d'heure ne vaut que durant l'année scolaire (1er, 2ème et 4ème trimestre). Elle n'est pas d'application pour la période estivale.
En été, l'étudiant peut travailler autant qu'il souhaite, sans que cela n'ait un impact sur les allocations familiales.

- Au niveau du Revenu d'Intégration

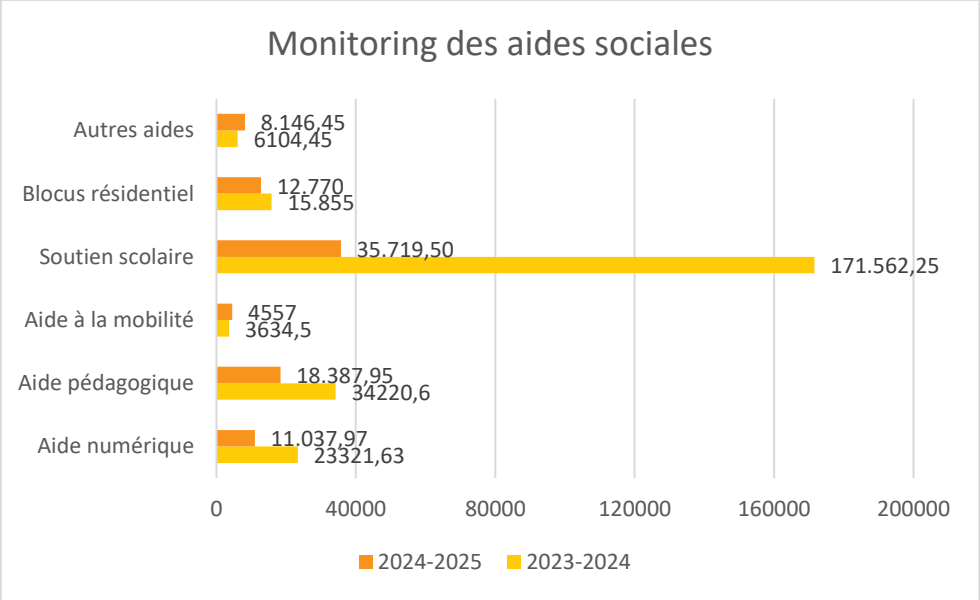
Enfin, concernant le RI, l'article 35 §2 de la loi du 26 mai 2002 prévoit que les revenus professionnel sont déduits du montant du RI. Toutefois, une exonération de 309,48 euros est applicable sur les revenus professionnels. Ce qui signifie que l'étudiant qui perçoit, pour la

[2] Loi DIS du 26/05/2002

prestation d'un job-étudiant, un revenu inférieur à ce montant n'aura pas de déduction appliquée à son RI.

9. Les aides sociales

Les étudiants dont le RI ne couvrent pas entièrement leurs frais d'études peuvent demander une aide sociale complémentaire à l'Antenne 18-25. Le référent études évalue dans ce cas, tout d'abord, leur capacité de contribution financière en analysant les ressources disponibles de l'étudiant telles que la bourse d'étude , les revenus d'un job étudiant,… Il est aussi systématiquement demandé à l'étudiant qui nous adresse une demande d'aide complémentaire de se renseigner sur les aides que son établissement scolaire propose en la matière.



Les aides sociales complémentaires destinées aux étudiants ont globalement diminué en 2024-2025. Les dépenses en soutien scolaire sont quatre fois moins élevées que l'année précédente. Cette baisse s'explique en grande partie par l'absence de marché public entre début février et fin mai 2025, ce qui a empêché de nombreux étudiants de bénéficier de ce soutien précieux pour la préparation des examens de juin. Par ailleurs, on observe également une réduction de moitié des dépenses allouées à l'aide numérique.

9.1 Les ateliers et entretiens d'orientation

Au sein de l'antenne 18-25, la conseillère en orientation joue un rôle central dans l'accompagnement des jeunes en réflexion sur leur parcours scolaire.

Son travail consiste à offrir un espace d'écoute, d'analyse et de clarification des projets afin d'aider chaque étudiant accompagné à poser des choix éclairés et cohérents avec ses compétences, ses aspirations et sa situation personnelle.

L'accompagnement au niveau de l'orientation peut être mis en place soit à la demande du référent études (RE), soit à l'initiative du jeune lui-même, lorsqu'il exprime un besoin d'accompagnement dans la clarification de son projet.

Par ailleurs, pour les rhétoriciens, la conseillère en orientation organise chaque année, entre octobre et décembre, un recensement systématique des situations nécessitant un accompagnement. Elle transmet à tous les rhétoriciens un questionnaire permettant d'évaluer l'état d'avancement de leur réflexion et de cibler au mieux leurs besoins en orientation. L'analyse de ces questionnaires lui permet d'identifier les projets à clarifier, mais aussi à déterminer le type d'accompagnement nécessaire à chaque étudiant : pas besoin d'accompagnement- accompagnement standard en groupe- coaching individualisé.

Cette démarche se fait en collaboration avec les référents études et se poursuit tout au long de l'année pour les rhétoriciens nouvellement arrivés dans notre effectif d'étudiants.

Dans notre organisation, les étudiants de l'Antenne 18-25 sont orientés en priorité vers la conseillère de l'antenne. Toutefois, lorsque les plages de rendez-vous sont complètes ou lorsqu'un accompagnement en néerlandais est nécessaire, l'orientation se fait vers un service extérieur partenaire, afin de garantir une continuité et une qualité d'accompagnement.

Par ailleurs, nous collaborons étroitement avec la Cité des Métiers, qui met à disposition des outils didactiques particulièrement performants en matière d'orientation. Ces ressources constituent un appui précieux dans le travail d'exploration des métiers, des formations et des compétences, et viennent enrichir l'accompagnement proposé aux jeunes.

Concrètement, cet accompagnement à l'orientation s'articule autour de plusieurs axes:

- un travail de connaissance de soi, visant à identifier les intérêts, les compétences, les valeurs et les leviers de motivation de l'étudiant ;
- une information approfondie sur l'organisation de l'enseignement supérieur (conditions d'accès, critères de réussite, finançabilité, exigences académiques), afin que l'étudiant en saisisse la complexité ;
- une présentation large de l'offre d'enseignement supérieur (filière, institutions, programmes spécifiques).En effet, les étudiants ont tendance à se restreindre à un nombre limité d'options alors que les parcours menant à un même métier sont souvent multiples ;
- un travail d'analyse et de mise en correspondance entre les aspirations de l'étudiant et les possibilités concrètes de formation.

A l'Antenne 18-25, l'orientation prend 2 formes : l'accompagnement individuel et l'accompagnement collectif.

9.1.1 L’axe collectif : les ateliers d’orientation

Les ateliers d'orientation sont organisés par la conseillère en orientation, sous la supervision de la coordinatrice de l’Antenne 18-25

Ces ateliers permettent à le conseillère en orientation de toucher un plus grand nombre d'étudiants et ainsi d’optimiser l’utilisation des ressources qu’elle met à disposition des jeunes telles que l’ENNEAGRAMME , les planches de métiers, …

L'approche collective est aussi l’occasion pour les étudiants d’échanger entre eux et de partager leurs expériences et préoccupations. Ces échanges enrichissent leur réflexion.

9.1.2 L’axe individuel

Ci-dessous, nous présentons les résultats concernant les étudiants accompagnés sur la période 2023-2024, pour laquelle les données sont désormais consolidées et finalisées.

Concernant la période 2024-2025, nous proposons dans ce bilan une évaluation intermédiaire. Les résultats présentés à ce stade restent partiels, car l’analyse définitive ne pourra être réalisée qu’au terme de l’année académique 2025-2026.

9.1.2.1 Évaluation des étudiants accompagnés dans le cadre de l’axe individuel (2023-2024) et analyse du suivi de leurs projets en 2024-2025.

Pour l’année 2023-2024, 115 étudiants ont été accompagnés par notre conseillère en orientation.

Nous distinguons pour ces 115 étudiants 2 groupes :

- 92 étudiants ayant suivi les recommandations,
- 23 étudiants n’ayant pas suivi les recommandations et ayant opté pour un projet jugé non pertinent. Pour ces situations, les projets d’études sont systématiquement soumis au CSAS avec un avis négatif de la conseillère d’orientation et du référent études. Dans certains cas, un accord peut être accordée à titre exceptionnel.

Ce volume d’étudiants (115) permet d’obtenir des données suffisamment significatives pour mettre en évidence des tendances dans l’impact de l’accompagnement à l’orientation scolaire ou professionnelle. Les résultats montrent des différences nettes entre les trajectoires des 2 groupes, confirmant l’impact du processus d’orientation.

Sur les 115 étudiants, les 92 ayant suivi les recommandations présentent des résultats positifs ou stabilisés dans une proportion nettement supérieure au groupe ayant pris un chemin estimé non pertinent.

Constats

Un des premiers constats marquants est le taux très élevé d'adhésion aux recommandations d'orientation :

- 80 % des étudiants ont suivi les recommandations formulées lors de l'accompagnement. Ces étudiants se sont engagés dans un projet jugé pertinent et cohérent avec leurs intérêts et leurs forces.
-

Ce chiffre atteste d'un lien de confiance solide dans la relation d'accompagnement, mais aussi de la pertinence perçue des conseils proposés. Dès lors, le bilan global est largement positif et démontre la nécessité d'une fonction de conseillère en orientation au sein de l'Antenne 18-25 pour soutenir les étudiants vers des parcours pertinents.

Résultats détaillés pour les 92 étudiants ayant suivi toutes les recommandations.

- Réussites complètes Projet d'Etude

12 étudiants (13,04 %) ont réussi totalement leur projet d'études 2024-2025 et se maintiennent dans le même cursus pour 2025-2026.

Ce sont des trajectoires stables et alignées, témoignant d'un ajustement très juste entre profil, projet et réalités académiques.

- Réussites dans le volet emploi et formation

- 9 étudiants orientés vers la direction emploi → ont trouvé un emploi d'insertion .
- 7 étudiants orientés vers une formation via la direction emploi/formation → ont réussi cette formation.

Ces résultats montrent que l'accompagnement de la Conseillère en orientation ne cible pas seulement l'enseignement supérieur, mais également des réorientations vers le marché de l'emploi et les formations qualifiantes avec un impact positif.

- Réussites partielles Projet d'étude mais trajectoires stables

- 18 étudiants présentent une réussite partielle dans leurs études, mais restent dans leur projet d'études pour 2025-2026.

- Même si la réussite académique est partielle, le fait de se maintenir dans le cursus montre :

- un engagement réel dans un projet pertinent
- une adhésion au parcours
- un projet réaliste où les difficultés sont surmontables.

Dans la pratique de l'orientation, ces situations sont considérées comme des accompagnements concluants, car le projet conserve du sens et reste tenable pour l'étudiant.

Abandons et échecs dans un projet pourtant estimé pertinent

- 12 étudiants ont abandonné ou échoué dans un projet d'études pourtant jugé pertinent au moment de l'orientation. Cela représente environ 13 % du groupe.
- 9 personnes (anciennement étudiants) orientés vers la direction emploi-formation n'ont pas concrétisé le projet travaillé avec la conseillère en orientation (formation ou emploi) au cours de l'année 2024/2025. Ces situations représentent environ 10 % du groupe.

Ces situations rappellent que même un projet pertinent ne garantit pas une réussite. En effet, des facteurs externes (méthodologie, organisation, santé mentale et/ou physique, conditions de vie,…) jouent un rôle central.

Si l'on regroupe les abandons d'études, les échecs académiques et les orientations vers l'emploi ou la formation qui n'ont pas abouti, on obtient environ un quart des situations (23 %) où l'accompagnement n'a pas conduit à une concrétisation positive.

Ce chiffre reste raisonnable compte tenu :

- de la présence probable de jeunes en difficultés multiples au CPAS de Bruxelles,
- de facteurs externes non maîtrisables.

- Absence d'informations

Il y a une proportion importante d'étudiants (27%) que nous ne pouvons pas évaluer étant donné une fin de droit (E)RI en cours d'année (incompétence territoriale, non collaboration, renoncement au droit,…).

Cela signifie :

- l'impossibilité d'évaluer l'impact réel de l'accompagnement pour plus d'un quart de ce groupe cible
- un biais important dans la lecture statistique des résultats

- Conclusion

- 33 % des étudiants ayant suivi les recommandations ont une trajectoire réussie ou stabilisée dans un projet d'études pertinent.
- Si l'on ajoute les réussites emploi/formation, on atteint un impact encore plus large (50% au total → 33 % + 17%)
- Les trajectoires pertinentes non concluantes représentent 23 %, ce qui est cohérent avec les réalités du terrain en orientation.
- Le taux d'adhésion de 80 % et les résultats observés témoignent d'une pertinence forte des conseils
- L'absence d'information pour 27 % constitue un frein aux constats

Résultats détaillés pour les 23 étudiants n'ayant pas suivi les recommandations de la COP.

- Une majorité importante d'échecs confirme la non-pertinence initiale du projet

Parmi les 23 étudiants qui ont choisi de s'engager dans un projet jugé non pertinent (manque de prérequis, inadéquation avec les intérêts, exigences mal évaluées…), les résultats montrent très clairement que cette estimation était fondée :

- 15 étudiants, soit 65,22 %, ont échoué leur année 2024-2025 dans ce projet.

Ce taux confirme que les signaux repérés lors de l'accompagnement (manque méthodologique, décalage entre motivations et réalité du cursus, capacités non alignées avec les exigences…) étaient pertinents.

Ce constat met, par ailleurs, en évidence le rôle central du travail d'analyse en orientation, qui ne repose pas seulement sur les souhaits déclarés, mais sur une évaluation fine des forces, conditions de réussite, contraintes, et prérequis.

- Quelques réussites malgré une évaluation initiale défavorable

Même au sein du groupe parti dans un projet évalué comme fragile, certains jeunes parviennent à s'adapter et à réussir :

- 3 étudiants (sur 23) ont obtenu une réussite partielle de leur projet d'études, et poursuivent dans la même filière en 2025-2026.

- 2 étudiants (sur 23) ont obtenu une réussite totale dans un projet d'études pourtant évalué comme inadéquat par la COP et poursuivent dans la même filière en 2025-2026.

Ces situations illustrent que, même avec un projet considéré comme "non pertinent", certains étudiants mobilisent des ressources personnelles, un travail intensif ou un fort niveau d'engagement qui leur permet de maintenir le cap. Néanmoins, ces réussites restent minoritaires et exceptionnelles

- Absence d'informations

- 3 étudiants n'ont pu être évalués en raison d'une fin de droit E(RI).

- Conclusion

L'analyse montre que :

- Les projets jugés non pertinents aboutissent dans près de 2 cas sur 3 à un échec. Le groupe cible ayant ignoré les recommandations présente une forte proportion d'échecs, confirmant que les choix non alignés avec le profil et les prérequis constituent un facteur de risque majeur.
- Les quelques réussites partielles ou totales existent, mais restent marginales (5 étudiants sur 23)

- La majorité des jeunes ayant ignoré les recommandations ont rencontré des difficultés majeures. La capacité de la conseillère en orientation à anticiper l'adéquation projet/profil est globalement fiable.

- Les résultats soulignent l'importance :
    - de l'analyse fine des prérequis,
    - de l'exploration approfondie des intérêts,
    - de l'accompagnement dans la prise de décision et du dialogue autour des aspirations parfois déconnectées des capacités ou des conditions de réussite.

9.1.2.2 Évaluation des étudiants accompagnés dans le cadre de l'axe individuel (2024-2025)

Les constats présentés pour la période d'octobre 2024 à septembre 2025 reposent sur des données encore partielles. Une majorité des étudiants accompagnés ayant débuté leur parcours en septembre 2025, l'impact de l'accompagnement à l'orientation sur leur réussite ne pourra être évalué de manière consolidée qu'à l'issue de l'année académique 2025-2026.

Sur cette période, 114 étudiants ont été reçus et accompagnés individuellement en orientation. Ce volume est comparable à celui de la période précédente (115 étudiants sur 9 mois), bien que la période considérée soit plus longue. Cette situation s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'ateliers collectifs en 2025 à destination des étudiants de dernière année du secondaire. Ces ateliers, déjà existants lors de la période précédente, ont mobilisé une part plus importante du temps de la conseillère en orientation, seule en fonction, réduisant temporairement la disponibilité pour les entretiens individuels sur une période de 10 semaines. Aussi, la COP fut beaucoup moins sollicitée par les Référents Etudes au cours du dernier trimestre 2025.

- Maintien d'une adhésion élevée aux recommandations :

La répartition observée pour la période d'octobre 2024 à septembre 2025 s'inscrit globalement dans la continuité des tendances mises en évidence lors de la période précédente. La proportion d'étudiants ayant suivi les recommandations en construisant un projet pertinent demeure comparable (71%) de même que celle des étudiants ne s'y étant pas engagés (20 %). Il reste la présence d'une part de situations sans information disponible (9%).

- Premiers éléments d'analyse des parcours (constats intermédiaires)

Parmi les 81 jeunes ayant suivi les recommandations de la conseillère en orientation en s'inscrivant dans un projet jugé pertinent, 54 % se trouve encore dans des situations trop récente, ne permettant pas à ce stade une évaluation de la réussite.

Ainsi, 48 étudiants sont engagés dans un projet d'études 2025-2026 en cours, tandis que 12 jeunes ont entamé une formation en septembre 2025 suite à une orientation vers la DFE et 2 jeunes sont suivis pour une recherche active d'emploi.

Par ailleurs, d'autres situations de réussite sont déjà observables : 3 jeunes ont finalisé avec succès une formation en 2024-2025 et 3 autres ont accédé à l'emploi en 2025.

Enfin, pour 3 personnes dont le projet a été jugé pertinent, aucune information n'est disponible concernant le projet 2025-2026, en raison d'une fin de droit au revenu d'intégration.

Pour 23 étudiants sur les 114 accompagnés, le projet d'études 2025-2026 est actuellement en cours et a été estimé non pertinent par la conseillère en orientation. L'évaluation de l'issue de ces parcours ne pourra être réalisée qu'au terme de l'année académique 2025-2026.

Par ailleurs, pour 10 étudiants, soit aucune information n'est disponible concernant le projet 2025-2026, en raison d'une fin de droit au revenu d'intégration avant septembre 2025 soit il y a eu redoublement en dernière année du secondaire, rendant le projet initialement envisagé sans objet.

9.2 L’aide au blocus

- Les salles d’études :

Le dispositif des "salles d'études" rencontre à chaque session, un grand succès. Au niveau des critères d’accès à nos salles d’études, les 2 seuls critères sont l’âge (dès 15 ans) et bien entendu de disposer d’une carte d’étudiant.

Chaque salle est équipée de PC, d’imprimantes et d’une connexion Wifi, garantissant un environnement de travail optimal. Des agents d’encadrement engagés en emploi d’insertion veillent à la bonne organisation des salles d’étude afin de s’assurer que les étudiants soient dans un environnement de travail serein et productif.

Ces salles sont accessibles pendant les périodes de blocus, à savoir :

- Mi-avril à fin juin
- Début août à début septembre
- Mi-novembre à fin janvier

En 2024-2025, nous avons proposé l'accès à quatre salles d’études, avec une capacité totale de 200 places.

Répartition des fréquentations par site pour l'année académique 2024-2025:

- Mado: 2525 étudiants
- Miroir : 2683 étudiants
- Bruyn : 2984 étudiants
- Brugmann : 2073 étudiants

- Le blocus résidentiel :

Conscients que de nombreux étudiants résident dans des environnements peu propices à l'étude, nous avons mis en place le dispositif de blocus résidentiel afin de leur offrir à la fois un confort matériel et psychologique durant cette période importante.

Ce dispositif a vu le jour en mai 2021. Il est organisé en collaboration avec la maison de repos « Aux Ursulines ». La maison de repos met à la disposition des étudiants suivis par notre Centre 6 chambres (cinq individuelles et une double). Elles sont toutes équipées d’une connexion Wifi et d’un réfrigérateur. Les étudiants ont également un accès à une bibliothèque et à d’autres espaces de détente de l’établissement, comme le jardin et la cafétéria.

Pour 2024-2025, la fréquentation de ce dispositif a été un peu moins importante que les années précédentes. Pour la session de janvier, 5 chambres/6 étaient occupées, la session de juin était full. En revanche, pour la session d’août, nous n’avons eu que 3 participants.

Sur les 10 participants distincts, 6 ont obtenu de meilleures résultats à/aux sessions préparée(s) au blocus résidentiel que lors des sessions précédentes.

Deux étudiants ont participé aux 3 sessions de 2024-2025. L'un d'entre eux, un étudiant en médecine qui partage sa chambre avec son très jeune frère à la maison et qui fréquente ce dispositif depuis le début a obtenu son diplôme de médecine en septembre 2025.

Sa sœur, étudiante en kinésithérapie, a également bénéficié 2 fois du dispositif en 2024-2025.

10.Les auditions

Les étudiants peuvent être entendus en audition par le Comité Spécial de l'Action Sociale pour toute décision en lien avec leur RI ou avec leur projet d'études (la levée de la dispense de prouver sa disposition au travail pour raison d'équité).
Beaucoup de nos étudiants redoutent le passage en audition, car ils craignent de ne pas savoir défendre leurs arguments ou de devoir exposer des éléments de leur vie privée.

C'est toujours en accord avec l'étudiant que le Référent Etudes présente le dossier au Comité de l'Action Sociale. Les étudiants mettent d'ailleurs par écrit leur souhait/accord que leur dossier soit présenté en audition afin que la décision prise soit révisée.

Le Référent Etudes prend, au préalable, le soin d'expliquer la décision, la procédure et de conseiller l'étudiant.

A l'Antenne 18-25, les dossiers qui sont présentés en audition sont pour la plupart les dossiers ayant la mention « poursuite des études avec accord à titre exceptionnel ». Comme expliqué dans le point relatif à nos lignes de conduite, l' accord « à titre exceptionnel » signifie que l'étudiant, après un ou plusieurs échecs, est exceptionnellement autorisé à recommencer son année une ultime fois.

Les autres auditions demandées concernent la levée d'une sanction dans le cadre du non-respect du PIIS et ont le plus souvent avoir avec des sanctions liées à des démarches insuffisantes pour la recherche d'un job-étudiant.

Pour chaque dossier présenté en audition, différents éléments sont systématiquement analysés afin d'aider le Comité Spécial de l'Action Sociale dans sa prise de décision.

Tout d'abord, nous détaillons le parcours scolaire de l'étudiant. Cela comprend le nombre d'années de retard par rapport à un parcours académique classique, ainsi que l'explication des éventuels facteurs ayant contribué à ce retard (parcours migratoire, problèmes de santé, événements personnels,…).

Ensuite, nous examinons la situation de finançabilité de l'étudiant.

Enfin, nous analysons le PAE (programme annuel de l'étudiant), en précisant le nombre de crédits par bloc et en évaluant l'évolution et la progression de l'étudiant pour chacun de ces blocs.

Pour rappel, la finançabilité détermine si l'établissement d'enseignement supérieur perçoit ou non des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour l'inscription de l'étudiant.

Les règles en matière de finançabilité sont fixées par le décret paysage. Lorsqu'un étudiant n'est plus finançable en raison d'échecs répétés l'établissement ne perçoit aucun subside pour son année d'études. Dans ce cas , l'établissement est en droit de refuser l'inscription.

Ces règles s'étant durcies et généralisées à l'ensemble des étudiants pour l'année 2024-2025, nous avons néanmoins constaté une certaine souplesse de la part des établissements dans l'octroi de dérogations. De nombreux étudiants non finançables ont ainsi pu se réinscrire grâce à un accord du jury. Cela implique que les établissements ont accepté de financer eux-mêmes certaines inscriptions, sans bénéficier de subsides de la FWB.

Quelques étudiants ont dû introduire un recours auprès du Conseil d'Etat suite au refus de dérogation par l'établissement.

- Les auditions pour les dossiers avec accord « à titre exceptionnel »

Pour l'année académique 2024-2025, le Comité Spécial de l'Action Sociale a autorisé la poursuite des études avec un accord « à titre exceptionnel» à 149 étudiants. Ces étudiants devaient valider l'intégralité de leur PAE pour pouvoir, l'année suivante, être dispensés de justifier leur disponibilité au travail, pour raisons d'équité.

- 50 dossiers ont été clôturés avant ou au terme de l'année scolaire et concernent des étudiants qui ont fait le choix d'abandonner leur projet d'études.
- 21 dossiers concernent des étudiants qui ont réussi la totalité de leur PAE au terme de l'année académique
- 76 dossiers sont passés en audition pour une prolongation de la dispense pour raison d'équité. 67 étudiants ont été autorisés à poursuivre à la suite de leur audition.
- 2 dossiers n'ont pas été présentés en audition, car les étudiants n'ont pas eu d'accord favorable à leur demande de recours en terme de finançabilité.

- Les auditions pour la levée de sanction job étudiants

Pour l'année académique 2024-2025, 117 étudiants ont été sanctionnés pour démarches insuffisantes concernant la recherche d'un job-étudiants.

16 d'entre eux ont demandé une levée de la sanction et leur dossier a donc été présenté en audition. Pour certains cas, cette audition combinait levée de sanction en plus de la révision de décision de ne plus les dispenser de dispenser leur disposition au travail pour raisons d'équité.

11. Journée d'études

Le 4 décembre, l'Antenne 18-25 a organisé sa première journée d'études consacrée à la thématique : *« Nourrir le lien entre les jeunes et le CPAS »*.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte où les 18-25 ans représentent plus de 33 % des ayants droit de l'institution, dont une majorité d'étudiants.

À la suite d'une enquête menée entre mai et juin 2024 auprès des jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration, notre CPAS a souhaité approfondir la réflexion sur la relation que ces jeunes entretiennent avec l'institution et ses travailleurs sociaux.

- Objectifs de la journée

Cette première journée d'études poursuivait plusieurs objectifs :

- Mieux comprendre les besoins et attentes des jeunes bénéficiaires, en particulier en matière d'accompagnement, d'émancipation et de bien-être.
- Interroger les pratiques professionnelles et les dispositifs existants afin d'identifier des pistes d'amélioration.
- Favoriser un dialogue pluridisciplinaire réunissant jeunes, travailleurs sociaux, partenaires de terrain et chercheurs.
- Questionner les enjeux du recours aux droits, de la précarité étudiante et de l'insertion socioprofessionnelle.

La question centrale – *« Comment nourrir le lien entre les jeunes et le CPAS ? »* – a servi de fil conducteur à l'ensemble des échanges. L'ambition n'était pas d'apporter des réponses définitives, mais d'ouvrir un espace de réflexion collective susceptible de faire émerger de nouvelles pistes de travail.

- Dynamique et déroulement

La journée s'est articulée en trois temps complémentaires :

1. Une matinée d'échanges et de débats, ouverte par le Directeur général du département de l'Action sociale. Les résultats de l'enquête menée auprès des jeunes ont été présentés, suivis d'une table ronde réunissant des intervenants issus du monde académique et associatif, actifs dans la lutte contre la précarité étudiante, le non-recours aux droits et l'accompagnement des jeunes. Cette première partie a permis de croiser regards théoriques et expériences de terrain.

2. Des ateliers participatifs, organisés en petits groupes, ont ensuite permis d'approfondir plusieurs thématiques clés :
    - l'élaboration du projet individualisé d'intégration sociale et l'évaluation des aspirations, aptitudes et besoins des jeunes ;
    - l'expression des besoins par les jeunes et le juste équilibre entre accompagnement et autonomie ;
    - la question de l'équilibre entre droits et devoirs dans la relation entre les jeunes, le CPAS et ses partenaires.

Atelier n° 1 : L*e CPAS est tenu de proposer un projet individualisé d'intégration, sociale au demandeur dans les trois mois qui suivent l'octroi : « Le projet s'appuie sur les aspirations, les aptitudes, les qualifications et les besoins de la personne concernée et les possibilités du centre*. ».

Comment les travailleurs sociaux évaluent-ils ces dispositions (aspirations, aptitudes, qualifications, besoins et possibilités) ?

Atelier n° 2 : Que disent les jeunes aux travailleurs sociaux qu'ils rencontrent ? Parviennent-ils à exprimer leur besoin et leurs difficultés ? Souhaitent-ils bénéficier d'un accompagnement plus soutenu ou alors, souhaitent-ils bénéficier de la plus grande autonomie dans la poursuite de leur projet ?

Ateliers n°3

L'équilibre entre droits et devoirs surgit régulièrement dans les débats qui entourent l'action sociale.

Que pensent les jeunes des obligations qu'ils ont vis-à-vis du CPAS ? Qu'en pensent les travailleurs sociaux ?

Ateliers n°4

Que pensent les jeunes des obligations qu'ils ont vis-à-vis du CPAS ? Qu'en pensent les partenaires ?

Ces ateliers ont favorisé une dynamique participative en donnant la parole aux différents acteurs dans une logique de co-construction.

3. Une séance plénière de clôture, consacrée à la mise en commun des réflexions et à l'identification de premières pistes d'action. La journée s'est conclue par un éclairage juridique portant sur l'analyse de la jurisprudence en matière d'aides sociales aux étudiants, apportant un complément structurant aux débats.

Cette première journée d'études a réunis une quarantaine de jeunes suivis par notre Antenne 18-25.Elle a permis de poser les bases d'un travail de fond sur l'accompagnement des jeunes, en s'appuyant sur une démarche participative et pluridisciplinaire.

La richesse des échanges a confirmé la pertinence de poursuivre la réflexion et d'ouvrir de nouveaux chantiers afin de renforcer un lien plus adapté et plus émancipateur entre les jeunes et le CPAS.

12.Conclusion

Pour conclure ce rapport, l'objectif général de l'antenne 18-25, qui est de rassembler un maximum de services autour des jeunes de 18 à 25 dans un même lieu et de collaborer de manière rapprochée avec l'intégralité des services dédiés à ce public, constitue une approche stratégique qui tente de favoriser leur inclusion sociale et professionnelle.
En centralisant l'accompagnement, on simplifie les démarches administratives, on renforce la coordination entre les différents intervenants et on permet une prise en charge plus holistique des jeunes.
Cette approche, que nous développons encore aujourd'hui, facilite l'accès aux ressources de notre CPAS et favorise un accompagnement sur mesure, adapté aux besoins et aux projets de chacun.

Nos perspectives générales pour 2026 s'intègrent toujours dans une volonté de renforcer l'autonomie des jeunes, d'accélérer leur insertion socio-professionnelle et de maximiser l'efficacité des services proposés par le CPAS pour ce public.

Dans ce sens, il est nécessaire:

- de poursuivre notre travail vers une intensification de la collaboration entre les différents acteurs autour du jeune.
- de maintenir des échanges/réunions régulières autour du jeune pour éviter les ruptures de parcours.
- de développer des outils numériques pour poursuivre notre démarche de simplification administrative tel qu'une plateforme en ligne sécurisée permettant la gestion centralisée des rendez-vous, des documents et des communications avec les ayants droits.



Pôle Santé Mentale

A. Contexte :

En 2023, le SPP-IS a délivré aux CPAS une subvention pour promouvoir le bien-être des jeunes.

L'objectif de cette subvention était de développer des activités permettant d'améliorer l'inclusion sociale des jeunes , de leur offrir des espaces de participation, et de favoriser l'accès à des services psychologiques ou éducatifs hors du cadre scolaire ou familial.

Dans ce cadre, notre CPAS a choisi d'intégrer un service de santé mentale à l'Antenne 18-25 afin d'enrichir l'offre de services et de renforcer l'accompagnement social. Concrètement, cela s'est traduit par la mise en place de diverses activités, telles que des ateliers culturels, de la médiation psychoculturelle, des projets de prévention ainsi que des activités collectives et artistiques.

Fin du subside :

Dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques, les politiques fédérales et régionales ont décidé de revoir les priorités budgétaires. C'est ainsi que lors du dernier quadrimestre 2024, le SPP Intégration sociale nous a annoncé sa volonté de recentrer ses financements sur les missions de base des CPAS et a supprimé les subventions ponctuelles thématiques comme le « Bien-être des jeunes » à partir de janvier 2025.

En pratique, nous avons progressivement dissolu le dispositif d'accompagnement en santé mentale entre janvier et octobre 2025.

B. Missions :

Les missions du service s'articulent autour de 2 grands pôles :

- Intégrer le soutien psychologique dans la pratique du travail social à l'égard des jeunes de 18 à 25 ans, en utilisant les outils et méthodes de diagnostic et de soutien psychologique pour renforcer l'accompagnement social existant des jeunes tout en faisant évoluer positivement leur situation.

Un non-professionnel en santé mentale peut dès lors jouer un rôle précieux en offrant un soutien de qualité à une personne en difficulté. La collaboration avec les psychologues en interne met l'accent sur le fait qu'un non-professionnel en santé mentale peut jouer un rôle essentiel en offrant un espace d'écoute et de soutien, tout en orientant vers un spécialiste si nécessaire.

Un professionnel non psychologue peut repérer des signes de difficultés de santé mentale chez une personne en observant certains comportements, expressions ou attitudes inhabituels. Ces signes du quotidien peuvent suggérer un besoin d'accompagnement spécialisé.

- Restaurer l'estime de soi chez les jeunes les plus précarisés en mettant à leur disposition de nouveaux outils et alternatives sous d'autres formes que les études, la formation ou l'emploi en vue de construire leur projet personnel.

C. Statistiques et Evaluations

Afin d'effectuer une évaluation quantitative, nous travaillons avec un fichier de reporting interne.
L'évaluation qualitative, elle a été réalisée par chaque psychologue via les réunions interdisciplinaires ainsi que via les échanges et interpellations autour des différents dossiers.

1. La psychologue de première ligne (PPL)

Une psychologue clinicienne a été embauchée en mai 2023 afin de pouvoir réaliser les suivis psychothérapeutiques individuels, ce qui permis de prendre en charge des jeunes en souffrance psychique afin de dépasser les blocages liés à leur projet et/ou remettre le jeune au sein d'un trajet de soins psychologiques.

Elle est agréée comme PPL par l'INAMI de sorte que le travail qui rentre dans ce cadre soit financé par ce dernier.

1.1 Les nouvelles demandes en 2025

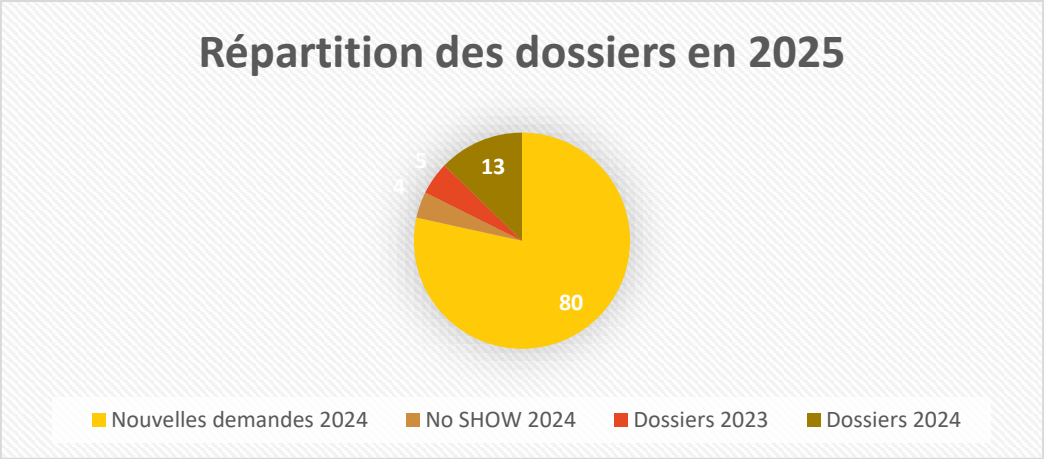
84 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2025. Cela représente une baisse de +-35% par rapport à l'année 2024 (136 nouvelles demandes). Cette diminution est explicable au travers de deux facteurs :

- La collaboration avec la psychologue de 1ère ligne s'est arrêtée en octobre 2025 et elle n'a pas été remplacée au regard du contexte budgétaire. (Occupation du temps de travail de 8/12ème).
- Nous le verrons, plus bas, mais la durée des prises en charge s'est allongée par rapport à 2024, ce qui engendre moins de traitement de dossiers individuels, mais des suivis plus longs.

Age Moyen	24
Nbr Hommes	21
Nbr Femmes	63
Total de nouvelles demandes	84

80 jeunes ont effectivement bénéficié d'au moins un premier rendez-vous.
4 ne se sont jamais présentés à leur premier rendez-vous malgré les relances.
5 dossiers sont la poursuite d'une demande de 2023.
13 dossiers sont la poursuite d'une demande de 2024.

Un total de 102 dossiers a donc été traité par la psychologue de première ligne en 2025.
Nous sommes à 98 dossiers actifs en 2025.



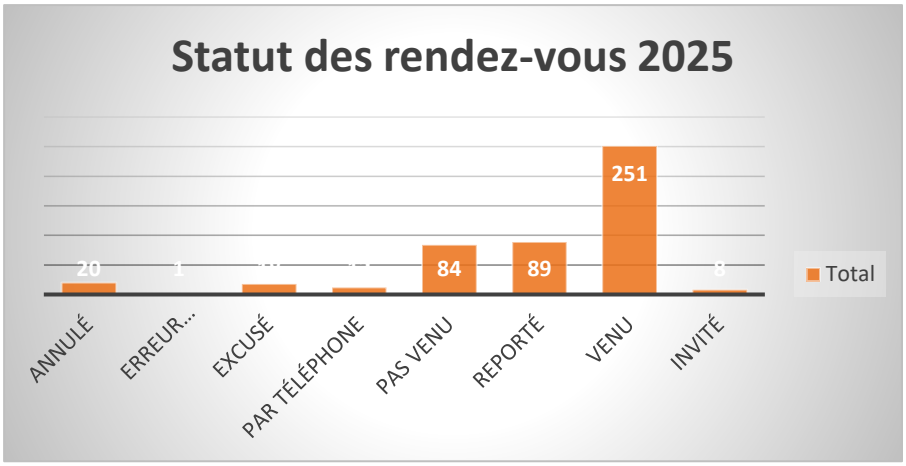
- Problématiques principales à l'origine de la demande de suivi (dossiers actifs) :

Le stress post-traumatique et l'anxiété restent les problématiques les plus fréquemment rencontrées (80% des dossiers) et à l'origine de la demande chez nos jeunes de 18 à 25 ans.

Parmi les épisodes de vie pouvant être à l'origine de la vulnérabilité psychologique et du décrochage du jeune dans son projet, nous avons rencontré :

- La maltraitance et le harcèlement
- Les abus sexuels
- Le deuil
- Le traumatisme
- Une faible estime de soi
- Le rejet par les pairs
- L'isolement social
- La violence intrafamiliale
- Les troubles de la communication
- Les troubles de l'apprentissage
- Le déficit attentionnel
- Les angoisses
- La dépression
- La phobie sociale
- Les addictions
- Les crises identitaires et la transidentité

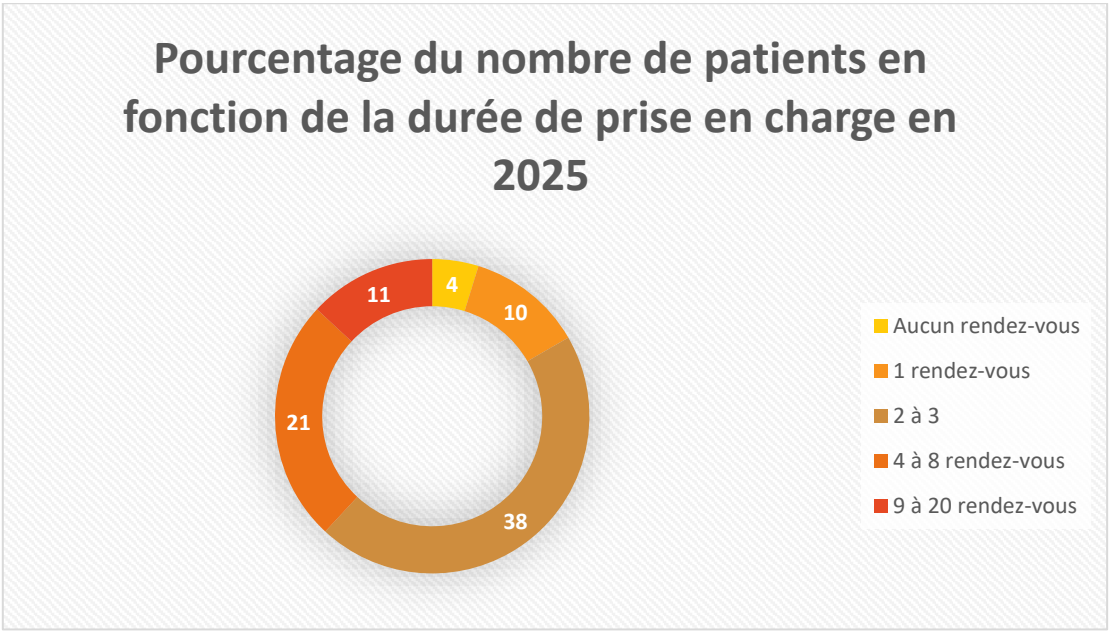
- Nombre et statut de rendez-vous fixés en 2025 :



Rendez-vous 2025	
Tot. RDV :	483
Moyen. RDV / Sem. :	10.98

Le taux de présence moyen a progressé à 72,87 % (contre 63,15 % en 2024), tandis que l'absentéisme moyen a légèrement diminué à 26,91 %. La fréquentation, composée majoritairement d'étudiants, reste toutefois sensible aux périodes de blocus, où le « no-show » est le plus élevé.

Notre communication renforcée avec les jeunes, via SMS et appels de relance, semble avoir favorisé leur engagement dans le suivi psychologique.



En 2025, 11,9 % des dossiers correspondent à des rendez-vous ponctuels (« One Shot »), 70,23 % à un suivi de première ligne (2 à 8 séances), et 13,1 % à des bilans fonctionnels pour soins spécialisés (9 à 20 séances). Seuls 4,76 % des jeunes consultent sans engagement dans un suivi, soit trois fois moins qu'en 2024.

Cette analyse met en évidence un allongement du temps de prise en charge par rapport à 2024 où les rendez-vous « One Shot » était majoritairement représentés.

Cette situation s'explique par :

- une meilleure visibilité du pôle de santé mentale,
- une communication plus claire sur ses objectifs,
- une orientation plus précise des intervenants de première ligne.

1.2 L'origine des demandes

La plupart des jeunes disent avoir découvert le soutien psychologique via affiches, brochures, assistants sociaux ou bouche-à-oreille, et prennent rendez-vous directement. Bien que certains refusent initialement le soutien proposé par l'assistant social, la collaboration avec ces derniers reste la principale source d'orientation, avec 90,6 % des dossiers provenant de l'Antenne 18-25 :

- 71,4 % via référents études et assistants sociaux,
- 19,2 % sont des demandes spontanées.

Orienté par :	% du nombre d'orientation total
Moorsleede	2,4%
Artois	3,6%
Antenne 18-25	71,4%
Demandes spontanées	19.2%
DFE	1,2%
NOH	1,2%
Saint-Roch	1,2%
Total Général	100,00%

Le reste des orientations vient des autres antennes sociales du CPAS de la Ville de Bruxelles. Le taux plus faible d'orientation peut être expliqué au travers de deux éléments :

- Le fait qu'énormément de dossiers jeunes des antennes sociales sont déjà pris en charge au niveau de leur parcours d'études à l'antenne 18-25 et le dossier est ainsi orienté par le référent études,

- Le fait que les antennes sociales soient des services extérieurs à l'antenne 18-25.

Provenance des jeunes en fonction de leur quartier:

Nous remarquons que les jeunes fréquentant notre psychologue proviennent de manière homogène de tous les quartiers du territoire de la Ville de Bruxelles.
Seuls Saint-Roch et Stéphanie se distinguent des autres zones.
Cela peut s'expliquer par une concentration plus forte de jeunes de 18-25 ans en situation de rupture familiale dans ces quartiers.

Le fait que les étudiants Hors-Bruxelles soient le plus représentés dans ce reporting vient probablement du fait que les assistants sociaux de première ligne, attachés historiquement au Service Sociale et de Santé Mentale Intégré, dans l'antenne 18-25, soient les plus sensibilisés à la santé mentale.

Quartier / Zone de compétence	%
Anneessens	8,3%
Artois	4,8%
Béguinage	6,0%
Bollen	7,1%
Haren	2,4%
Marolles	8,3%
Miroir	4,8%
Moorslede	4,8%
NOH	4,8%
Nord-Est	1,2%
Saint-Roch	10,7%
Hors-Bruxelles	16,7%
Stéphanie	14,3%
Outreach / Mix	6,0%
Total général	100,00%

2. La médiation psychoculturelle

La médiation psychoculturelle est une approche qui a débuté au début de l'année 2024 d'abord la Cellule Étudiants, puis déployée plus robuste au sein de l'Antenne 18-25, dès mars 2024. L'objectif de la médiation psychoculturelle visait à aborder la santé mentale de manière non conventionnelle, en mobilisant l'art et la culture pour favoriser l'émancipation et le bien-être psychique.

2.1 Axe individuel

2.1.1 Philosophie de travail

Entre janvier et fin mai 2025, 52 jeunes différents ont été reçus en entretien individuel. Ceux-ci ont principalement été référés par leur assistant social ou leur référent études. Certains ont été orientés par la psychologue du service.

Plusieurs demandes différentes peuvent mener à un premier entretien individuel en médiation psychoculturelle :

Ces entretiens répondent à deux types de demandes :

- Santé mentale : 28 jeunes ont effectué une demande liée à l'anxiété, la dépression ou des problèmes familiaux, générant 136 rendez-vous « psy » sur 17 semaines.

- Culture : 24 jeunes ont sollicité un accompagnement culturel (tickets Article 27, activités, projets CPAS), offrant un espace centré sur leurs intérêts et parfois débouchant sur une demande de suivi psychologique.

Usagers (RDV individuels) (janvier à mai 2025)	
Total	52
Demandes « psy »	28
Demandes « culture »	24

De janvier à fin mai 2025, 164 rendez-vous individuels ont été fixés, soit une moyenne de 9,5 rendez-vous par semaine. Ces chiffres ne prennent donc pas en considération les activités de groupe réalisées en parallèle dans le travail hebdomadaire.

Rendez-vous individuels (janvier à mai 2025)	
Nbr Tot. RDV	164
Moyenne RDV/Sem	9,5

Sur ces 164 rendez-vous fixé, 85 ont bien été honorés, soit un taux de présence de 52%.

Statut des rendez-vous (janvier à mai 2025)	
Venu (85)	52%
Annulé (24)	15%
Excusé (8)	5%
Reporté (20)	12%
Pas venu (27)	16%

Passée cette première demande « psy » ou « culture », les ayants droit bénéficient ensuite de plusieurs services liés à la médiation psychoculturelle. En effet, un jeune qui consultera en première intention pour une demande en lien avec la santé mentale pourra ensuite participer à des sorties de groupe, à des ateliers artistiques, ou encore bénéficier des Articles 27. Pour le jeune qui sera reçu lors de sa première demande en lien avec la culture, celui-ci, pourra mentionner le désir d'être revu pour une demande d'ordre psychoaffectif.

La culture est donc une porte d'entrée potentielle vers les soins en santé mentale, particulièrement pour un public qui ne consulterait pas spontanément un psychologue ou qui refuse d'être orienté chez la psychologue du service par leur assistant social. Bien que les missions soient clairement explicitées aux ayants droit, la dénomination de « médiatrice psycho-culturelle » semble moins freiner certains jeunes en difficulté.

Deux outils nous sont utiles dans la réalisation de notre travail : les tickets Article 27 ainsi qu'un questionnaire évaluant les attentes et les besoins culturels des jeunes que nous rencontrons.

i. Le ticket Article 27 comme outil de travail

Un des outils de la médiation psychoculturelle est le dispositif Article 27. Ce dispositif permet à chaque usager de bénéficier de deux tickets Article 27 par mois qui lui donnent accès à de multiples lieux culturels en Wallonie et à Bruxelles, pour le prix d'1,25€.

Entre février et décembre 2024, 631 tickets ont été distribués à 191 usagers différents au sein de l'Antenne 18-25, soit une moyenne de 57 tickets distribués par mois.

En 2025, 754 tickets ont été distribués à 270 usagers différents au sein de l'Antenne 18-25, soit une moyenne de 63 tickets par mois. Sur ces 270 ayants droit, 75% sont des femmes.

Article 27 (2025)	
Tickets distribués	754
Nombre de bénéficiaires	270
Âge moyen	21,6 ans
Pourcentage Femmes	75%
Pourcentage Hommes	25%

Notons que le dispositif Article 27 est souvent méconnu de la part de notre population. Un entretien est donc utile afin d'expliquer leur fonctionnement (lieux où les utiliser, mode de réservation, autres réductions, agenda culturel, etc.).

Nous avons formés deux accueillants au dispositif et avons mis en place une communication ciblée afin d'assurer une distribution efficace. Le relais du dispositif a donc été particulièrement réussi au vu du nombre de tickets distribués durant l'année.

ii. Questionnaire sur les attentes et les besoins culturels

Nous avons mis en place un questionnaire à destination des ayants droit nous permettant de recueillir les attentes, besoins et freins des jeunes afin de proposer des activités adaptées et de planifier le suivi.

Ces résultats ont servis, d'une part, à proposer des activités qui correspondent à leurs attentes et, d'autre part, à les recontacter en fonction des projets mis en place.

2.2 Axe collectif

2.2.1 Philosophie de travail et statistiques

L'axe collectif a été mis en place en 2024 et a permis à de nombreux jeunes de participer à des sorties culturelles ainsi qu'à des ateliers artistiques. Cet axe a pu être développé grâce à nos partenaires culturels, dont certains du subside Participation et Activation Sociale.

Les projets collectifs ont été construits sur base des expériences de l'année précédente, mais également sur les réponses obtenues au questionnaire administré durant les entretiens individuels. De la sorte, nous mettons l'accent sur les intérêts principaux des jeunes, tout en essayant d'intégrer une notion relative au bien-être ou à la santé mentale. Les projets artistiques sont donc réfléchis autour de plusieurs dimensions :

- Les intérêts des jeunes, basés notamment sur les réponses au questionnaire *(« Quelles activités aiment-il faire ?)* : la photo, le théâtre, la musique, etc.
- Les moyens humains et financiers, discutés avec nos partenaires culturels (*« Comment peut-on le mettre en place ? »)* : artiste qui encadre l'atelier, matériel, local, etc.
- Les besoins en santé mentale (*« A quel besoin répond l'intervention ? »)* : questionnement identitaire, isolement social, confiance en soi, etc.

Pour les jeunes, plusieurs niveaux « d'engagement » sont possibles :

- Les sorties collectives en tant que spectateur,
- La participation à des ateliers artistiques imaginés avec les partenaires,
- L'engagement dans un comité culturel où les projets artistiques sont pensés et réalisés par et pour les jeunes.

Entre janvier et mai 2025, 41 jeunes différents ont bénéficiés des activités collectives. Une personne participant à un atelier sur plusieurs jours est encodée à plusieurs reprises, ce qui amène à 103 rendez-vous « collectif » encodés durant cette période. Nous n'avons pas indiqué le taux de présence, celui-ci étant difficile à évaluer (certains jeunes ayant arrêté en cours de projet ne sont pas encodés, ce qui fausse la statistique).

Rendez-vous collectif (Janvier à mai 2025)	
Nbr Tot. Encodage	103
Nbr de bénéficiaires	41

2.2.2 Description des activités

- Comité Culturel Jeunes

Participants : Une vingtaine de jeunes différents ont participé au projet depuis sa création.

Le comité culturel est un espace qui a pour but de rassembler des jeunes désireux de créer un projet artistique ensemble, ainsi que de participer à des sorties culturelles. Le comité repose sur une logique collective, participative et démocratique. Il est focalisé sur les participants : c'est eux qui décident des projets à mener, de la fréquence des rencontres, ainsi que du choix des sorties culturelles qu'ils ont envie de faire ensemble. Le but premier est de rassembler des jeunes isolés, afin de leur donner l'opportunité de créer et de s'investir dans un projet, leur permettant d'acquérir un nouveau regard sur le monde tout en leur donnant le pouvoir d'agir sur leurs problématiques.

Ce projet est réalisé en partenariat avec l'ASBL Article 27 et le Gsara.

Lors de ce comité, les jeunes ont décidé de créer un court-métrage. Des ateliers d'écriture, de tournage et de montage ont eu lieu et un premier mini-court métrage a été réalisé en 2025 et s'appelle « Le toc de Serge ».

- Projet « Carte Blanche »

Participants : 3

Carte Blanche est un projet de co-création initié par le Centre Culturel Bruegel. Il vise à penser la programmation directement avec les publics du quartier, afin de construire ensemble un centre culturel à leur image, où ils se sentent écoutés, compris, et représentés.

« Ensemble, nous découvrons la richesse de la scène culturelle bruxelloise, nous nous essayons à une variété de pratiques artistiques et culturelles différentes, et nous disséquons avec des professionnels de la culture les pratiques de programmation afin de les faire évoluer. L'objectif? Programmer collectivement une Carte Blanche pensée par et pour les jeunes qui clôturera la saison culturelle 2024-2025 du centre culturel Bruegel. Ce projet est mené en partenariat avec l'Institut Dominique Pire et le CPAS de la Ville de Bruxelles, et soutenu par la Commission Communautaire Francophone. »

Trois jeunes de l'Antenne 18-25 ont participé à une année de sorties culturelle, Masterclass, formations et ateliers artistiques afin de créer leur projet. Elles ont mis en place, en collaboration avec l'Institut Dominique Pire, un festival sur la multiculturalité et ont assuré la programmation des artistes pour les concerts d'ouverture et de fermeture.

Cette expérience a permis l'acquisition de nouvelles compétences et un tremplin certain dans leur insertion socio-professionnelle.

- Sortie au Théâtre des Tanneurs « Créons du lien en dehors des murs du CPAS ! »

Participants : 10 travailleurs sociaux et 8 jeunes

Le comité de spectateur est un dispositif mis en place par le Théâtre des Tanneurs. Les membres du comité se retrouvent généralement le vendredi soir, 1h30 avant le début du spectacle autour d'un moment convivial. Ils partagent ensemble un repas, rencontrent les artistes du spectacle et assistent ensuite à la représentation, le tout pour un coût réduit.

L'objectif était de créer un comité de spectateur spécial « CPAS », où travailleurs sociaux et jeunes de l'Antenne 18-25 participent, afin de créer du lien. Ensemble, nous avons donc été voir le spectacle « Dimanche » et avons participé à un goûter après le spectacle.

- Festival « en Ville ! » au Cinéma Palace

Participants : 4

Le festival de cinéma « en Ville ! » propose un état des lieux du cinéma du réel belge et international de l'année.

Nous nous sommes rendus à la projection de « Make it look real » en présence du réalisateur. Cette sortie a été organisée avec les participants du Comité Culturel.

- Projet « Comment se raconter en 2025 ? » au Théâtre des Tanneurs

Participants : 4

« Comment les histoires personnelles se mêlent à la grande Histoire ? Ce travail questionne la mémoire, les traumatismes, l'oubli, ainsi que les enjeux liés à la transmission (ou pas) et à la réappropriation des histoires par celles et ceux qui les ont vécues.

Un groupe de jeunes de 18 à 25 ans a été invité à réfléchir sur ces thématiques, lors d'une vingtaine d'heures de rencontres et d'expérimentations, réparties sur trois mois. Ensemble, ils et elles ont construit une narration en passant par le travail du corps, de l'écriture et de la voix. À la fin est née une forme, propulsée par le fond et inventée par le groupe. »

Quatre jeunes ont participé à la création de ce spectacle et ont assurés deux représentations au théâtre des Tanneurs, en avril et mai 2025.

- Sortie Comedy Club au Centre Culturel Bruegel

Participants : 4

« En 2023, nous lancions un nouveau partenariat au centre culturel Bruegel : les soirées Atout Comedy Night, portées par la collective Atout Comedy Club qui vise à rendre la scène de l'humour belge plus inclusive.

Scènes publiques, huis-clos, tables rondes et ateliers d'écritures : la collective cherche à offrir des espaces d'exploration et de légèreté, safer et accueillants, pour les femmes et personnes queer.

Objectif final : montrer que les femmes et les personnes queers qui font rire sont nombreux·ses et méritent mieux que d'être l'atout "charme" ou "diversité" de la soirée.

Si cette collective décline sa proposition sous plusieurs formes, nous accueillons au Bruegel leurs soirées « Atout Comedy Night », un spectacle d'humour unique en son genre, dans une dimension militante et inclusive. Six artistes femmes et queers émergent·es se succèdent sur scène, chapeauté·es par un·e MC de talent. Chaque séance a connu un grand succès, cela nous a permis de faire entrer un nouveau public dans le centre culturel. »

Cette sortie a été organisée avec les participants du Comité Culturel.

- Ateliers d'orientation (dernière année du secondaire) avec la conseillère en orientation de l'antenne 18-25

Co-animation des ateliers d'orientation à destination des étudiants en dernière année du secondaire avec la conseillère en orientation de l'Antenne 18-25. L'objectif de cette co-animation était d'apporter un éclairage « psychologique / neuropsychologique » au contenu proposé, ainsi que de présenter les missions de la médiation psychoculturelle.

D. Conclusions et perspectives

L'année 2025 a été marquée par un ralentissement du pôle de santé mentale qui s'est néanmoins maintenu dans un contexte d'incertitude globale :

- l'absence de gouvernement régional ;
- la décision de la non poursuite du subside fédéral « bien-être psychologique des jeunes » par la Ministre en charge de la politique des Grandes Villes.
- le contexte budgétaire complexe n'ayant pas permis de remplacer les deux psychologues (*une était en écartement prophylactique et la collaboration s'est arrêtée avec la seconde*).

Au regard des difficultés rencontrées et de l'absolue nécessité pour notre institution de s'engager dans l'effort budgétaire collectif, de se concentrer sur les forces vives de sa mission de base et afin de faire face à la réforme des allocations de chômage dans les meilleures conditions possibles, le pôle de santé mentale ne poursuivra pas ses activités en 2026.

Un subside facultatif a néanmoins été demandé en décembre 2025 et une réflexion globale a été menée pour pourvoir toujours répondre aux besoins en rapport à la santé mentale en 2026 :

- Aux niveaux des intervenants de 1ère ligne, le Département de l'Action Sociale va intégrer les formations en santé mentale dans le programme de formations qu'il propose à ses agents. Cette offre se fera en collaboration avec PsyBru et est entièrement gratuite.
- 11 séances d'intervision par une psychologue, déjà en fonction au Département de l'Action Sociale, seront programmées en 2026 pour les travailleur.ses social.e.s en contact avec les jeunes de 18 à 25 ans.
- Une diffusion régulière de l'offre des services en santé mentale de la région bruxelloise, afin que les intervenants de 1ère ligne puissent orienter leurs bénéficiaires, en demande d'aide au niveau de leur santé mentale, vers le service le plus adéquat.
- La remise en place d'une formation interne de « sensibilisation à la santé mentale ».
- La diffusion, après une mise à jour, de « la boite à outil en santé mentale » qui avait été développée par le Département de l'Action Sociale pour les travailleurs sociaux.

Projet Spécifique : MADO NORD

A. Introduction

En Région de Bruxelles-Capitale, malgré la densité du tissu associatif dédié à la jeunesse, de nombreux jeunes et leur famille se retrouvent encore exclus des dispositifs d'aide. Cette situation s'explique souvent par une offre de services décentralisée et des disciplines trop cloisonnées, ce qui rend l'identification des services d'accompagnement particulièrement complexe pour les familles en difficulté.

De plus, le secteur souffre d'un manque de continuité dans la prise en charge et d'une saturation des réseaux existants. Ce constat est d'autant plus préoccupant que la santé mentale des 13-25 ans est devenue un enjeu majeur, les études récentes montrant que 25 % à 50 % d'entre eux souffrent de troubles anxio-dépressifs, souvent aggravés par des problématiques de logement.

Au-delà de ces obstacles structurels, l'approche manque parfois de globalité : la famille ne doit plus être considérée comme un simple contexte entourant le bénéficiaire, mais comme un système interdépendant dont les dynamiques influencent directement la situation individuelle du jeune.
Face à ces enjeux et à la nécessité de renforcer les liens entre les services et les besoins réels du public, les responsables politiques ont soutenu la création de la Mado Nord.

Portée par le CPAS de la Ville de Bruxelles avec l'appui du secteur de l'aide à la jeunesse et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette structure développe depuis 2019 une approche pluridisciplinaire visant à répondre aux problèmes multifactoriels des adolescents, notamment en mettant en réseau les différents services destinés aux jeunes. La Mado est un lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation s'adressant aux jeunes de 11 à 22 ans, à leur famille ainsi qu'aux professionnels gravitant autour de cette population.

Les actions proposées peuvent être individuelles ou collectives et peuvent concerner toutes problématiques ou thématiques liées à l'adolescence : relation familiale, scolarité, mal-être psychologique, emploi, formation, questions juridiques et administratives, difficultés financières, logement, vie affective et sexuelle, harcèlement, problématiques d'assuétudes, etc.

En collaboration avec les professionnels de terrain, la Mado Nord élabore des projets et se positionne comme un lieu ressource de réflexions et d'échanges de pratiques. Afin de faciliter l'accès aux jeunes et aux familles, le service y est gratuit et anonyme.

Les jeunes ayant un ancrage dans le territoire d'action de la MADO Nord peuvent s'y présenter quelle que soit la problématique qu'ils rencontrent. Il n'y a aucun critère d'admission, si ce n'est le critère de l'âge. Nous accueillons le jeune sans discrimination dans un climat de confiance en veillant à respecter son identité et en lui apportant une aide gratuite et anonyme. Les Maisons de l'Adolescent travaillent sans mandat, c'est-à-dire que les interventions et toutes autres actions auprès des jeunes ne se font qu'avec l'accord de celui-ci.

Dans l'exercice de leurs fonctions auprès des adolescents et de leur famille, les travailleurs de la Mado ainsi que leurs partenaires externes sont tenus au secret professionnel et au code de déontologie lié à l'aide à la jeunesse ainsi qu'aux codes de déontologie spécifiques à certaines fonctions exercées (assistant social, psychologue, médiateur, etc.).

Notre équipe rassemble des professionnels issus de disciplines variées, tous compétents sur les questions liées à l'adolescence. Cette approche pluridisciplinaire permet une analyse plus approfondie des problématiques liées à l'adolescence et une prise en charge holistique du jeune. Cependant, pour offrir un accompagnement encore plus pertinent, nous faisons appel à des partenaires spécialisés afin de proposer au jeune la réponse la plus adaptée à sa situation. La pluridisciplinarité et la complémentarité des intervenants assurent ainsi une prise en charge globale du jeune. L'objectif étant toujours une orientation rapide, cohérente et adaptée.

B. L'équipe

Durant l'année 2025, des changements importants ont eu lieu au sein de l'équipe. Actuellement, l'équipe s'est stabilisée en 2026 et se compose comme suit :

1. Une coordinatrice
2. Une chargée de projets liés à l'axe collectif
3. Une intervenante psycho-sociale éducatrice de formation
4. Une référente jeunesse spécialisée dans l'autonomisation des jeunes et aux droits sociaux
5. Une agente administrative
6. Un(e) accueillant(e) sous contrat d'insertion

C. Modalités d'intervention

La Mado peut offrir une réponse centralisée, interdisciplinaire et globale aux difficultés par deux biais :

1. <u>En rassemblant les partenaires autour du jeune au sein de ses locaux :</u>

La Mado Nord organise des permanences juridiques assurées par le Bureau d'Aide Juridique, deux mercredis par mois.

Trois psychologues de première ligne, indépendants, assurent des consultations chaque jour de la semaine afin de répondre aux besoins des jeunes. Une psychologue est présente tous les jours de la semaine, un autre vient renforcer la permanence du vendredi et un dernier vient renforcer celle du samedi.

2. <u>En travaillant en complémentarité avec le paysage associatif</u>

La Mado vient s'inscrire dans un projet dont la philosophie globale est de travailler en complémentarité avec les partenaires associatifs situés dans le nord de Bruxelles.

De plus, les locaux sont implantés au cœur d'un site accueillant des services travaillant dans le domaine de la jeunesse.
La Mado souhaite donc s'appuyer sur ces ressources et cette proximité géographique afin de répondre au mieux aux besoins des adolescents et de leur famille.
Plusieurs de ces ressources ont été listées dans le tableau ci-dessous :

Services	Missions/Actions	Localisation
Mado Nord	Service de prévention dans l'aide à la jeunesse	Bd Emile Bockstael 114 1020 Bruxelles
Les CPMS Bruxelles-Ville	Lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue pour les jeunes et/ou les familles fréquentant les écoles dans lesquels ils sont implantés.	Bd Emile Bockstael 122 1020 Bruxelles
CPEONS Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné	Défense des droits, planification, rationalisation et subvention des pouvoirs organisateurs.	Bd Emile Bockstael 122 1020 Bruxelles
Box 120 Pôle de sport et jeunesse du Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles	Organisation d'activités culturelles, artistiques, éducatives, créatives et sportives au profit des jeunes de Laeken	Bd Emile Bockstael 120 1020 Bruxelles
Atelier Graphoui	Collectif d'artistes favorisant la production de projets audio-visuels	Bd Emile Bockstael 114 1020 Bruxelles
Maison de la coordination de Laeken	Contribue au développement global de Laeken et développe des synergies entre les associations de terrain	Bd Emile Bockstael 160 1020 Bruxelles
Planning familial de Laeken	Centre interdisciplinaire ayant pour but d'accompagner et d'informer le public jeune et moins jeune Mise en place d'activités collectives et collaboration avec les écoles	Bd Emile Bockstael 91 1020 Bruxelles
Laeken AMO - Le Toucan	Service d'aide en milieu ouvert pour jeunes et familles. Aide individuelle, actions collectives et	Rue du Champ de l'Église 2 1020 Bruxelles

	communautaires. Aide scolaire et soutien à la parentalité.	
Ecoles des devoirs du CPAS de la Ville de Bruxelles (Zone Laeken)	Lieu qui offre des activités de soutien scolaire ou ludo-éducative – La Mado peut également y réaliser des permanences relatives aux recours scolaires ou pour tout autre motif afin d'étendre sa visibilité et avoir une nouvelle porte d'entrée à l'accompagnement.	Antenne Stéphanie Rue Stéphanie 27 1020 Bruxelles
Home Juliette Herman	Service d'accueil et d'aide éducative agréé pour l'accueil de 41 jeunes de 0 à 18 ans.	Rue Médori 70 1020 Bruxelles
Asbl Prévention Jeune Bruxelles	Service jeunesse du CPAS de Bruxelles qui coordonne et organise des activités dans les 11 (Antennes) Action Jeunesse du CPAS : Soutien et coordination de l'action menée au sein des antennes jeunesse du CPAS dans un cadre de prévention afin d'éviter toute forme d'intervention des structures spécialisées, comme par exemple les Services d'Aide à la Jeunesse (SAJ) ou les Services de Protection Judiciaire (SPJ) Activités dans les Antennes : - Travail de prévention avec les jeunes, promotion de l'autonomie et de la participation citoyenne, activités pédagogiques et éducatives, ludothèque - EcoleS de devoirs (primaire et secondaire) reconnues et agréées par l'ONE et la COCOF	Rue Haute 298A 1000 Bruxelles
Capuche asbl	A pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité sociale. Son objectif est de faciliter leur accès à l'autonomie et à un	Rue Raphaël 14 1070 Anderlecht

	logement stable. Pour cela, elle travaille à capter et créer des logements durables, salubres et abordables. L'association développe également des projets innovants pour soutenir ces jeunes. Ces initiatives incluent la coordination des ressources des différents partenaires, l'accompagnement de projets, la fourniture de garanties locatives, l'information, et la rédaction de plaidoyers.	
Picol asbl	Leurs actions sont définies par trois axes : un rôle au sein de la Coordination Sociale de Laeken, des actions reconnues en Éducation permanente et le Projet de Cohésion Sociale Léopold.	Bd Emile Bockstael 114 1020 Bruxelles

- Modalités générales et cadre d'intervention

La Maison de l'Adolescent est accessible au public du lundi au samedi selon les plages horaire suivantes:

Lundi : 9h00 à 18h00 Mardi : 9h00 à 18h00 Mercredi : 9h00 à 18h00 Jeudi : 9h00 à 18h00 Vendredi : 9h00 à 18h00 Deux samedis par mois de 09h00 à 13h00

L'organisation des horaires et des permanences répond au maximum aux besoins des jeunes et des familles. En dehors de la réunion d'équipe hebdomadaire, le jeune et sa famille sont toujours accueillis par un travailleur psychosocial.

Durant les congés scolaires, le service reste accessible de manière inchangée.

La Mado Nord est également accessible par téléphone, par mail ainsi que sur les réseaux sociaux. Un site Internet est actuellement en construction, dans lequel figurera un formulaire de contact.

1. Réunions

Chaque semaine, l'ensemble de l'équipe se réunit le mercredi de 10 à 11h afin de faire le point sur l'organisation du service et de mettre en commun le travail social quotidien. Ces réunions ont pour objectif d'organiser la prise en charge des jeunes et de leur famille (axe individuel), d'organiser les activités collectives et le travail en réseau. Elles permettent également à chaque membre de l'équipe d'échanger sur les difficultés rencontrées au cours des semaines écoulées. Enfin, les questions plus stratégiques liées aux services y sont abordées (site Internet, collaboration, etc.).

Lors des réunions hebdomadaires un procès-verbal est rédigé par un membre de l'équipe. Au début de chaque réunion, le PV de la dernière réunion est approuvé par l'ensemble de l'équipe avant d'être classé dans un fichier électronique prévu à cet effet. Le PV est consultable à tout moment par l'ensemble de l'équipe. Un compte-rendu régulier de l'activité générale du service est transmis à la direction du DAS pour information.

Des moments d'échanges cliniques ont régulièrement lieu entre les travailleurs. Les moments d'intervision clinique / de supervisions sont organisés de manière plus ponctuelle, en fonction des besoins des travailleurs.

Enfin, des réunions plus restreintes sont régulièrement organisées entre les travailleurs psychosociaux et/ou les partenaires externes dans une optique de travail interdisciplinaire et de création de projets.

2. Conseil éducatif du service

Un conseil éducatif est installé au sein de la Mado Nord. Il est composé de l'ensemble de l'équipe permanente. Le conseil éducatif du service se réunit au moins une fois par an et a pour mission :

- De procéder à l'évaluation du projet éducatif ;
- De veiller à l'application du code de déontologie ;
- D'examiner le programme de formation et de supervision pédagogique ;
- D'évaluer les moyens mis en œuvre pour l'évaluation des processus de participation mis en place par le service ;
- Vérifier l'utilisation des frais de fonctionnement.
- Présenter et discuter du rapport d'activités annuel

Les jeunes, les parents ou les familiers ne sont pas conviés au conseil éducatif. Par contre, les jeunes sont consultés à postériori à travers une discussion plus informelle sur l'efficience du traitement de leur demande, la qualité de la relation avec le travailleur et le service mais aussi le cas échéant à l'apport personnel de l'action collective à laquelle ils ont participé. Ils sont également invités à formuler toutes leurs attentes et suggestions à leur intervenant psycho-social qui ramène cela en réunion d'équipe.

3. Cadre d'intervention

- Accueil inconditionnel

Tout jeune peut se présenter à la Mado Nord quelle que soit la problématique qu'il rencontre. Il n'y a aucun critère d'admission à la Mado Nord si ce n'est le critère de l'âge.

À la Mado Nord, nous accueillons le jeune sans discrimination dans un climat de confiance en veillant à respecter son identité et en lui apportant une aide gratuite et anonyme.

- Travail en partenariat

Notre équipe est composée d'une équipe pluridisciplinaire compétente dans les problématiques liées à l'adolescence. Toutefois, pour plus de pertinence dans l'accompagnement, nous faisons appel à nos partenaires spécialisés pour donner au jeune la réponse la plus adaptée à sa problématique. La pluridisciplinarité et la complémentarité des acteurs permettent une prise en charge globale du jeune.

L'objectif étant toujours une orientation rapide, cohérente et adaptée.

4. Modalités du travail individuel

- Accueil de la demande

À la Mado Nord, le demandeur peut se présenter spontanément ou sur rendez-vous. Il est reçu par un accueillant dans un espace convivial et chaleureux. En effet, nous portons une attention particulière à ce que les locaux renvoient un sentiment de sécurité et de confiance aux jeunes et à leur famille. Nous estimons que la qualité de l'accueil est essentielle et l'aménagement des locaux a été pensé pour apporter un sentiment de bien-être lorsque l'on franchit le seuil du service.

La Mado multiplie son accessibilité au public grâce à différents canaux d'accès (téléphone, mail, réseaux sociaux ou sur place).

Après ce premier accueil, le demandeur sera reçu par un travailleur social, soit directement si celui-ci est disponible, soit lors d'un rendez-vous.

- Rencontre avec un travailleur psychosocial

Il y a différents événements de vie qui peuvent amener les jeunes (ou leurs proches) à franchir les portes de la Mado : manque de confiance, problèmes relationnels, décrochage scolaire, fragilité psychologique, mal-être, isolement social, recherches d'activités extrascolaires, questions administratives, besoin d'informations juridiques, demande de mise en autonomie, etc.

Le demandeur est reçu par un membre de l'équipe psychosociale qui va l'accueillir avec une écoute active et dans un climat bienveillant. Une analyse de la demande est effectuée afin d'éclaircir la problématique et trouver des pistes d'accompagnement adéquat.

Un travail à court terme est visé via une approche dynamique et une recherche rapide de solutions ou de relais, afin de répondre le plus qualitativement et rapidement possible à la demande.

Si l'accompagnement nécessite une prise en charge plus spécifique ou à plus long terme, la Mado oriente le jeune vers d'autres acteurs compétents du réseau.

5. Modalités du suivi post-accompagnement

À l'ouverture de chaque dossier, nous informons le jeune du suivi que nous proposons. Après une réorientation, nous reprenons contact exclusivement avec lui dans un délai de trois mois pour confirmer la continuité de sa prise en charge. En fonction de sa situation, nous décidons ensemble de clore le dossier ou de reprendre l'accompagnement à la Mado. Le jeune conserve toutefois la liberté de revenir vers nous à tout moment. (En 2025, 58 jeunes, soit 11% on entreprit à nouveau un suivi dans ce cadre).

6. Modalités des actions collectives

Les actions collectives à l'attention des jeunes, des familles et des professionnels peuvent revêtir différentes formes et couvrir un large panel de thématiques en fonction des besoins rencontrés. En collaboration avec d'autres structures travaillant avec les jeunes, la Mado Nord initie des actions en faveur des :

- Jeunes et des familles :

- Ateliers à visée thérapeutique, artistique et/ou expressive ;
- Groupes de paroles destinés aux jeunes et aux familles autour d'une thématique spécifique ;
- Des groupes de soutien à la parentalité ;
- Des séances d'informations ;
- L'organisation d'ateliers artistiques dans le but de favoriser les expressions verbales et écrites et des expositions du produit de ces ateliers favorisant la visibilité de créations de jeunes
- Organisation d'activités extrascolaires (activités ludiques et éducatives – séjours résidentiels, plaines de jeux, etc.)
- Organisation d'activités collectives sportives et culturelles
- Organisation de stages organisés entre autres avec la Maison de la Création (Danse, céramique, etc.)

- Professionnels :

- Partage d'expertise
- Ateliers thématiques avec intervenants extérieurs
- Groupes de réflexion
- Conférence

Toutes les thématiques et problématiques liées à l'adolescence qu'elles soient d'ordre éducatif, social, psychologique, juridique ou encore liées à la question de la santé peuvent y être abordées : scolarité, réseaux sociaux, développement personnel, logement, relations familiales, amitiés, amours, assuétudes, harcèlement, sexualité, emploi, etc.

La Mado est également au service de toutes initiatives collectives organisées par les partenaires. Ainsi, le service peut soutenir toutes actions collectives que ce soit des colloques, des conférences, des groupes de travail, des animations collectives. Ce soutien peut être d'ordre logistique et méthodologique.

Exemples de collaboration :

- Ateliers Jeep de détermination de projet : en collaboration avec les écoles du Nord de Bruxelles : Le dispositif régional Jeep vise à améliorer la transition des jeunes entre l'école et la vie active. JEEP accompagne les jeunes dans leur choix de projet scolaire et professionnel. Dans ce cadre, la Mado Nord met à disposition sa salle polyvalente.
- Atelier Jeep de recherche job étudiant : la Mado en collaboration avec Jeep a organisé un atelier collectif sur la recherche d'un job étudiant. Cet atelier est destiné aux jeunes de 16 à 22 ans.
- Cité des métiers : L'objectif de notre participation au « marché de l'orientation » est essentiellement d'informer les jeunes sur l'existence de notre service. C'est également l'occasion de répondre à toutes questions relatives à l'orientation scolaire et de leur parler aussi, des obstacles pouvant se présenter à eux dans leur futur cursus scolaire (promiscuité pour étudier, problèmes de financement des études, conflits familiaux, etc.).
- Place à nos droits : Journée où tous les acteurs sociaux de Laeken se rassemblent sur la place Bockstael pour lutter contre le non-recours aux droits.
- Institut Marie Stella de Laeken : dans le cadre de leur programme d'études consacré à la découverte des différents métiers du social, l'Institut Marie Stella a proposé à la Mado Nord d'accueillir ses classes de 5e et 6e technique de qualification sociale.
- Fresque de la santé mentale : à destination des professionnels et des jeunes de plus de 18 ans. Nightline a pour mission d'améliorer la santé mentale des étudiants et des jeunes à l'échelle individuelle et collective. La fresque de la santé mentale est un outil pédagogique pour démocratiser et changer les représentations en santé mentale.
- Formation dédiée aux intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse sur la thématique TDA-DYS-TSA avec PsyBru. Il s'agit de modules de formation à destination des professionnels.

- Groupe de parole ados sur la thématique du TDAH organisé avec Bru-Star. Il s'agit d'un groupe de parole, de psychoéducation et de soutien sur la thématique du TDAH.
  Le public cible était les jeunes de 11 à 22 ans ayant reçu un diagnostic de Trouble du Déficit de l'Attention avec/sans Hyperactivité (TDAH)
- Groupe de parole parents sur la thématique du TDAH avec BruStar. Il s'agit d'un groupe de parole, de psychoéducation et de soutien sur la thématique du TDAH. Le public cible était les parents de jeunes de 11 à 22 ans ayant reçu un diagnostic de Trouble du Déficit de l'Attention avec/sans Hyperactivité (TDAH)

Aussi, la Mado Nord soutient et permet la diffusion des différents modes d'expression à visée culturelle. Ces actions peuvent prendre différentes formes. Des œuvres produites par les jeunes au sein d'autres associations peuvent par exemple faire l'objet d'une exposition, d'une diffusion au sein même de la MADO.

L'espace polyvalent de la Mado Nord permet d'accueillir de petits groupes mais aussi des groupes plus larges. Cet espace a pour vocation de maximiser la diffusion de ces expressions nées des jeunes ou qui concernent l'adolescence.
Exposition au sein de la Mado organisée avec le centre ados du 12/12/2024 au 13/03/2025. Les œuvres ont été réalisées par une adolescente fréquentant le Centre Ado.

7. Modalités du travail en réseau

Afin de construire et de réactualiser continuellement le réseau, la Mado s'assure d'aller régulièrement à la rencontre des différents services situés dans sa zone d'action. Ces rencontres permettent de :

- Présenter les missions de la Mado et de son équipe ;
- Faire connaître les différents projets menés par la Mado ;
- Identifier les partenaires ressources, leurs spécificités et leurs projets ;
- Renforcer les possibilités de relais et d'orientation ;
- Solidifier les liens de confiance et les contacts avec les services ;
- Favoriser la mise en place de nouveaux partenariats ;
- Développer des projets communs ;
- Identifier les problématiques du terrain et afin de proposer une offre répondant aux besoins de la population.

Ces rencontres peuvent s'initier de trois manières :

a. Visites spontanées dans les services / associations (via le « Safari des Associations » organisé par la Coordination Sociale de Laeken, par exemple)
b. Rencontres / invitations formelles, dans nos locaux ou chez les partenaires
c. Participation active dans différentes réunions intersectorielles et interdisciplinaires (par exemple, événements du « Bassin Nord », de « Picol », etc.)

Par ailleurs, le travail de complémentarité autour de l'axe individuel ainsi que les projets communs collectifs en collaboration avec les associations sont autant de situations offrant une possibilité d'élargir le réseau et de renforcer les liens entre institutions.

8. Modalités comme centre de référence pour l'adolescence

La Mado Nord participe à une réflexion collective dans le domaine de l'aide à la jeunesse et plus spécifiquement de l'adolescence. Le but étant de mettre la question de l'adolescence au centre des débats et ainsi développer des compétences et des bonnes pratiques centrées sur cette thématique.

La Mado met en place des espaces d'échanges, de débats, des comités de réflexion, d'élaboration d'outils, etc.

La Mado met également à disposition des partenaires des experts de l'adolescence (organisation de colloques, conférences, formations, ateliers, partage d'expertise, etc.).

D. Méthodologies

Les missions de la Mado Nord tirent ses ressources dans l'appréciation de plusieurs approches théoriques issues des sciences sociales, psychologiques et de l'éducation.

1. Approche systémique

Les adolescents ne sont plus présentés comme appartenant à un monde clos, ils ne sont plus considérés comme des êtres isolés. En effet, l'adolescent est un être en développement qui interagit constamment avec son environnement. Dans cette optique, on accorde une importance aux différents systèmes dont il fait partie, on considère le jeune en fonction de son histoire, de son environnement et de sa famille. L'approche systémique implique donc une compréhension des situations dans leur globalité.

2. Approche multidimensionnelle

Cette approche souligne la nécessité de garder un regard pluriel et global de chaque situation. Elle invite à tenir compte du contexte de vie et de l'environnement du jeune et à identifier les différents facteurs qui nourrissent l'expérience du jeune. Elle défend l'interaction de l'identité humaine avec les identités sociales et culturelles.

L'analyse de chaque problématique prend donc en compte :

- les 3 dimensions de l'identité humaine : instinct, émotion et raison
- le parcours de vie de la personne
- l'environnement de la personne (familial, social, culturel et éducation)

3. Thérapie brève

L'accompagnement du public emprunte certaines particularités à la thérapie brève notamment dans son cadre d'action visant une résolution rapide d'une ou plusieurs difficultés identifiées. Cette approche visant des changements « rapides » s'appuie sur l'élaboration de pistes et d'objectifs rapprochés dans le temps.

Dans une démarche axée « solutions » elle priorise donc la partie visible de l'iceberg en tentant de réduire les symptômes apparents *le plus rapidement possible avant une recherche approfondie des causes.*

4. Méthodologie de l'interdisciplinaire

Une méthodologie interdisciplinaire est une démarche de recherche et de résolution de problèmes qui intègre des perspectives, des connaissances, des méthodes et des outils issus de plusieurs disciplines pour traiter des problématiques complexes. Elle vise à produire une compréhension plus globale et approfondie en faisant dialoguer les savoirs et les compétences des différentes disciplines, ce qui permet de découvrir des relations et des solutions qui seraient inaccessibles par une approche mono-disciplinaire.

Dans la prise en charge globale des situations accueillies et face à certaines problématiques multifactorielles, un travail interdisciplinaire en équipe est nécessaire. Face à ce genre de problématiques, cette capacité d'analyse et de synthèse ne peut se faire que par la mise en commun des perspectives de plusieurs disciplines. C'est ainsi, que la Mado Nord porte une attention à multiplier les regards, les compétences, les savoirs de chaque membre de l'équipe.

Il s'agit ici de permettre à chaque acteur de terrain de sortir de son champ disciplinaire et de l'enrichir par le questionnement réciproque critique et constructif dans un cadre bienveillant et de confiance interne à l'équipe.

Cette position pluridisciplinaire renforce la qualité des réponses apportées aux difficultés rencontrées par les jeunes.

Concrètement des moments d'intervision et de supervision sont organisés régulièrement.

Cette interdisciplinarité se traduit également à travers la formation continue suivie par chaque membre qui peut à son tour transmettre les nouveaux apprentissages au reste de l'équipe.

5. La médiation psychoculturelle

La médiation psychoculturelle permet d'aborder la santé mentale d'une manière moins conventionnelle. Elle a pour objectif d'utiliser l'art et la culture comme levier d'émancipation et de soutien au bien-être psychique. Cette méthodologie a pu être mise en pratique au sein de l'antenne 18-25 du CPAS de la Ville de Bruxelles, auprès d'une population de jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans.

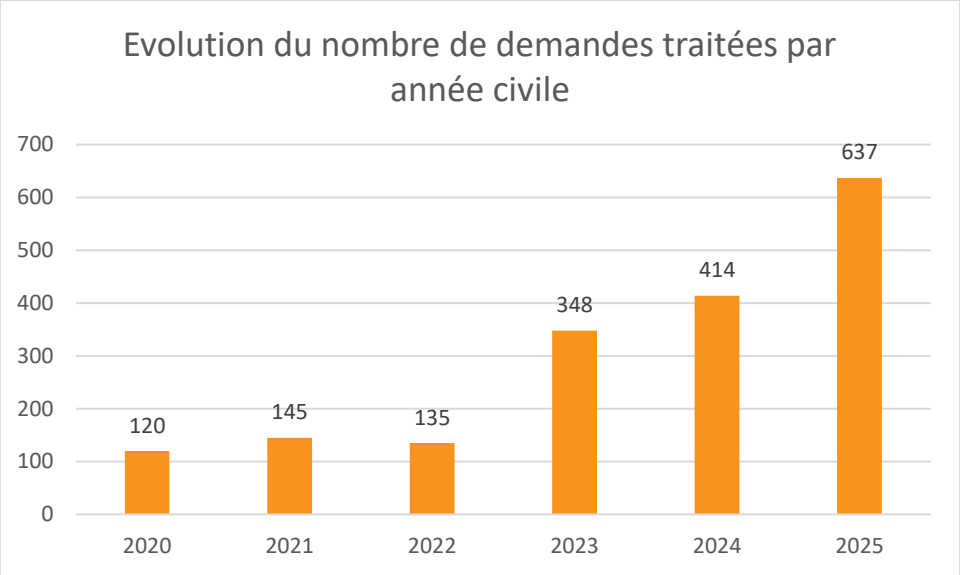
La médiation psychoculturelle a pour mission :

- Identifier, au travers des entretiens, les besoins individuels et/ou collectifs en santé mentale des jeunes 11-22 auxquels il est préférable de répondre, non pas par une prise en charge clinique ni par des groupes de parole, mais via des outils que l'on retrouve dans l'offre culturelle ;

- Réaliser la médiation entre les jeunes 11-22 ans et les offres culturelles capables de répondre aux besoins individuels et collectifs de nature psychologique ;
- Susciter la réflexion du public 11-22 sur lui-même, en améliorant la connaissance du monde qui les entoure, dont la culture ;
- Proposer des outils thérapeutiques issus du monde culturel et artistique, tels que le théâtre, des groupes de cohésion sociale, des ciné-débats ou encore l'art-thérapie.

E. Axe individuel

1. Les demandes individuelles

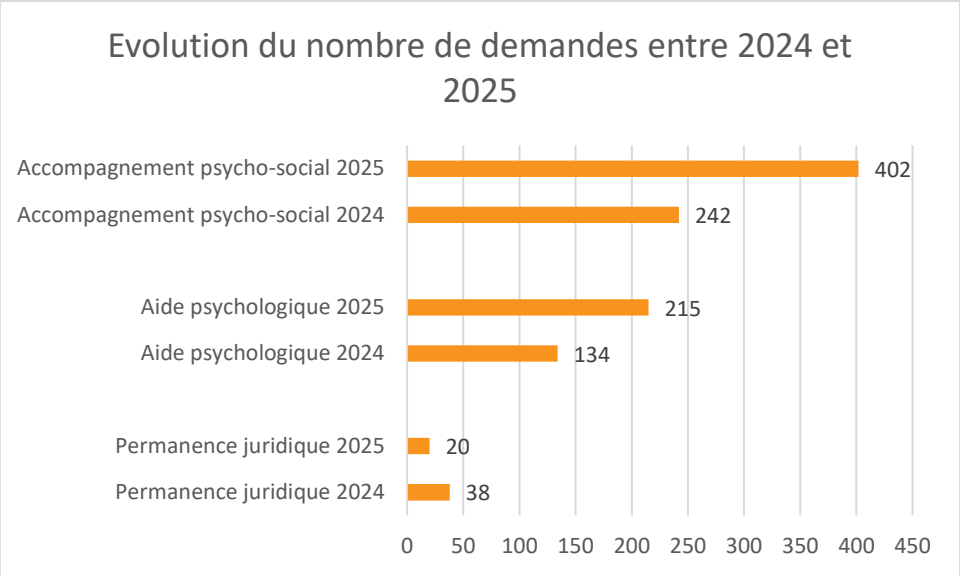


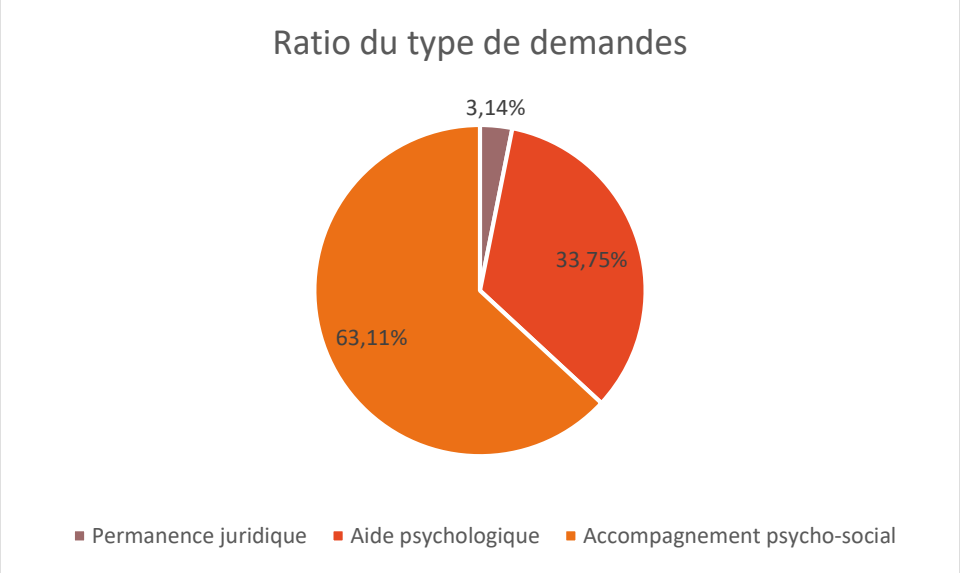
En 2025, 637 demandes ont été enregistrées pour une intervention (+54% par rapport à 2024), soit de l'équipe de la Mado, soit des trois psychologues de première ligne (PPL) ou encore du juriste du bureau d'aide juridique.

Les 637 demandes ont été réalisés par 525 jeunes différents (+55% par rapport à 2024). Un jeune peut venir avec plusieurs demandes et nécessite l'intervention de plusieurs professionnels. *Par exemple : un jeune vient au départ pour une demande de mise en autonomie. Après l'intervention et l'analyse du travailleur social de la Mado, il est orienté avec son accord vers la consultation juridique.*

Ce graphique montre une augmentation du nombre de demandes par rapport à l'année 2024.

Le nombre de demandes est plus accentué durant les périodes scolaires et s'estompe durant les vacances scolaires. Ce constat était le même les années précédentes.





Les deux tableaux montrent les différents types d'interventions durant l'année 2025. Nous constatons une évolution de près de 40% des demandes d'accompagnement psychosocial par rapport à 2024. Aussi, 33.75 % des demandes sont introduites pour des consultations psychologiques. Ce chiffre a légèrement augmenté par rapport à l'année 2024.

2. Les permanences psycho-sociales

Il nous semble intéressant d'expliquer que les jeunes ou leur famille rencontrent souvent plusieurs problématiques, même si elles ne sont pas forcément à l'origine de la demande. Les travailleurs psycho-sociaux, soucieux d'avoir une vision globale de la situation du jeune, en tiennent compte pour tenter d'y répondre également en favorisant et libérant la parole de l'usager.

En regard de l'année 2025, les problématiques rencontrées restent les mêmes :

- Les problématiques scolaires : cela peut concerner le décrochage, la phobie scolaire, le harcèlement, les difficultés d'apprentissage, la perte de motivation, la difficulté d'intégration dans leur école, l'orientation scolaire, l'exclusion, la recherche d'école, etc.

- Les problématiques liées au logement : cela concerne le sans-abrisme, une expulsion imminente de la cellule familiale ou de l'insalubrité/exiguïté, une demande de mise en autonomie, une recherche logement a un prix abordable, etc.

- Les problématique d'insertion sociale et/ou professionnelle : la détermination de projet, la recherche d'une formation, la recherche d'un travail, etc.

- Les problématiques liées à leurs droits : droit des étrangers, pénal, familial, sécurité sociale, logement, scolaire, CPAS, etc.

- Les problématiques liées au contexte familial difficile : souvent propice aux tensions et/ou empêchant leur épanouissement personnel. Nous constatons que les jeunes vivent des situations de conflits, de rupture familiale, de fugue, de violence physique, de violence psychologique, de négligence, de parents dépassés, d'attitudes éducatives inadéquates, de problème de santé physique ou psychologique du parent, d'inceste, où ils sont au centre de violence conjugale dans le couple de leurs parents ou leur propre couple, de deuil non résolu , etc.

- Les problématiques liées à la surcharge administrative, à l''incompréhension des procédures ou liées au surendettement.

3. Les consultations psychologiques

Pour rappel, trois psychologues de première ligne, indépendants, assurent des consultations chaque jour de la semaine afin de répondre aux besoins des jeunes. Une psychologue est présente tous les jours de la semaine, un autre vient renforcer la permanence du vendredi et un dernier vient renforcer celle du samedi.

Pour l'année 2025, 215 demandes ont été comptabilisées (+60% par rapport à 2024) soit plus d'1/3 des demandes d'accompagnement.

Le type de problématiques rencontrées sont les suivantes :

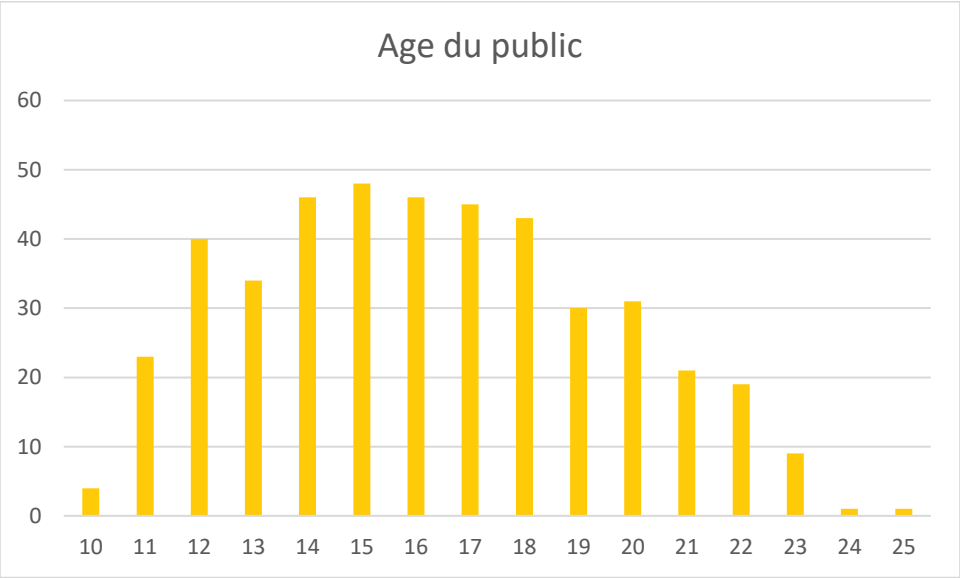
- Etats dépressifs et anxieux
- Décrochage scolaire
- Conflits intrafamiliaux
- Pensées suicidaires
- Harcèlement/Cyberharcèlement
- Troubles alimentaires (consécutifs aux états dépressifs ou anxieux)
- Estime de soi, connaissance de soi, confiance en soi, sentiment d'efficacité personnel

- Vie affective et sexuelle (orientation sexuelle et identité sexuelle/genre).

4. Les consultations juridiques

Depuis 2023, une permanence juridique s'est ouverte au sein de la Mado en collaboration avec le bureau d'aide juridique de Bruxelles. Les permanences avaient lieu le premier et le troisième mercredis de chaque mois de 10h30 à 12h30.. Pour l'année 2025, 20 demandes ont été comptabilisées, ce qui représente une baisse par rapport à 2024.

5. Les caractéristiques du public

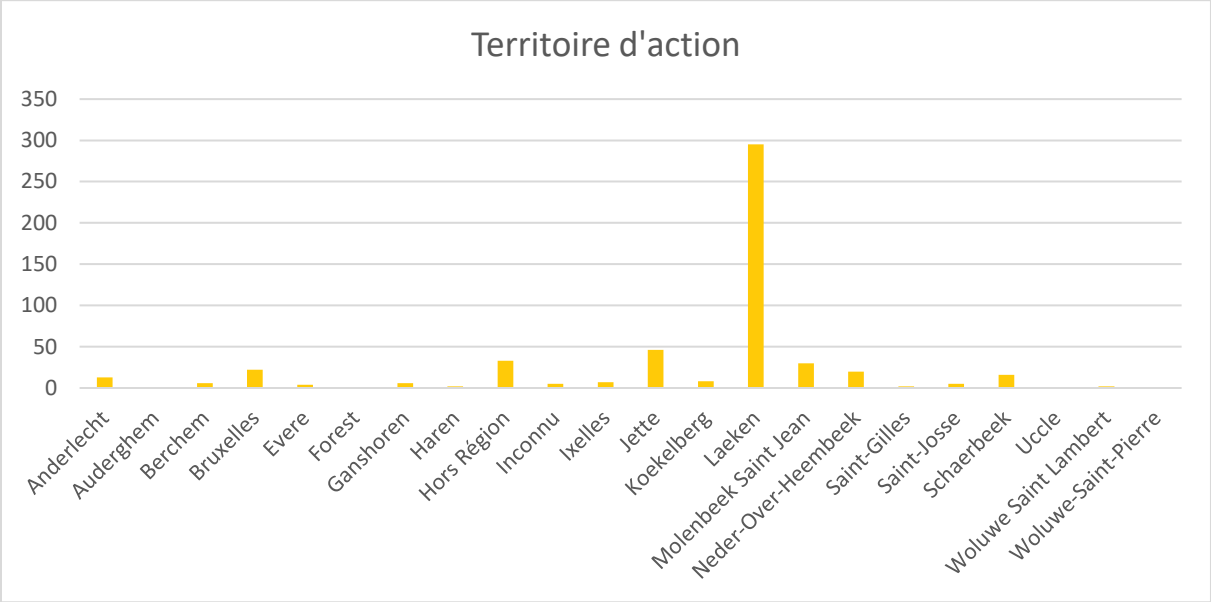


525 jeunes différents ont réalisé 637 demandes d'intervention auprès de la Mado

De manière générale, nous pouvons observer que la majorité des jeunes se présentant à la Mado sont âgés de 11 à 20 ans.

La tranche d'âge 23-25 ans n'est pas reprise dans l'Arrêté relatif aux « Maisons de l'Adolescent ». Cependant, nous constatons toujours un besoin croissant de prise en charge de ces jeunes en situation de vulnérabilité. Notre collaboration avec les différentes antennes sociales du CPAS de la Ville de Bruxelles nous permet de directement réorienter ceux en situation de précarité. Nous n'avons donc pas donné suite à toutes les demandes de cette tranche d'âge mais nous avons pallié au plus urgent en réorientant ces demandes vers nos services existants.

6. La zone géographique



64 % des adolescents proviennent de la Ville de Bruxelles (Pentagone, Laeken, NOH) mais on peut constater que la Mado Nord est la plus connue au sein de son quartier étant donné que la majorité des adolescents proviennent de Laeken (56%).

F. Axe collectif

L'une des missions de la Mado est de développer des initiatives collectives à l'attention des adolescents, de leurs proches et des professionnels impliqués dans les problématiques liées à l'adolescence. Ces diverses actions sont menées en collaboration avec des partenaires extérieurs, sous la forme d'ateliers d'expression, de conférences sur des thèmes spécifiques ou d'événements en rapport avec l'adolescence.

1. Méthodologie de l'axe collectif

Dans cette partie, nous décrirons la méthodologie utilisée dans le cadre de l'axe collectif.

L'axe collectif tourne autour de quatre activités :

- Des groupes de parole de psychoéducation et de soutien (visée thérapeutique)
- Des ateliers de sensibilisation/ conférences/séances d'informations
- Des conférences/ des formations à destination des professionnels
- La diffusion de toutes les formes d'expressions culturelles des (et sur les) adolescents

Le public cible de l'axe collectif sont des adolescents âgés de 11 à 22 ans, des parents d'adolescents âgés de 11 à 22 ans ainsi que des professionnels de l'aide à la jeunesse.

Les séances ont lieu au sein de la Mado Nord afin que les jeunes, les parents et les professionnels puissent identifier la Mado et ses missions.

Nous fournissons également le matériel pédagogique nécessaire (projecteur, flip chart, photocopies, etc.) et des boissons et collations sont mises à disposition des participants .

Chaque activité possède des objectifs différents que nous détaillerons ci-dessous :

1.1 Les groupes de parole de psychoéducation et de soutien (visée thérapeutique)

- Offrir un espace sécurisé où les adolescents et leurs parents peuvent exprimer leurs émotions et préoccupations.
- Favoriser l'expression des émotions et des expériences personnelles.
- Renforcer le soutien mutuel entre participants.
- Psychoéducation : fournir des informations et des outils sur des thèmes pertinents (gestion du stress, relations interpersonnelles, santé mentale, etc.).
- Créer un réseau de soutien entre pairs pour favoriser la solidarité et l'entraide (sortir de l'isolement).

1.2 Les ateliers de sensibilisation/ conférences/séances d'informations

Pour les adolescents *:*

- Sensibiliser et informer les jeunes sur des thématiques pertinentes (santé mentale, prévention des addictions, droits des jeunes, scolarité, etc.).
- Sensibiliser les ados aux comportements à risques et discuter des conséquences associées.
- Aider les jeunes à acquérir des compétences pratiques (communication, gestion du stress, prise de décision, etc.)
- Favoriser l'engagement des jeunes dans des discussions et des activités interactives.
- Informer les adolescents sur les ressources humaines ou matérielles disponibles qui peuvent les outiller ou les accompagner.

Pour les parents :

- Fournir aux parents des informations sur les changements physiques, émotionnels et sociaux que vivent les adolescents, afin de mieux comprendre leurs comportements et leurs besoins.
- Sensibiliser les parents aux enjeux de la santé mentale chez les adolescents, y compris les signes de détresse émotionnelle.
- Proposer des stratégies et des techniques de communication efficaces pour établir un dialogue ouvert avec leur(s) adolescent(s).
- Informer les parents sur les risques associés à l'adolescence (comme les comportements à risque, la consommation de substances, et l'utilisation des réseaux sociaux) et sur les moyens de prévention afférents.
- Favoriser un sentiment de communauté et de soutien entre parents, en leur permettant de partager leurs expériences et leurs préoccupations.

- Informer les parents sur les ressources disponibles qui peuvent les aider dans l'accompagnement de leur adolescent.

1.3 Les conférences/ les formations à destination des professionnels

- Favoriser l'échange de connaissances et améliorer les pratiques professionnelles.
- Faciliter le partage d'expertise entre les intervenants pour améliorer les pratiques.
- Renforcer des compétences.
- Offrir des formations ou des ateliers sur des thématiques spécifiques liées à l'aide à la jeunesse.
- Favoriser la collaboration et le soutien mutuel entre les intervenants.

1.4 La diffusion de toutes les formes d'expressions culturelles des (et sur les) adolescents

- Offrir un espace pour que les adolescents puissent s'exprimer à travers diverses formes d'art (musique, théâtre, arts visuels, etc.).
- Créer des opportunités pour que les jeunes se rencontrent, échangent et collaborent sur des projets culturels.
- Promouvoir la richesse de la culture « adolescente » auprès de associations.

Afin de définir les activités, une évaluation des besoins est réalisée avec l'équipe par le biais des actions suivantes :

- Réaliser des enquêtes ou des discussions avec les adolescents et leurs parents pour mieux comprendre leurs attentes et leurs besoins.
- Interroger les acteurs de terrain sur les préoccupations des adolescents et leurs parents.
- Se tenir informé des problématiques courantes et des intérêts des adolescents (via l'actualité).
- Identifier des thématiques possibles à aborder avec les jeunes : santé mentale, prévention des comportements à risque, gestion des émotions, job étudiant, droits et responsabilités des jeunes, décrochage scolaire, harcèlement, etc.
- Identifier des thématiques avec les professionnels : santé mentale des adolescents, techniques d'intervention, prévention des risques
- Recenser les talents individuels et collectifs (musiciens, artistes plastiques, danseurs, etc.) auprès des jeunes qui fréquentent la Mado, des associations et des écoles.
- S'interroger sur les intérêts artistiques des adolescents et les formes d'expression qu'ils souhaitent explorer.

Une évaluation a lieu après le déroulement de l'activité suivant les modalités suivantes :

- Recueillir des feedbacks réguliers des participants pour ajuster le contenu et le format des séances.

- Suivi Individuel : proposer des rencontres individuelles pour ceux qui souhaitent un soutien plus personnalisé.
- Analyse des retours : évaluer les points forts et les axes d'amélioration pour les futures sessions (équipe Mado et intervenants).

Cette action se fait à la fois avec les participants lors de la dernière séance de groupe et aussi entre les différents intervenants.

En fonction de cette évaluation, le projet se poursuivra et évoluera selon les retours et les besoins identifiés. Cela peut permettre de planifier des activités continues et de développer des événements spéciaux en lien avec ce qui est déjà fait et a déjà fonctionné (ex : ateliers, conférences).

Afin d'assurer un suivi du déroulement du projet, une fiche projet a été créée. Elle reprend les étapes de la mise en place des différents modules :

- Les objectifs de la séance
- Les ressources en matériel et humaines
- Les tâches de chacun
- Un échéancier
- Les résultats attendus
- L'évaluation

2. Projets/Ateliers menés durant l'année 2025

- Ateliers Jeep de détermination de projet et recherche job étudiants en collaboration avec les écoles du Nord de Bruxelles : Le dispositif régional jeep vise à améliorer la transition des jeunes entre l'école et la vie active. JEEP accompagne les jeunes dans leur choix de projet scolaire et professionnel. Dans ce cadre, la Mado Nord met à disposition sa salle polyvalente ; Aussi, la Mado en collaboration avec Jeep a organisé des ateliers collectifs sur la recherche d'un job étudiant. Cet atelier était destiné aux jeunes de 16 à 22 ans. 100 jeunes sur 5 dates ont participé à ces ateliers.

- Cité des métiers : L'objectif de notre participation au « marché de l'orientation » est essentiellement d'informer les jeunes sur l'existence de notre service. C'est également l'occasion de répondre à toutes questions relatives à l'orientation scolaire et de leur parler aussi, des obstacles pouvant se présenter à eux dans leur futur cursus scolaire (promiscuité pour étudier, problèmes de financement des études, conflits familiaux, etc.) : 106 jeunes sur 2 dates ont interpellé la MADO lors de cet évènement.

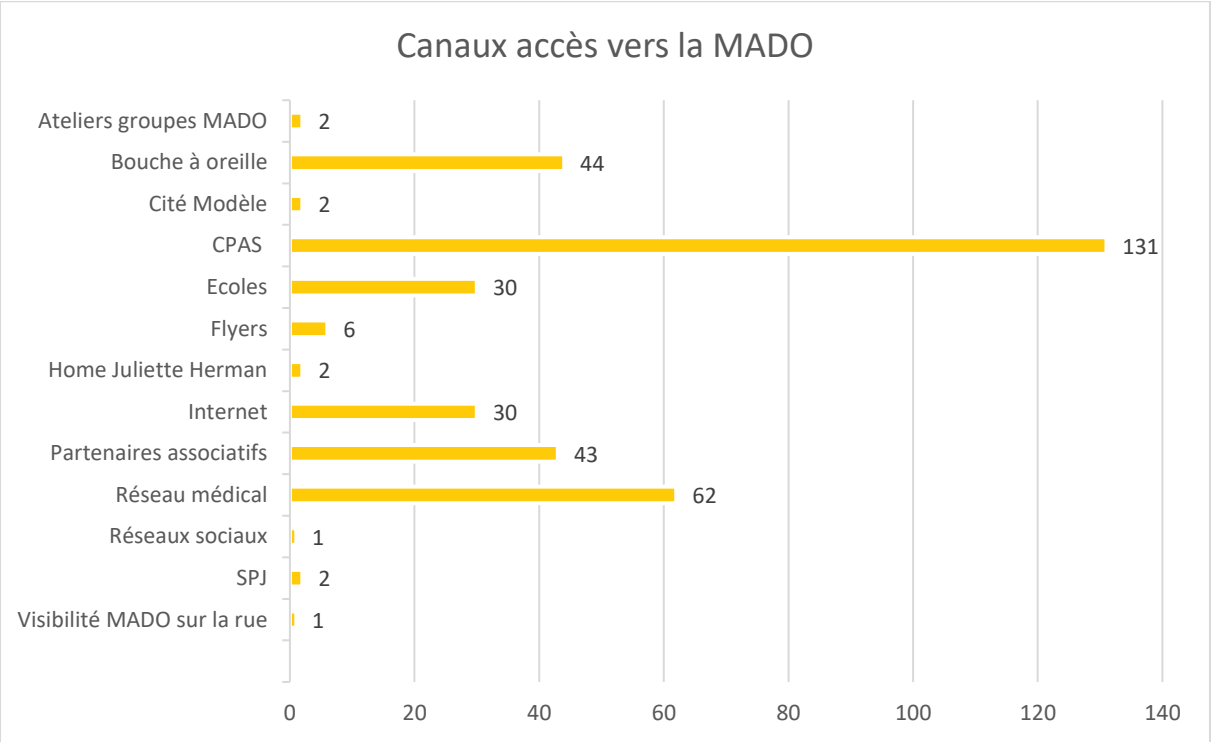
- Fresque de la santé mentale à destination des professionnels et des jeunes de plus de 18 ans. Nightline a pour mission d'améliorer la santé mentale des étudiants et des jeunes à l'échelle individuelle et collective. La fresque de la santé mentale est un outil pédagogique pour démocratiser et changer les représentations en santé mentale : 13 jeunes ont participé.

- Formation dédiée aux intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse sur la thématique « Les signes inquiétants à l'adolescence »avec Psy Bru. Il s'agit de modules de formation pour les professionnels : **deux dates pour 26 participants**
- Groupe de parole ados sur la thématique « Les parents avec un enfant tyrannique » organisé avec Bru-Star. Il s'agit d'un groupes de parole, de psychoéducation et de soutien : **5 parents ont participé à ce groupe de parole**
- Atelier d'art thérapie mené par nos psychologues indépendants : **8 jeunes ont participé.**

G. Partenaires externes

- Infor-jeunes Laeken : Infor jeunes Laeken est un centre d'information et d'accueil centré sur le droit des jeunes. la Mado Nord oriente des jeunes vers ce centre pour des recours au niveau des exclusions scolaires.
- Nota-Bene : Nota Bene est un service de prévention des situations de décrochage scolaire sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Il intervient hors école et en complément des services existants dans le domaine scolaire. Nous collaborons avec ce service dans les situations de décrochage scolaire.
- Convivence : L'asbl Convivence est active dans le domaine de l'aide au logement. Nous orientons les jeunes ayant des problématiques avec leur logement ou leur propriétaire.
- Le SAJ
- Jeep : Ce Dispositif Régional a pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les jeunes ainsi que les acteurs scolaires autour des questions liées à la transition entre l'école et la vie active. Nous avons organisé avec JEEP des ateliers de détermination de projet et de recherche emploi
- AMO de Laeken :Nous collaborons avec l'AMO dans le cadre d'un projet financé par le conseil de prévention sur les jeunes inscrits dans l'enseignement néerlandophones ayant des difficultés scolaires.
- Service Aide et Guidance-Pluriel Asbl : Une convention entre la Mado nord et l'asbl Service aide et guidance plurielle a été conclue dans l'objectif de mettre à disposition les locaux de la Mado afin de faciliter l'accompagnement des jeunes.
- Les CPAS de la région bruxelloise : La Mado Nord collabore avec les CPAS de la région bruxelloise, qui ne dispose pas de service spécifique pour l'accompagnement des jeunes, dans le cadre de la préparation des dossiers RIS/ERIS pour les jeunes le souhaitant.

H. Canaux d'accès vers la Mado Nord



L'équipe a poursuivi ses efforts pour aller à la rencontre du réseau médical, des écoles et des acteurs associatifs bruxellois. Nous constatons que cette démarche permet d'avoir des contacts privilégiés avec nos partenaires et d'augmenter ainsi la visibilité de la Mado Nord. La majorité des demandes proviennent du CPAS de la Ville de Bruxelles (131), ce qui s'explique, entre autres, par le rapprochement géographique de l'antenne Bollen en 2025, qui s'est temporairement installée sur le site (au 2ème étage) en raison de travaux dans l'antenne, du réseau médical (62) et d'autres associations travaillant pour les jeunes (43).

I. Conclusion

Lors de l'année 2025, la restructuration et les changements se sont poursuivis au sein de la MADO. Un questionnement de fond a été réalisé afin de créer une nouvelle dynamique solide et d'intensifier l'offre d'accompagnement.

Nous avions fait le constat en 2024 que l'intégration d'un service tel que la MADO NORD au sein d'un CPAS présentait des défis considérables, que les difficultés découlaient notamment des différences structurelles et organisationnelles entre les deux entités.

D'un côté la MADO NORD fonctionne avec une approche plus souple et spontanée et de l'autre le CPAS est régi par un cadre réglementaire plus strict. Ces divergences pouvaient engendrer certaines difficultés en matière de gestion et développement des interventions.

Néanmoins, l'analyse du public et de ses besoins nous a permis de nous rendre compte que la MADO pouvait être une réponse complémentaire à celle du CPAS de la Ville de Bruxelles et inversement.

La MADO partage actuellement les locaux du bâtiment avec une antenne sociale du CPAS, ce qui permet, entre autre, de favoriser un accès plus fluide et naturel aux dispositifs d'aide pour les jeunes et leur famille. Cette configuration rejoint notre volonté de renforcer les liens avec les CPAS pour lesquels, la Mado Nord est territorialement compétente.

En trouvant la Mado sur le même site, les adolescents disposent immédiatement d'un espace d'écoute et de soutien psychosocial, sans devoir franchir une nouvelle barrière géographique ou administrative.
Cette proximité physique agit comme un levier d'accroche et de dédramatisation du recours à l'aide, notamment pour un public souvent méfiant ou peu persévérant face aux démarches institutionnelles.

Les jeunes et/ou leur famille, déjà en difficulté, manifestent souvent un besoin d'immédiateté et de réactivité vis-à-vis de leur demande, ils attendent des réponses rapides à leurs difficultés et se découragent vite face à la lenteur administrative ou à la multiplicité des portes d'entrée.

En regroupant dans un même bâtiment l'accueil social (CPAS) et l'accompagnement psycho-éducatif (Mado Nord), nous réduisons le temps d'attente entre la demande et la première réponse, en tout cas, pour les bénéficiaires du CPAS. Pour les personnes, non bénéficiaires du CPAS, cela permet d'agir sur l'information relative à leurs droits sociaux, souvent méconnus quand ils contactent la Mado (Outreach).

Cette nouvelle configuration permet d'orienter directement un jeune ou sa famille, en souffrance psychologique ou en situation de crise familiale vers un interlocuteur disponible sur place, sans rupture de continuité. Inversement, cela permet d'orienter le jeune ou sa famille vers l'antenne sociale pour ceux qui n'auraient naturellement pas ouvert leurs droits à une aide sociale.

Le dispositif favorise ainsi une prise en charge précoce et globale, limitant les situations de décrochage, de désaffiliation ou de non recours aux droits.

J. Perspectives 2026

La Mado Nord souhaite s'inscrire dans une série de perspectives innovantes afin de faire face aux enjeux sociétaux actuels.

Les perspectives de travail pour l'année en cours et les suivantes se dessinent donc autour de plusieurs thématiques, et se développeront chacune sur les trois grands axes spécifiques aux MADO (accompagnement individuel, actions collectives et travail en réseau).

- Suivi individuel

La mission principale de la MADO Nord, dans le cadre de la réorientation, consiste à assurer un accueil, une écoute et une analyse approfondie des demandes des jeunes et de leur entourage afin de les orienter vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation. La MADO Nord agit ainsi comme un relais de proximité, facilitant l'accès aux services spécialisés et favorisant la mise en réseau des acteurs locaux, dans le but de sécuriser les parcours et de prévenir les ruptures. Dans ce cadre, les perspectives en matière de réorientation s'inscrivent dans une volonté de structurer et de renforcer des partenariats durables, fondés sur une logique Win Win.

Il s'agira de consolider les liens existants tout en développant de nouvelles collaborations avec des acteurs complémentaires, afin d'élargir l'offre de solutions proposées aux jeunes et d'optimiser la fluidité des parcours. Cette dynamique passera par la mise en place de temps d'échanges réguliers, la co-construction d'outils partagés et l'harmonisation des pratiques entre partenaires, favorisant une meilleure interconnaissance et une coordination renforcée. L'objectif est de créer un écosystème local cohérent, où chaque acteur apporte son expertise spécifique tout en bénéficiant d'une meilleure lisibilité des dispositifs et d'un accès facilité aux publics. La MADO Nord entend également valoriser les retours d'expérience et ajuster ses modalités d'orientation afin de garantir des réponses toujours plus adaptées, efficaces et concertées.

- Créer de nouveaux partenariats avec les écoles et les maisons médicales de notre territoire, afin d'augmenter notre visibilité en tant que service ressource.
- Collaborer plus étroitement avec le milieu associatif de notre territoire, afin d'identifier plus précisément les missions de chacun et permettre une réorientation plus efficiente le cas échéant.
- Mettre en place de nouveaux moyens d'accrocher les jeunes à notre service (par exemple, par l'organisation d'activités ludiques).
- Constituer un comité d'accompagnement avec des partenaires du bassin nord afin de développer des collaborations et des synergies entre la Mado Nord, les partenaires et d'autres services, agrées ou non, afin que chacun puisse bénéficier de l'expertise des uns et des autres. Cela permettra de détailler le champs de compétences mis à disposition par chaque Partenaire en fonction des missions définies et ainsi orienter plus efficacement les jeunes.

- Renforcement de la collaboration relative à l'accompagnement avec le CPAS de la Ville de Bruxelles

La MADO NORD, en tant qu'entité du CPAS de la Ville de Bruxelles, renforce sa collaboration avec celui relativement à l'accompagnement des jeunes.

Depuis novembre 2025, une référente jeunesse a rejoint notre équipe. Cette nouvelle collaboration va nous permettre de :

- Renforcer l'accompagnement social pour les jeunes qui risquent de perdre leurs droits à la suite des réformes récentes du gouvernement (ex : nouveau calcul du droit RI pour les cohabitants).
- Renforcer l'accompagnement social pour les questions liées aux aides fournies par le CPAS.
- Faciliter les procédures et favoriser un accès plus fluide aux dispositifs d'aide (ouverture des droits, orientation directe vers nos collègues du CPAS, accompagnement vers le CPAS territorialement compétent si le jeune vient d'une autre commune, etc.).
- Renforcer les liens avec les écoles des devoirs de notre CPAS, dans lesquelles se trouvent des jeunes correspondant à notre population cible et pour lesquels différents besoins psycho-sociaux nous ont été rapportés.
- Proposer des actions concrètes pour les jeunes des écoles des devoirs en fonction des besoins rencontrés sur le terrain, notamment par le biais des activités collectives (organisation d'ateliers d'art-thérapie au sein des écoles de devoirs lors des congés scolaires, par exemple).

- Santé Mentale

- Augmenter notre offre de suivi individuel via l'engagement d'un nouveau psychologue de première ligne (PPL)
- Augmenter notre offre d'activités collectives : groupes thérapeutiques, ateliers de sensibilisation, ateliers à destination des professionnels. Une partie de ces activités sera organisée et animée en interne par des membres de l'équipe.
- Créer de nouveaux partenariats afin de proposer un plus large panel d'actions collectives en lien avec la santé mentale.
- Créer de nouveaux partenariats afin de réorienter les demandes de suivis individuels, lorsque nous ne pouvons pas les assurer en interne.
- Collaborer plus étroitement avec les écoles de notre territoire afin d'augmenter notre visibilité et d'offrir des services qui correspondent au mieux aux besoins rapportés en termes de santé mentale.
- Créer de nouveaux partenariats avec les maisons médicales de notre territoire, afin d'augmenter notre visibilité en tant que service ressource sur l'aspect santé mentale.

- Scolarité

- Renforcer le partenariat avec les écoles de notre territoire afin d'augmenter notre visibilité en tant que service ressource sur les questions liées à la scolarité et d'offrir un service qui correspond au mieux aux besoins rapportés, notamment sur les questions du décrochage scolaire.

- Renforcer le partenariat avec les écoles de notre territoire afin de proposer des services d'accompagnement et de formation qui répondent au mieux aux problématiques rencontrées sur le terrain (par exemple, journée de sensibilisation « harcèlement » pour les élèves, formation sur les troubles des apprentissages pour les professeurs, etc.).
- Proposer des activités de groupe sur la thématique du recours, afin de faire face à la forte demande de rendez-vous individuels en juillet.
- Renforcer les liens avec les partenaires sur la thématique du recours afin de mieux connaitre les spécificités de chacun.

- Insertion socio-professionnelle

- Proposer de nouveaux ateliers « Jeep » de détermination de projet, en collaboration avec des écoles de notre territoire.
- Mettre en place des ateliers d'orientation pour les étudiants.